★ Année 1948. — N° 137 A. N. Le Numéro : 3 francs. Samedi 20 Novembre 1948 ★

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES
QUESTIONS ÉCRITES ET RÉPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 300 fr. ; ÉTRANGER , 700 fr.
(*Compte chèque postal :* 100.97, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 12 FRANCS

1re LEGISLATURE

SESSION DE 1948 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 248e SEANCE

1re Séance du Vendredi 19 Novembre 1948.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.
2. — Election de conseillers de la République par l'Assemblée nationale.
Représentation des citoyens français résidant à l'étranger. — Scrutin à la tribune.
Représentation des citoyens français résidant au Maroc. — Scrutin à la tribune.
Résultat du dépouillement du scrutin pour l'élection des conseillers de la République représentant les Français résidant à l'étranger. — Proclamation de MM. Viple, Pezet et Longchambon.
Représentation des citoyens français résidant en Indochine. — Scrutin à la tribune.
Résultat du dépouillement du scrutin pour l'élection des conseillers de la République représentant les Français résidant au Maroc. — Proclamation de MM. Gatuing, Louis Gros et Léonetti.
3. — Règlement de l'ordre du jour.

PRESIDENCE DE M. ANDRE LE TROQUER, vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures et demie.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la troisième séance d'hier a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

ELECTION DE CONSEILLERS DE LA REPUBLIQUE PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE

M. le président. L'ordre du jour appelle le scrutin à la tribune pour l'élection des trois conseillers de la République appelés à représenter les citoyens français résidant à l'étranger.

Conformément à l'article 3 de la résolution adoptée hier par l'Assemblée, des bulletins ont été imprimés comprenant, dans leur ordre de présentation, les noms des 9 candidats présentés par les associations de Français à l'étranger visées par l'article 58 de la loi du 23 septembre 1948.

Ces bulletins et des enveloppes sont en distribution dans les salles voisines de la salle des séances.

Il appartient à nos collègues de déposer dans l'urne une enveloppe contenant un seul bulletin sur lequel ils auront rayé au moins six noms de leur choix, de telle sorte que chaque bulletin ne porte pas plus de trois noms.

Seront considérés comme nuls les bulletins contenant plus de trois noms ainsi que ceux contenant d'autres noms que ceux des candidats présentés.

La majorité absolue des suffrages exprimés est requise au premier tour de scrutin; s'il y a lieu à un deuxième tour de scrutin, il y sera procédé cet après-midi à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé sera proclamé élu.

Je vais tirer au sort les noms de six scrutateurs chargés d'assister MM. les secrétaires pour le dépouillement de ce scrutin et des autres scrutins d'élections qui auront lieu aujourd'hui à la tribune.

(*Il est procédé au tirage au sort des scrutateurs.*)

Sont désignés: MM. Jacques Bardoux, Barthélémy, Defferre, Segelle, Serre, Siefridt.

M. le président. Le scrutin aura lieu par appel nominal de nos collègues en appelant tout d'abord ceux dont le nom commence par une lettre tirée au sort; il sera ensuite procédé au réappel des députés qui n'auront pas répondu à l'appel de leur nom.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle va commencer l'appel nominal.

(*Le sort désigne la lettre G.*)

M. le président. Si l'Assemblée n'y voit pas d'inconvénient, tous les appels et réappels nominaux qui auront lieu aujourd'hui pour les divers scrutins (premier tour et éventuellement deuxième tour) pourraient avoir lieu en commençant par la lettre qui vient d'être tirée au sort.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

J'invite nos collègues à demeurer à leur banc et à ne venir déposer leur bulletin dans l'urne qu'à l'appel de leur nom.

Je vais donc ouvrir le scrutin pour la représentation des Français à l'étranger.

Il sera clos à 10 heures 35 minutes.

J'indique immédiatement que le scrutin pour la représentation du Maroc sera ouvert à 10 heures 40 minutes et clos à 11 heures 40 minutes et que le scrutin pour la représentation de l'Indochine sera ouvert à 11 heures 45 minutes et clos à 12 heures 45 minutes.

Représentation des Français résidant à l'étranger.

M. le président. Le scrutin pour la représentation des citoyens français résidant à l'étranger est ouvert.

Huissier, veuillez commencer l'appel nominal.

(*L'appel a lieu. — Le scrutin est ouvert à neuf heures trente-cinq minutes.*)

M. le président. L'appel nominal est terminé.

Il va être procédé au réappel.

(*Le réappel a lieu.*)

M. le président. Le réappel est terminé.

Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Le résultat en sera proclamé ultérieurement.

(*Le scrutin est clos à dix heures quarante minutes.*)

Représentation des Français résidant au Maroc.

M. le président. L'ordre du jour appelle le scrutin à la tribune pour l'élection des trois conseillers de la République appelés à représenter les citoyens français résidant au Maroc.

Conformément à l'article 1er de la résolution adoptée hier par l'Assemblée, des bulletins ont été imprimés comprenant:

Dans une première colonne et dans leur ordre de présentation, les noms des six candidats présentés par les Français membres du conseil de gouvernement du Maroc;

Dans une deuxième colonne, les noms des candidats présentés par les trois groupes (M.R.P.-S.F.I.O.-P.R.L.) répondant à la condition prévue par l'article 56 de la loi du 23 septembre 1948.

Ces bulletins et des enveloppes sont en distribution dans les salles voisines de la salle des séances.

Il appartient à nos collègues de déposer dans l'urne une enveloppe contenant un seul bulletin, sur lequel ils auront rayé les noms de leur choix de telle sorte que chaque bulletin ne porte pas plus de trois noms.

Seront considérés comme nuls les bulletins contenant plus de trois noms ainsi que ceux contenant d'autres noms que ceux des candidats présentés.

La majorité absolue des suffrage exprimés est requise au premier tour de scrutin; s'il y a lieu à un deuxième tour de scrutin, il y sera procédé cet après-midi à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé sera proclamé élu.

Il va être procédé à l'appel nominal en commençant par la lettre qui a été déjà tirée au sort.

Le scrutin est ouvert.

Huissier, veuillez commencer l'appel nominal.

(*L'appel a lieu. — Le scrutin est ouvert à dix heures quarante-cinq minutes.*)

M. le président. L'appel nominal est terminé.

Il va être procédé au réappel.

(*Le réappel a lieu.*)

M. le président. Le réappel est terminé.

Personne ne demande plus à voter ?...
Le scrutin est clos.

Le résultat en sera proclamé ultérieurement.

(*Le scrutin est clos à onze heures quarante-cinq minutes.*)

Résultat du dépouillement du scrutin pour l'élection des représentants des Français résidant à l'étranger.

M. le président Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour l'élection des trois conseillers de la République appelés à représenter les Français résidant à l'étranger.

Nombre des votants	435
Bulletins blancs ou nuls	2
Suffrages exprimés	433
Majorité absolue	217

Ont obtenu:

MM. Viple	356	suffrages
Pezet	290	—
Longchambon	267	—
Tranchand	129	—
Bosse	41	—
De Maglaive	37	—
Brandière	33	—
Boillot	26	—
Debacq	2	—

MM. Viple, Pezet et Longchambon ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, je les proclame conseillers de la République. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Représentation des citoyens français résidant en Indochine

M. le président. L'ordre du jour appelle le scrutin à la tribune pour l'élection du conseiller de la République appelé à représenter les citoyens français résidant en Indochine.

Conformément à l'article 2 de la résolution adoptée hier par l'Assemblée, des bulletins uninominaux ont été imprimés au nom des candidats présentés par les groupes.

Ces bulletins et des enveloppes sont en distribution dans les salles voisines de la salle des séances.

Il appartient à nos collègues de déposer dans l'urne une enveloppe contenant un seul bulletin de leur choix.

Seront considérés comme nuls les bulletins contenant plus d'un nom ainsi que ceux contenant d'autres noms que ceux des candidats présentés.

La majorité absolue des suffrages exprimés est requise au premier tour de scrutin; s'il y a lieu à un deuxième tour de scrutin, il y sera procédé cet après-midi à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé sera proclamé élu.

Il va être procédé à l'appel nominal en commençant par la lettre qui a déjà été tirée au sort.

Le scrutin est ouvert.

Huissier, veuillez commencer l'appel nominal.

(*L'appel a lieu. — Le scrutin est ouvert à onze heures cinquante minutes.*)

M. le président. L'appel nominal est terminé.

Il va être procédé au réappel.

(*Le réappel a lieu.*)

M. le président. Le réappel est terminé.

Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Le résultat en sera proclamé ultérieurement.

(*Le scrutin est clos à midi cinquante minutes.*)

Résultat du dépouillement du scrutin pour l'élection des représentants des Français résidant au Maroc.

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour l'élection des trois conseillers de la République appelés à représenter les Français résidant au Maroc:

Nombre de votants	327
Bulletins blancs ou nuls	1
Suffrages exprimés	326
Majorité absolue	164

Ont obtenu:

MM. Gatuing	302	suffrages
Gros (Louis)	272	—
Léonetti	250	—
Guillemet	88	—
Suffren	21	—
Mazerolle	15	—
Bozzi	7	—
Godard	4	—
Mohring	1	—

MM. Gatuing, Gros (Louis) et Léonetti ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, je les proclame conseillers de la République.

— 3 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à seize heures, 2e séance publique:

Proclamation du résultat du scrutin pour l'élection du conseiller de la République appelé à représenter les citoyens français en Indochine et, s'il y a lieu, deuxième tour du scrutin pour cette élection.

Vote de la proposition de loi de M. Edgar Faure, supprimant la tentative de conciliation dans les affaires du ressort des tribunaux d'instance (nos 1713-5243 — M. Garet, rapporteur) (*sous réserve qu'il n'y ait pas débat*);

Suite de la discussion des interpellations:

1° De M. Louis Rollin, sur les conséquences que le Gouvernement entend tirer des graves révélations de M. le ministre de l'intérieur, relatives à l'action exercée par certains organismes français — sur l'ordre et avec les subsides d'une puissance étrangère — pour faire échec à la politique extérieure de la France, empêcher toute préparation militaire et « assurer par les grèves la chute verticale de l'économie française »;

2° De M. Legendre, sur les mesures que compte prendre le Gouvernement pour mettre fin au sabotage de l'économie française, organisé par le parti communiste sur l'ordre du Kominform, ainsi qu'il résulte des révélations faites par M. le ministre de l'intérieur au congrès socialiste du 10 octobre dernier;

3° De Mme Schell, sur: *a*) l'assassinat par les C. R. S. de l'ouvrier Jamsek; *b*) le matraquage par les forces de police de la population des régions minières de la Moselle et plus particulièrement des femmes; *c*) les arrestations illégales et les pressions exercées sur les travailleurs étrangers;

4° De M. Patinaud, sur les assassinats perpétrés à Firminy contre les travailleurs;

5° De M. Gabriel Roucaute, sur les tragiques événements survenus le mardi 26 octobre 1948 à Alès au cours des opérations de police contre les puits de mines d'Alès;

6° De M. Lecœur, sur les faits matériels qui ont amené le ministre de l'intérieur à faire des déclarations relatives à de prétendues interventions extérieures qui auraient soi-disant exercé des pressions sur le développement de la politique française;

7° De M. Gabriel Roucaute, sur les déclarations du ministre de l'intérieur, d'après lesquelles de soi-disant interventions extérieures auraient déterminé des mouvements de grève que les dures conditions d'existence des travailleurs suffisent pleinement à expliquer et à justifier;

8° De M. Patinaud, sur les conditions dans lesquelles le ministre de l'intérieur a fait état de prétendues interventions extérieures dans le développement des luttes revendicatives des travailleurs de France;

9° De M. Garaudy, sur les déclarations faites par le ministre de l'intérieur sur de prétendues interventions extérieures dans le développement du mouvement gréviste en France et sur les conséquences tirées de ces déclarations par certains magistrats.

Il n'y a pas d'observation ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à midi cinquante-cinq minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,

PAUL LAISSY.

COMPTE RENDU *IN EXTENSO*. — 249e SEANCE

2e séance du vendredi 19 novembre 1948.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.

2. — Election de conseillers de la République par l'Assemblée nationale (*suite*).

Résultat du dépouillement du scrutin pour l'élection du conseiller de la République représentant les Français résidant en Indochine. — Proclamation de M. Avinin.

3. — Suppression de la tentative de conciliation dans les affaires du ressort des tribunaux de première instance. — Adoption sans débat d'une proposition de loi.

4. — Révélations de M. le ministre de l'intérieur et grèves. — Suite de la discussion d'interpellations.

Discussion générale (*suite*): M. Jacques Duclos. — Clôture.

Ordre du jour de confiance déposé, avec demande de priorité, par MM. Cudenet, de Menthon et Lussy.

Sur l'ordre du jour: MM. Jules Moch, ministre de l'intérieur; Ramadier, ministre de la défense nationale; Jacques Duclos, Queuille, président du conseil, Frédéric-Dupont.

Ordre du jour déposé, avec demande de priorité, par M. Jacques Duclos et les membres du groupe communiste.

Question de confiance posée contre ce dernier ordre du jour.

Décision de procéder au vote sur la question de confiance mardi 23 novembre après-midi.

5. — Démission de députés.

6. — Règlement de l'ordre du jour.

7. — Renvoi pour avis.

8. — Dépôt de propositions de loi.

9. — Dépôt de propositions de résolution

PRESIDENCE DE M. EDOUARD HERRIOT

La séance est ouverte à seize heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la première séance de ce jour a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

ELECTION D'UN CONSEILLER DE LA REPUBLIQUE PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE

Représentation des Français résidant en Indochine.

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour l'élection du conseiller de la République appelé à représenter les Français résidant en Indochine:

Nombre de votants..... 325
Bulletins blancs ou nuls..... 16

Suffrages exprimés.... 309
Majorité absolue..... 155

Ont obtenu:

MM. Avinin..... 218 suffrages.
Nosmas ..... 91 suffrages.

M. Avinin ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, je le proclame conseiller de la République.

— 3 —

AFFAIRES DU RESSORT DES TRIBUNAUX DE PREMIERE INSTANCE

Adoption sans débat d'une proposition de loi.

M le président. L'ordre du jour appelle le vote sans débat, conformément à l'article 36 du règlement, de la proposition de loi de M. Edgar Faure supprimant la tentative de conciliation dans les affaires du ressort des tribunaux d'instance.

Je consulte l'Assemblée sur le passage aux articles.

(*L'Assemblée, consultée, décide de passer aux articles.*)

M. le président. « Art. 1er. — Les articles 48 à 58 *bis* inclus du code de procédure civile, formant le titre Ier du livre deuxième intitulé: « De la conciliation », sont abrogés. »

Je mets aux voix l'article 1er.

(*L'article 1er, mis aux voix, est adopté.*)

« Art. 2. — Le dernier alinéa de l'article 80 du code de procédure civile est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« Le juge chargé de suivre la procédure aura la faculté, en tout état de cause et jusqu'à l'ouverture des débats, de tenter la conciliation des parties.

« A partir de l'ouverture des débats, cette faculté appartiendra au tribunal en chambre du conseil.

« Dans tous les cas, le procès-verbal de conciliation qui sera dressé aura force exécutoire. » — (*Adopté.*)

M. le président. Avant de mettre aux voix l'ensemble de la proposition de loi, je dois faire connaître à l'Assemblée que la commission propose d'en rédiger comme suit le titre :

« Proposition de loi supprimant la tentative de conciliation dans les affaires du ressort des tribunaux de première instance. »

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le titre demeure ainsi rédigé.

Je mets aux voix l'ensemble de la proposition de loi.

(*L'ensemble de la proposition de loi, mis aux voix, est adopté.*)

— 4 —

REVELATIONS DE M. LE MINISTRE DE L'INTERIEUR ET GREVES

Suite de la discussion d'interpellations.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations:

1° De M. Louis Rollin sur les conséquences que le Gouvernement entend tirer des graves révélations de M. le ministre de l'intérieur relatives à l'action exercée par certains organismes français — sur l'ordre et

avec les subsides d'une puissance étrangère — pour faire échec à la politique extérieure de la France, empêcher toute préparation militaire et « assurer par les grèves la chute verticale de l'économie française;

2° De M. Legendre sur les mesures que compte prendre le Gouvernement pour mettre fin au sabotage de l'économie française, organisé par le parti communiste sur l'ordre du Kominform, ainsi qu'il résulte des révélations faites par M. le ministre de l'intérieur au congrès socialiste du 10 octobre dernier;

3° De Mme Schell, sur: *a*) l'assassinat par les C. R. S. de l'ouvrier Jamsek; *b*) le matraquage par les forces de police de la population des régions minières de la Moselle et, plus particulièrement, des femmes; *c*) les arrestations illégales et les pressions exercées sur les travailleurs étrangers;

4° De M. Patinaud sur les assassinats perpétrés à Firminy contre les travailleurs;

5° De M. Gabriel Roucaute, sur les tragiques événements survenus le mardi 26 octobre 1948 à Alès au cours des opérations de police contre les puits de mines d'Alès;

6° De M. Lecœur, sur les faits matériels qui ont amené le ministre de l'intérieur à faire des déclarations relatives à de prétendues interventions extérieures qui auraient soi-disant exercé des pressions sur le développement de la politique française;

7° De M. Gabriel Roucaute, sur les déclarations du ministre de l'intérieur d'après lesquelles de soi-disant interventions extérieures auraient déterminé des mouvements de grève que les dures conditions d'existence des travailleurs suffisent pleinement à expliquer et à justifier;

8° De M. Patinaud, sur les conditions dans lesquelles le ministre de l'intérieur a fait état de prétendues interventions extérieures dans le développement des luttes revendicatives des travailleurs de France;

9° De M. Garaudy, sur les déclarations faites par le ministre de l'intérieur sur de prétendues interventions extérieures dans le développement du mouvement gréviste en France et sur les conséquences tirées de ces déclarations par certains magistrats.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Jacques Duclos, dernier orateur inscrit. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Jacques Duclos. Mesdames, messieurs, au cours de ce débat, plusieurs de mes camarades communistes ont montré, avec émotion et objectivité, ce qu'est la grève des mineurs. Ils ont mis en pièces un certain nombre de contre-vérités officielles. Ils ont montré la légitimité d'un combat qui n'a d'autre raison et d'autre objectif que la défense de justes revendications ouvrières.

Mais il reste des affirmations ministérielles à démolir. C'est ce que je me propose de faire et je m'excuse par avance auprès de l'Assemblée si je suis amené à entrer dans des détails et à citer beaucoup de chiffres.

Il est clair que, ce que l'on a voulu ici, c'est instituer un procès d'opinion. On veut s'en prendre à notre doctrine, à nos droits, au principe de la liberté elle-même. Mais on entend le faire sournoisement, à la manière d'hommes qui ont mauvaise conscience.

M. Mutter, lui, hier, à cette tribune, a demandé la dissolution du parti communiste.

M. André Mutter. Ce n'était pas la première fois. Je l'ai demandée il y a un an déjà.

M. Jacques Duclos. Il veut proscrire ouvertement des opinions.

MM. Queuille, Jules Moch et André Marie, eux, veulent arriver au même but, mais en empruntant d'autres voies. C'est pourquoi nous avons entendu M. le ministre de l'intérieur présenter ici une sorte de rapport de police comportant de prétendues accusations contre notre parti, mais n'apportant aucune preuve. Et l'on comprend bien pourquoi: parce qu'il n'y a rien, dans notre activité, qui soit contraire aux lois de la République. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Pendant des semaines, une presse stylée, pour qui le souci de l'objectivité ne semble pas être la règle courante, a colporté des calomnies contre les communistes. Pendant des semaines, la presse et la radio ont dit et redit que le ministre de l'intérieur possédait la preuve d'une intervention extérieure dans la détermination de notre politique. Pendant des semaines, on a parlé de prétendues directives que Jdanov aurait envoyées pour fixer cette politique.

Et quand le ministre est venu, il a parlé de recoupements, faits en France et à l'étranger, et lui permettant de supposer l'existence de telles directives.

Ainsi le ministre vient à cette tribune avec un dossier vide — et pour cause — mais, pendant des semaines, la calomnie a été lancée; et maintenant, il semble bien que le plan du Gouvernement soit de transformer l'Assemblée en une sorte de tribunal de l'Inquisition destiné à frapper les communistes.

Mais, mesdames, messieurs, quand on veut faire office de tribunal, il faut avoir le souci de vérifier les preuves, s'il y en a; et s'il n'y en a pas, l'accusation doit être rejetée et, dès lors, des sanctions s'imposent contre l'accusateur de mauvaise foi. (*Applaudissements prolongés à l'extrême gauche.*)

Or, nous constatons que les accusations portées contre le parti communiste par M. Jules Moch sont basées:

1° Sur de prétendues directives qui n'ont jamais existé;

2° Sur une prétendue réception de fonds étrangers, réception qui n'a jamais eu lieu, je me fais fort de le démontrer.

Il s'agit donc de savoir si l'Assemblée acceptera de se prononcer sans aucune preuve, si elle acceptera, en nous intentant un procès d'opinion, de porter un coup redoutable aux institutions et aux libertés républicaines.

C'est un procès d'opinion qu'on nous fait, mais on le fait sans courage, car notre doctrine peut subir avec succès l'épreuve de la critique et les intérêts au nom desquels on nous attaque sont indéfendables. Oui, des intérêts sordides d'une minorité capitaliste qui rançonne et trahit le pays sont indéfendables et c'est pourquoi il faut combattre, pense-t-on en haut lieu, ceux qui défendent le peuple contre ces parasites, c'est-à-dire qu'il faut combattre les communistes.

C'est toujours le sort de ceux qui représentent les intérêts et les aspirations des forces sociales montantes d'être attaqués, calomniés par les forces décadentes, qui s'accrochent désespérément à leurs privilèges et à leurs turpitudes.

Dans la Rome antique, les premiers chrétiens qui sapaient les bases de l'ordre esclavagiste d'alors furent persécutés, calomniés. (*Applaudissements prolongés à l'extrême gauche. — Rires et exclamations à droite et sur divers bancs.*)

M. Jean Legendre. Vous êtes l'apôtre Saint-Jacques.

M. Pierre Montel. C'est plutôt Saint-Pothin! (*Rires à droite.*)

M. Jacques Duclos. On les accusait, eux aussi, de recevoir des ordres et de l'argent de l'étranger. Mais cela n'a pas empêché la société esclavagiste de disparaître, condamnée qu'elle était par le développement des forces de production. (*Nouveaux applaudissements à l'extrême gauche.*)

Quant au communisme, il a déjà subi de très nombreux assauts. MM. Jules Moch et André Marie ont eu des prédécesseurs dans cette voie et leurs persécutions n'ont pas empêché la grande cause du communisme de gagner des consciences, d'illuminer des cerveaux et d'embraser des cœurs.

C'est pourquoi nous voyons ces messieurs du Gouvernement s'agiter, se contredire et multiplier les plus méprisables manœuvres. Nous les regardons faire avec la tranquillité d'esprit d'hommes qui savent bien que vous, monsieur Jules Moch, vous représentez un passé condamné, tandis que nous, nous avons conscience de représenter l'avenir. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il y a un siècle, Marx et Engels écrivaient dans leur immortel *Manifeste du parti communiste:*

« Un spectre hante l'Europe: le spectre du communisme. Toutes les puissances de la vieille Europe se sont unies en une Sainte-Alliance pour traquer ce spectre: le pape et le tsar, Metternich et Guizot, les radicaux de France et les policiers d'Allemagne. »

Ce spectre s'est fait chair et, aujourd'hui, des millions d'hommes et de femmes, constatant le chaos, le désordre, l'exploitation et la misère qui sont engendrés par le capitalisme pourrissant, voient dans le communisme la voie du salut, la grande espérance de libération humaine. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Depuis un siècle, les communistes ont été attaqués, insultés, persécutés. Cela n'a pas empêché les idées nouvelles du communisme, idée nouvelles qui sont en même temps l'expression d'un des plus vieux rêves des hommes, de gagner du terrain et de s'emparer des consciences, en suscitant de magnifiques dévouements.

C'est cette marche inexorable du communisme que les fascistes ont tenté d'arrêter. Ils n'ont pas réussi. Vous ne réussirez pas, vous non plus, monsieur le ministre de l'intérieur. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

Vous avez, monsieur le ministre, dans votre discours d'avant-hier, discours de chef policier, fait un abondant étalage de vos forces, mais tout cela trahit la faiblesse d'un Gouvernement qui se sait condamné par le peuple et qui redoute son jugement.

M. le ministre de l'intérieur a parlé comme un général de guerre civile; il

a parlé des déplacements de ses troupes, de ses opérations stratégiques, de ses trouvailles tactiques et il n'a pas eu un mot pour les mineurs assassinés dans le combat. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Briand disait autrefois, à cette même tribune: « Regardez mes mains, il n'y a pas de sang ». Vous ne pouvez pas en dire autant, vous, monsieur le ministre. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

A la vérité, c'est un véritable roman policier que M. Moch a débité à cette tribune. Il a voulu faire peur et l'on avait l'impression, à certains moments, qu'il était pris lui-même à son propre piège.

Tout cela n'était que la répétition de très vieilles choses. La réaction a eu pour porte-parole le ministre socialiste de l'intérieur. Il a parlé comme ont toujours parlé les réactionnaires. Vous n'avez rien inventé, monsieur le ministre de l'intérieur.

Le langage que tenait le procureur impérial lors du procès de l'association internationale des travailleurs, sous le Second Empire ressemblait étrangement aux arguments que vous avez développés vous-même à cette tribune. En effet, traitant des congrès de l'association internationale des travailleurs tenus, l'un à Genève, en 1866, l'autre à Lausanne en 1867, l'avocat impérial, parlant à l'audience du 20 mars 1868, disait:

« Sans doute, on a traité là des questions économiques, mais à côté d'elles, on a fait une part, et non la moindre, aux théories et aux discussions politiques. Il suffit, pour s'en assurer, de lire le programme des matières mises à l'ordre du jour et l'on y voit figurer la question des impôts, celles des armées permanentes, de l'influence des idées religieuses sur le développement social, politique et intellectuel.

« En matière d'impôts, le congrès demande une réforme radicale, qui implique toute une transformation sociale: l'impôt indirect doit être aboli, plus de bureaucratie, plus d'inquisition policière. Le congrès affirme la liberté physique et intellectuelle de l'homme.

« Est-ce que je me trompe, messieurs, poursuivait l'avocat impérial, quand je vois là le symptôme et le signal d'une agitation politique, que la tolérance du Gouvernement ne pouvait plus tolérer ? » (*Rires.*)

Voilà comment parlait l'avocat impérial de Badinguet. Vous avez de qui tenir, monsieur Jules Moch; vous auriez fait un excellent ministre de Badinguet. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

A ces juges indignes, un homme répondit. Cet homme, c'était un ouvrier, qui fut assassiné par les Versaillais après la défaite de la Commune, un ouvrier dont tous les ouvriers français vénèrent la mémoire. Cet homme s'appelait Eugène Varlin. Voici ce que leur disait Varlin:

« Une classe qui a été opprimée de toutes les époques et de tous les régimes, la classe du travail, prétend apporter un élément de régénération. Un vent de liberté peut seul épurer cette atmosphère chargée d'iniquités.

« Lorsqu'une classe a perdu la supériorité morale qui l'a faite prédominante, elle doit s'effacer si elle ne veut pas être cruelle, parce que la cruauté est la seule ressource des pouvoirs qui tombent. » (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Cette phrase de Varlin s'adresse magnifiquement à vous, monsieur le ministre de l'intérieur.

L'avocat impérial dont je viens de parler déclarait encore, à l'audience du 29 juin 1870, dans un autre procès intenté à la 1re internationale:

« Il y a deux mois encore, ces dangers étaient vraiment grands. Le communisme » — on en parlait déjà, vous le voyez, monsieur le ministre de l'intérieur — « qu'on croyait enterré sous les pavés de juin relevait audacieusement la tête et nous pouvions croire au retour imminent de ces journées éternellement néfastes.

« Aujourd'hui, toute crainte doit avoir disparu.

« Oui, le pays tout entier s'est prononcé et a acclamé de nouveau celui qui lui a rendu et assuré l'ordre. »

On parlait ainsi du plébiscite impérial qui avait donné la majorité à Sa Majesté Napoléon III.

« Il a, dans un verdict placé au-dessus de toute controverse et défiant toutes les équivoques, énergiquement affirmé sa répulsion et sa haine pour la révolution et les révolutionnaires. »

Cela n'empêchait pas l'Empire de s'effondrer deux mois plus tard sous le poids de ses fautes et de ses crimes. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il y a souvent des pouvoirs décadents qui croient à leur éternité et ils y croient d'autant plus qu'ils sont au bord de la chute. Retenez bien cela, monsieur le président du conseil.

M. Henri Queuille, *président du conseil.* Je ne crois pas à mon éternité! (*Sourires.*)

M. Jacques Duclos. Evidemment, M. Jules Moch a voulu corser son histoire. Il ne pouvait pas en rester au vieux refrain de l'avocat impérial de Badinguet. Il a voulu essayer de faire croire qu'il y a, dans notre parti communiste, je ne sais quels degrés d'initiation. (*Rires à l'extrême gauche.*)

Il a essayé de faire croire que des mots d'ordre qui se contredisent peuvent cependant signifier exactement la même chose. Comprendra qui pourra! Moi, je ne comprends pas.

C'est ainsi, d'ailleurs, que l'on a procédé pour le procès des Malgaches. Un télégramme, dont le contenu était parfaitement clair, avait été saisi et la police décréta que ce télégramme voulait dire le contraire de ce qu'il disait effectivement. A ce compte, la police de M. Moch peut accuser n'importe qui; elle peut interpréter tous les textes à sa manière. C'est là la caractéristique d'un régime de basse police et l'on sait où de tels régimes peuvent conduire. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ces procédés de police, semblables à ceux qu'emploie aujourd'hui M. le ministre de l'intérieur, furent à l'origine du faux réactionnaire et antisémite de l'affaire Dreyfus.

Le discours de M. Jules Moch est, lui, une honteuse falsification de la vérité. Vous accusez, monsieur le ministre, sachant bien qu'il n'y a rien de vrai dans tout ce que vous avancez. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Et quand certains personnages de votre administration, en raison des prétendus renseignements dont vous faisiez étalage, proposèrent de poursuivre le parti communiste, vous avez parlé de « raison d'Etat », vous avez parlé, pour vous « défiler », de « certaines choses qu'on ne peut pas révéler », parce que vous sentiez bien que si vous étiez obligé d'aller devant un tribunal avec votre dossier, vous seriez débouté rapidement par des juges intègres. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Tout cela montre que vous voulez faire condamner l'activité de notre parti à l'esbrouffe, en vous basant sur des contre-vérités, sur des calomnies. C'est parce que vous sentez toute l'inconsistance de vos arguments que vous avez tenté de présenter notre parti comme une organisation secrète, mystérieuse, comportant divers degrés d'initiation. (*Rires à l'extrême gauche.*)

Notre parti est un parti démocratique (*exclamations et rires à gauche, au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche*) composé de cellules locales et d'entreprises, de sections locales et d'entreprises, de fédérations départementales et d'un comité central.

M. Pierre Montel. Et, en haut, un cerveau pour tous!

M. Jean-Baptiste Guitton. Il n'y a plus de soviets ?

M. Jacques Duclos. A la tête de chaque organisme du parti se trouvent des militants élus qui doivent rendre des comptes à leurs mandants.

M. Jean-Baptiste Guitton. Les soviets partout!

M. Jacques Duclos. Tout cela est simple, trop simple, et c'est pourquoi vous avez tenté, monsieur le ministre, d'expliquer les choses à votre manière et de les compliquer.

Vous avez repris contre nous les calomnies fascistes. Il existe même une certaine ressemblance entre votre façon de présenter le parti communiste et la façon dont les nazis présentaient leurs fameuses histoires sur le protocole des Sages de Sion. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche. — Exclamations à gauche, au centre et à droite.*)

L'antisémitisme des nazis, qui tendait, vous le savez, à créer une atmosphère de pogroms, se basait sur de prétendus agissements mystérieux, sur de prétendues initiations, sur de prétendus crimes rituels.

Et tout cela semble vous avoir inspiré dans vos attaques anticommunistes. Mais là encore, monsieur Jules Moch, vous ne faites que recommencer ce qu'ont toujours fait les réactionnaires.

Ecoutez, monsieur le ministre, ce que disait Karl Marx à ceux qui, comme vous, prétendaient que le mouvement ouvrier consistait en une sorte de conspiration secrète, à ceux qui, comme vous, parlaient d'enlever au communisme ses bases de développement en supprimant la misère des masses:

« L'esprit bourgeois tout imbibé de police... » — on dirait que cela a été écrit pour le moment présent — « ... se figure tout naturellement l'association internationale des travailleurs agissant à la manière d'une conjuration secrète, son organe central commandant de temps à autre des explosions dans divers pays.

« Notre association n'est, en fait, rien d'autre que le lien international entre les ouvriers les plus avancés des divers pays du monde civilisé.

« En quelque lieu, sous quelque forme et dans quelques conditions que la lutte des classes prenne quelque consistance, il n'est que bien naturel que les membres de notre association se placent au premier plan. Le sol dont elle s'élève est la société moderne même. Elle ne peut en être extirpée par aucune débauche de carnage. Pour l'extirper, les gouvernements auraient à extirper le despotisme du capital sur le travail, condition de leur propre existence parasitaire ». (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Maintenant, permettez-moi de dire que ce qui est vrai dans la grève des mineurs, c'est que les revendications présentées par les travailleurs sont justes, légitimes et expriment l'état de mécontentement qui règne dans le pays.

Vous aviez dit, messieurs, en mai 1947, quand vous avez écarté les communistes du Gouvernement, que tout irait mieux par ce fait même.

Certains vous ont peut-être crus alors. Mais le peuple ne peut pas ne pas voir que lorsque les communistes étaient encore au gouvernement, en avril 1947, les salaires représentaient un pouvoir d'achat de 70,30 pour 100 par rapport à 1938. Or, en novembre 1947, quand les travailleurs furent contraints de faire la grève, leurs salaires ne représentaient plus qu'un pouvoir d'achat de 49,40 p. 100. Cela explique les mouvements de grève de novembre et de décembre 1947 que vous présentiez aussi, à votre façon, comme des mouvements insurrectionnels.

En octobre dernier, avant les plus récentes hausses des prix, les salaires ne représentaient que 53,50 p. 100 du pouvoir d'achat de 1938 et, en vérité, on peut dire qu'il s'agit, maintenant, de moins de 50 pour 100.

Ces faits sont si évidents, monsieur le président du conseil, qu'on parle maintenant, dans les milieux officiels, de supprimer les statistiques. On peut évidemment le faire, mais ce n'est pas cette suppression qui fera baisser le coût de la vie. Quand il fait froid dehors, on peut casser le thermomètre, on ne provoque pas la chaleur ! (*Applaudissements et rires à l'extrême gauche.*)

Votre politique économique est tellement contraire aux intérêts des masses laborieuses que même les dirigeants de la C. F. T. C. et de Force ouvrière sont obligés, malgré leur bonne volonté à votre égard, de faire des réserves à son sujet.

Et les hausses de prix qui se sont produites dans la période qui vient de s'écouler ne sont pas les dernières. Avec la dévaluation récente que vous avez faite et qui crée une insécurité monétaire chronique, on est en droit de s'attendre à de nouvelles hausses de prix et à plus de misère pour l'ensemble des travailleurs.

C'est d'ailleurs pourquoi vous faites tout pour empêcher les mineurs d'arracher un relèvement de salaires. Vous savez que, s'ils l'obtiennent, vous ne pourrez pas le refuser à l'ensemble des travailleurs de ce pays. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

C'est pourquoi vous, dont le plan est d'imposer aux travailleurs des conditions d'existence plus misérables, vous vous opposez de toutes vos forces aux justes revendications des mineurs et c'est pourquoi aussi tous les travailleurs voient, dans la bataille des mineurs, leur propre bataille.

Les commerçants, les artisans, dont le chiffre d'affaires diminue en raison de la réduction du pouvoir d'achat des masses, sont acculés à des difficultés de plus en plus insurmontables.

Hier, un commerçant a eu l'occasion de voir un de mes amis. Il avait lu votre discours, monsieur Moch. Il l'avait lu dans *le Populaire*. Et savez-vous quelle a été sa réflexion à votre sujet ? « Oui, il tape sur les communistes. Mais, plus il tape sur les communistes, plus j'ai à payer d'impôts. » Voilà une réflexion de commerçant. (*Applaudissements et rires à l'extrême gauche.*)

Et ce raisonnement n'est pas isolé. Ceux qui observent les faits voient qu'il y a toujours une certaine coïncidence entre les attaques dirigées contre notre parti et celles dirigées contre les conditions d'existence des masses laborieuses. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Vous avez devant vous des problèmes économiques extrêmement difficiles à résoudre. Vous ne les résoudrez pas, messieurs, avec le discours policier de M. Jules Moch. Vous ne les résoudrez pas non plus avec les lois antirépublicaines que nous présente M. André Marie.

D'ailleurs, vous n'êtes d'accord sur rien entre vous ; vous n'êtes d'accord que pour combattre les communistes. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) Vous donnez le spectacle d'une sorte de décadence byzantine : il ne vous reste un peu de force que pour faire le mal. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. le président du conseil a prétendu, le 3 novembre dernier, que les hausses des prix n'avaient pas absorbé la marge de hausse accordée pour les salaires. Il reste aux masses laborieuses, avez-vous dit, monsieur le président du conseil, un bénéfice certain. C'est là une thèse bien audacieuse et qui rejoint, sur le plan de l'objectivité, les déclarations de M. Jules Moch.

D'ailleurs, les partis de la majorité sentent bien que cette thèse est insoutenable. Un parti de la majorité est obligé de constater que s'impose une répartition plus équitable des ressources et des sacrifices. D'autres bavardent sur un prétendu cartel offensif de la démocratie sociale.

Mais tout cela, c'est du vent. Il y a déjà eu des expériences semblables et l'on sait ce qu'elles ont donné.

Ce qui demeure, aux yeux du peuple, c'est que votre politique est une politique de misère pour les masses laborieuses.

Par contre, de monstrueux profits capitalistes sont réalisés par les grandes sociétés. C'est ainsi que 21 des principales sociétés métallurgiques, qui réalisèrent en 1946 353 millions 201.000 francs de bénéfices nets, en ont réalisé 1 milliard 39 millions 916.000 francs en 1947.

Telle est votre politique, faite de privations pour les uns et de superbénéfices pour les autres.

La France compte maintenant 42 sociétés milliardiaires contre 3 en 1945.

Les commerçants et artisans se voient accablés d'impôts et ils constatent que le Gouvernement ne fait rien pour faire rentrer les profits illicites.

Ils constatent que Mme Laval vient d'entrer en possession d'un certain nombre de millions qui appartenaient à son mari. Cela montre ce que vaut la confiscation des biens des traîtres ! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ils constatent qu'on arrête, il est vrai, certains intermédiaires ; mais ils constatent aussi que les principaux profiteurs du scandale du vin, sur lequel il faudra bien faire toute la lumière, sont parfaitement tranquilles. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions à gauche.*)

M. Félix Gouin. Quand vous voudrez, monsieur Duclos !

M. Jacques Duclos. Mais je pense que vous le voudrez, et que nous le voudrons tous.

M. Félix Gouin. Quand vous voudrez bien demander à vos amis de se joindre à moi pour presser les travaux de la commission d'enquête, nous verrons ce que valent vos calomnies, à vous communistes.

M. Gérard Vée. Nous verrons combien d'argent le parti communiste a retiré de la Banque commerciale pour l'Europe du Nord, par l'intermédiaire de la coopérative de Beaumont.

M. Jacques Duclos. Ne vous fâchez pas ! (*Rires à l'extrême gauche.*)

M. Gérard Vée. Vous devriez être le dernier à parler de cela.

Mme Rachel Lempereur. Parlez-nous plutôt de la coopérative de Beaumont !

M. Gérard Vée. Et des millions qu'a rapportés à votre parti la vente du vin des coopératives.

M. Jacques Duclos. Le peuple voit bien que cette aggravation de ses conditions d'existence s'est produite depuis l'éviction des communistes du Gouvernement.

La constatation d'une situation économique si désastreuse amène les masses populaires à chercher des explications politiques à un tel état de choses. Quoi de plus compréhensible ?

Et voici ce que tout observateur attentif ne peut pas ne pas retenir. Vous avez écarté les communistes du Gouvernement parce que c'était une des conditions posées par les Américains à la mise en train du plan Marshall. (*Interruptions à gauche, au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Gérard Vée. Et, depuis lors, on a de bonnes récoltes ! (*Rires à gauche.*)

M. Jacques Duclos. Vous avez présenté ce plan comme un plan de relèvement national, alors que nous en avons dénoncé dès l'abord les objectifs dominateurs et stratégiques.

Aujourd'hui, vous nous reprochez notre lutte contre le plan Marshall et vos propos ne sont que l'écho de ceux de M. Harriman.

Or, il faut voir ce qu'a donné ce plan, puisque la politique se juge à ses résultats.

M. Roland de Moustier. Vous noyez le poisson, en ce moment.

M. Jacques Duclos. D'une part, le plan Marshall a pratiquement liquidé notre créance sur l'Allemagne au titre des réparations. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Or, cette créance est de beaucoup supérieure à tout ce qui nous a été et va nous être livré au titre du plan Marshall. On nous a fait abandonner notre droit d'aînesse aux réparations pour le plat de lentilles du plan Marshall. (*Rires et applaudissements à l'extrême gauche.*)

D'autre part, le plan Marshall a entraîné la France à la signature des accords de Londres, en vertu desquels la Ruhr vient d'être remise aux capitalistes allemands.

Ici, nous touchons le fond du problème. Personne ne peut contester que, la production française dépassant celle de 1938, la récolte ayant été bonne, la France étant comblée, dit-on, de cadeaux américains ...

A gauche. Et de cadeaux russes ?

M. Jacques Duclos. ... le peuple, malgré cela, est de plus en plus malheureux. Pourquoi ?

M. René Kuehn. A cause de vous. A cause des saboteurs.

M. Jacques Duclos Parce que la France doit payer les frais de deux guerres...

M. Félix Kir. La grève !

M. René Kuehn. Et la dette russe ?

M. Jacques Duclos. ... les frais de la guerre d'hier...

M. Roland de Moustier. Et de celle que vous lui faites aussi.

M. Jacques Duclos. ... qu'on dispense les Allemands de rembourser, et les frais de la guerre de demain, qu'on veut nous faire faire à l'Union soviétique, notre alliée, avec le concours de l'Allemagne et de Franco. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Bien mieux: les crimes nazis sont effacés, les réparations n'existent plus. Et le charbon de la Ruhr ne servira pas à faire de l'acier français; c'est le minerai français qui sert à faire de l'acier allemand. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*)

C'est notre sécurité qui est à nouveau menacée. Une fois de plus, par anticommunisme, on commet les mêmes fautes, les mêmes crimes qu'après la guerre de 1914-1918.

Et ce sont les impérialistes américains qui, pour défendre leurs propres intérêts, veulent que nous soyons les alliés des Allemands et aussi ceux de Franco pour une nouvelle croisade antisoviétique.

Cela, le peuple de France ne peut l'accepter.

Il comprend mieux chaque jour ce qu'il y a de contraire aux intérêts français dans toute votre politique. C'est cela qui inquiète des millions de nos compatriotes.

Ils sentent que leur misère est la rançon de la politique d'abandon des réparations, d'assujettissement de la France aux intérêts américains, d'alliance avec l'Allemagne au mépris de notre sécurité, de votre politique de préparation à la guerre qui va entraîner de nouvelles dépenses militaires comme conséquence de l'alliance militaire occidentale.

Ainsi, donc, messieurs, c'est pour faire une abominable politique de défense des profits capitalistes, pour faire des Français la « piétaille » occidentale des maîtres américains, que vous plongez notre peuple dans la misère, que vous lui faites supporter le poids écrasant de deux guerres. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ne vous étonnez pas, messieurs du Gouvernement, si cette politique de réaction, de guerre et de misère — car tout va ensemble — détermine une profonde et légitime colère. Et ne croyez pas que votre répression transformera la France en une caserne où personne n'oserait plus rien dire. (*Interruptions à gauche, au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Rappelez-vous ce que disait à cette tribune, le 21 novembre 1893, le grand socialiste Jean Jaurès.

M. Pierre-Fernand Mazuez. Laissez donc Jaurès tranquille !

M. Jacques Duclos. Il disait: « Si le mouvement socialiste n'est qu'une effervescence passagère, s'il n'est que la fièvre momentanée d'un organisme d'ailleurs résistant et sain, il suffira pour le calmer d'un peu d'hygiène gouvernementale. On enverra aux préfets de bonnes circulaires pour que tous les fonctionnaires petits ou grands donnent contre le socialisme. On demandera aux procureurs généraux des rapports confidentiels. Mais si, au contraire, le mouvement socialiste est déterminé tout à la fois par la forme de la production dans le monde contemporain et par l'état des sociétés politiques, s'il tient tout ensemble au cœur même des choses et aux entrailles du prolétariat, lorsque vous aurez abattu ou emprisonné ou bâillonné quelques-uns de ceux que vous appelez les chefs, il en surgira d'autres du peuple même, de la nécessité même, infatigablement ». (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. René Kuehn. Il n'y avait pas de Kominform à ce moment-là !

M. Jacques Duclos. Nous nous plaçons, nous, sous le signe de Jaurès dans le combat que nous livrons.

Mais vous, monsieur Moch, vous avez d'autres cautions, d'autres parrainages. Vous employez contre les mineurs les arguments et les méthodes de Thiers, l'homme qui assassina l'immortelle Commune de Paris. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Augustin Laurent. Les communards étaient des patriotes français !

M. Jacques Duclos. Notre collègue Garaudy a montré hier que vous repreniez son vocabulaire. Il citait la dépêche envoyée par Thiers au préfet du Pas-de-Calais, le 25 juillet 1872, pour combattre les mineurs en grève.

Voici comment *Le Figaro* du 28 juillet 1872 commentait cette dépêche... (*Interruptions à droite et au centre.*)

A droite. Remontez au déluge !

M. Jacques Duclos. Cela vaut la peine d'être lu.

« M. Thiers, dans sa dépêche — c'est *Le Figaro* qui parle —...

M. René Kuehn. Parlez-nous de vos comptes en banque !

M. Jacques Duclos. « ...dit fort nettement d'ailleurs que le désordre vient du dehors, c'est-à-dire de l'Internationale, dont les menées récentes avaient été signalées. Raison de plus, s'il peut y avoir une raison de plus, pour frapper sans merci les misérables qui organisent ces désordres et les perturbateurs imbéciles qui leur prêtent la main.

« M. Thiers a écrit au préfet du Pas-de-Calais qu'il a 100.000 hommes prêts à marcher. Ajoutons que ces 100.000 hommes sont tout prêts aussi à frapper en gens que les émeutiers ont eu soin d'animer de rage contre eux et de rendre impitoyables.

« Pas de discours, et la baïonnette au canon ! C'est la doctrine de M. Thiers, et nous y applaudissons. »

Ces lignes étaient signées de M. Xavier Eymat dans *Le Figaro* du 28 juillet 1872.

Ce journaliste a de dignes successeurs et Thiers a en vous un digne successeur, monsieur Jules Moch. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Plus près de nous, certains hommes qui sont maintenant avec M. Jules Moch tenaient un langage différent de celui de Thiers.

C'est ainsi que le 7 avril 1912, dans un journal qui s'appelait *L'Eclaireur*, un homme politique... (*Interruptions à gauche, au centre et à droite.*)

M. Raymond Mondon. C'est une revue de presse que vous faites, monsieur Duclos.

M. Jacques Duclos. Je mène la discussion comme je l'entends, monsieur Mondon. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

En tout cas, je constate que lorsque M. le ministre de l'intérieur a parlé, le parti communiste n'a pas dit un seul mot et que vous êtes incapables d'écouter notre réponse. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Mouvements divers.*)

M. René Kuehn. Parlez au moins du sujet.

M. Jacques Duclos. Nous allons y venir. (*Interruptions à droite et sur divers bancs à gauche.*)

M. Roland de Moustier. Remontez au déluge, monsieur Duclos, je vous en prie.

M. Jacques Duclos. Noblesse décadente, taisez-vous ! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Roland de Moustier. Elle est sur vos bancs, la noblesse décadente !

M. le président. Veuillez ne pas interrompre.

M. Jacques Duclos. Cet homme politique écrit: « Grâce à l'action des militants ouvriers, grâce à l'attitude énergique du prolétariat minier et grâce à la manifestation unanime du 11 mars, la victoire semble prochaine. Mais il ne faut pas que les travailleurs du sous-sol » — c'était déjà une grève de mineurs — « après avoir remporté ces premiers succès, se croient déjà vainqueurs et qu'ils se laissent départir de l'attitude énergique qu'ils ont adoptée.

« Seule l'action directe du prolétariat sera ici de quelque concours et le Gouvernement ne se montrera ferme pour soutenir les propositions de la Chambre que si les intéressés savent eux-mêmes agir dans le pays avec fermeté ».

Et, associant des préoccupations politiques à cette grève revendicative, l'auteur de l'article parle d'élections municipales qui pourraient être utilisées à l'occasion de la grève.

Et il termine en ces termes:

« Par une action énergique et continue, le succès deviendra certain, tant il est vrai que la classe ouvrière est, en réalité, maîtresse des destinées de la nation et qu'il suffit d'une menace énergique pour faire reculer toutes les forces coalisées de réaction sociale ».

Cet article était signé de M. Paul Ramadier, aujourd'hui ministre de la défense

nationale. (*Vifs applaudissements et rires à l'extrême gauche.*)

Ainsi donc, M. Paul Ramadier, défenseur de l'Ordre — avec un O majuscule — était hier, comme Aristide Briand et tant d'autres anarcho-syndicalistes, un défenseur des thèses de l'action directe. Ce n'est pas mal.

M. Charles Rousseau. Vous ferez de même.

M. Jacques Duclos. Mais je veux encore, messieurs, vous infliger une citation. Elle est très courte; mais elle est bien. La voici:

« La vraie raison d'hésitation, de révolte de l'esprit, de mouvements de rues » — écoutez bien, monsieur Jules Moch — « c'est la crise générale, la misère, l'angoisse de millions de travailleurs de toutes classes sociales, dont aucun n'est plus assuré ni de pouvoir vivre de son travail, ni de pouvoir jouir d'épargnes accumulées à force de privations ».

N'est-ce pas que c'est bien? Ce texte s'adapte magnifiquement à la situation actuelle.

Et quel est donc le bolchevik qui a écrit cela?

C'est M. Jules Moch lui-même, ministre de l'intérieur, dans le journal *La Volonté socialiste*, du samedi 10 mars 1934. (*Vifs applaudissements et rires à l'extrême gauche. — Applaudissements à gauche.*)

Si M. Jules Moch se rappelait ce qu'il a écrit hier, il comprendrait ce que font les mineurs aujourd'hui et il rougirait de faire ce qu'il fait. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Aujourd'hui, M. Jules Moch ne parle plus en socialiste, il parle en ministre de l'intérieur...

M. Pierre-Fernand Mazuez. Vous n'avez pas à juger.

M. Jacques Duclos. ...et il veut faire en France ce qu'on fait dans d'autres pays « marshallisés ».

M. le ministre de l'intérieur. Oh!

M. Jacques Duclos. Ces jours derniers, on a publié des renseignements très intéressants sur la façon dont on veut faire régner l'ordre dans les pays « marshallisés ».

L'action des Américains, nous dit-on, en parlant de l'Italie, est double. Elle est d'ordre politique et économique.

En politique, l'importance de l'aide au parti démocrate-chrétien qui triompha aux dernières élections, pour n'être pas chiffrée, n'est cependant pas mise en doute.

Par contre, les renseignements sur la réorganisation de la police italienne avec l'aide des conseillers et du matériel américains sont connus.

Les Américains ont fourni les jeeps qui ont servi en diverses circonstances, notamment en juillet dernier, à l'occasion des manifestations communistes de M. Togliatti, à mater les insurrections de rues.

M. de Gasperi, dont on dit si nettement que son parti a été financé par les Américains, reproche sans doute, comme M. Moch, aux communistes italiens d'être financés par le Kominform? (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ces jeeps, pourvues, à la manière des avions en piqués allemands au début de la guerre, de sirènes stridentes qui démoralisent les manifestants, remplacent les charges de cavalerie d'autrefois.

Au nombre d'une dizaine, ayant à bord cinq ou six hommes résolus et pourvus de matraques, dirigées par radio par la voiture P. C., elles montent sur les trottoirs, longent les vitrines des magasins, refoulent les manifestants vers le milieu de la chaussée où ils sont encerclés et copieusement matraqués.

C'est le journal *Les Echos* du 17 novembre qui a publié cette relation sur les beautés de la « marshallisation ».

Non, nous ne sommes pas de ceux qui s'inclinent devant ces beautés de la marshallisation. Au risque de me répéter, je dis que nous préférons la conception française et socialiste de la lutte des classes qu'exprimait Jaurès quand il disait, lors de la grève des électriciens, le 11 mars 1907:

« La grève est une guerre et chacun des combattants choisit pour la bataille l'heure la plus favorable. Vous obligez les soldats de France à jouer dans les usines le rôle de jaunes. Vous portez atteinte au droit légal de grève, vous violez votre propre légalité. Mais, à force de faire entrer dans les usines la nation sous la forme de l'armée, vous lui apprenez à y rester sous la forme de la nation. » (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Et quand le ministre de l'intérieur, et tout le Gouvernement, d'ailleurs, parlent de grève politique, on peut se demander sur quoi ils se fondent pour qualifier une grève revendicative de grève politique. Jaurès vous le dit: « S'il suffit de remplacer l'adjectif « professionnel » par l'adjectif « politique », alors il n'y a plus ni sécurité, ni droits, ni loi pour la classe ouvrière. » (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Vous prétendez vouloir défendre la liberté du travail, vous niez aux ouvriers, lorsqu'ils sont la majorité, d'imposer la grève à la minorité. Pourtant, c'est là la vieille tradition socialiste.

Je peux vous rappeler, pour votre honte, ce que disait Jules Guesde sur cette question.

M. Raymond Gernez. Jules Guesde était Français!

M. Jacques Duclos. Jules Guesde disait:

« Je veux admettre, contrairement à la vérité, que des violences aient été réellement exercées contre quelques mineurs qui auraient voulu se soustraire à la grève décidée par la grande masse, — 1.100 sur 1.500, à s'en tenir aux chiffres donnés l'autre jour par le ministre des travaux publics — et je me demande et je demande à tous ceux que n'aveuglent pas des dividendes en péril en quoi cette immense majorité ouvrière, en opérant de la sorte contre une infime minorité, aurait fait autre chose que ce qui se fait tous les jours dans notre monde politique bourgeois sans que personne s'avise de réclamer. Est-ce que toutes les décisions les plus graves, les plus vitales de toutes les assemblées communales, départementales et nationales ne sont pas prises à la majorité et obligatoires pour la minorité? (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Charles Rousseau. Sous certaines garanties.

M. Jacques Duclos. « Ce qui existe comme la règle, comme la base de tout ordre, non seulement pour cette grande société qu'est l'Etat-nation, mais pour tous les groupements capitalistes, serait interdit comme un délit ou comme un crime aux groupements des travailleurs? Au droit des majorités d'actionnaires pour affamer ne correspondrait pas le droit des majorités ouvrières pour la défense de leur pain? Ce serait monstrueux! »

Ce texte signé de Jules Guesde a paru dans *Le Cri du peuple* en 1890.

Mais je n'ignore pas que M. Jules Moch et M. Lacoste ont déjà dit que la grève des mineurs n'est pas dirigée contre les patrons; elle est dirigée contre une entreprise nationalisée, contre l'Etat-patron.

Hier, M. Lacoste s'est défendu comme il a pu...

M. le ministre de l'intérieur. Vous aussi!

M. Jacques Duclos. ...lorsqu'on lui a cité le texte d'un discours qu'il avait prononcé en 1938.

Je veux rappeler ce que disaient les militants du Parti ouvrier français sur ce problème de la lutte gréviste des ouvriers dans les entreprises de l'Etat:

« Nous avons encore, et surtout, à nous solidariser avec ceux des nôtres, ouvriers et employés de chemins de fer, des arsenaux et des autres ateliers de l'Etat, qu'une République en recul sur l'Empire du 2 décembre prétend mettre hors du droit de se concerter pour la défense de leur dignité et de leur pain. »

C'est ce que vous voulez faire maintenant avec vos lois super-scélérates! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

« Nous avons à nous porter en masse au secours des corporations menacées, à faire de leur résistance notre résistance et à signifier à ceux qui ont pris la suite des Périer et des Dupuy qu'en aucun cas et à aucun prix nous ne laisserons toucher au droit imprescriptible de grève. »

Ces lignes, signées de Véroulle, député de l'Aube, de Jules Guesde, député du Nord, de Paul Laffargue, militants du parti socialiste, ont été écrites le 21 avril 1895.

Sur ce même sujet, Jean Jaurès déclarait... (*Exclamations à droite et au centre. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Oui, vous me subirez jusqu'au bout!

M. René-Jean Schmitt. Répondez donc au ministre de l'intérieur et parlez-nous de vos comptes en banque, cela vaudra mieux.

M. Jacques Duclos. ... le 20 novembre 1893:

« Entre les industries d'Etat qui fonctionnent aujourd'hui et le régime collectiviste, il n'y a absolument aucun rapport. Bien mieux, le régime socialiste, le régime collectiviste est exactement le contraire des industries d'Etat actuelles, des administrations d'Etat actuelles, car ces industries d'Etat, ces administrations d'Etat sont une partie du système capitaliste que nous voulons renverser.

« En effet, dans l'ordre social, l'Etat n'est qu'un patron comme les autres, qu'un capitaliste comme les autres, qui applique contre les travailleurs toutes les lois du régime capitaliste. »

Ainsi parlait Jaurès en 1893. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Jaurès savait que le régime capitaliste n'était pas éternel.

M. Jean Le Coutaller. On aimerait mieux, pour une fois, entendre M. Duclos que Jaurès.

M. Jacques Duclos. Il le combattait et il entendait tout mettre en œuvre pour le renverser. M. Jules Moch, lui, entend tout mettre en œuvre pour défendre ce régime, et c'est ici que j'en viens aux « révélations » de M. Jules Moch. (*Exclamations sur de nombreux bancs.*)

Mais oui, je conduis ma discussion à ma manière. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Moch a parlé, je l'ai déjà dit, de prétendus ordres de Jdanov. C'est là un vulgaire ragot de police. Il n'a apporté l'ombre d'aucune preuve, et pour cause!

On a cité des témoignages de policiers et de mouchards. Tout cela pue la provocation et le faux à plein nez.

Après cela, M. Moch a parlé d'argent. Il a parlé de la Banque commerciale pour l'Europe du Nord comme si cette banque était clandestine, mystérieuse.

Mais, mesdames, messieurs, ce n'est pas la seule banque étrangère existant à Paris. J'ai ici l'annuaire de l'association professionnelle des banques (*Rires sur divers bancs. — Applaudissements à l'extrême gauche*) et j'y trouve un certain nombre de banques étrangères.

Il y a des banques américaines au nombre de cinq, des banques espagnoles au nombre de trois, des banques anglaises au nombre de cinq, des banques italiennes au nombre de trois. Et il y en a d'autres.

Ainsi, cette Banque commerciale pour l'Europe du Nord — que je ne connais pas, d'ailleurs, particulièrement — (*Exclamations et rires au centre et à droite*),...

M. Raymond Gernez. Vous y versez votre argent!

M. Jacques Duclos. ...cette banque-là est une banque comme les autres, soumise aux lois et règlements de la République française. Et M. Jules Moch, avec son habitude de policier, a essayé de faire croire qu'il avait fait une découverte extraordinaire, que c'était une sorte de banque clandestine installée en plein Paris.

Non, monsieur Jules Moch! Racontez des histoires de croquemitaine comme celle-là à d'autres, mais pas ici! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Jean Legendre. Voulez-vous me permettre un mot ?

M. Jacques Duclos. Laissez-moi conduire mon exposé: il est assez long.

M. le ministre de l'intérieur. Et assez difficile!

M. Jacques Duclos. Non, il n'est pas difficile. C'est le vôtre, monsieur le ministre, qui a été laborieux, et votre réplique s'annonce si difficile que je sais que vous avez décidé, ce matin, dans votre cabinet, de demander à un de vos amis socialistes de se faire inscrire après votre intervention afin de m'empêcher de vous répondre.

M. Charles Rousseau. Vous avez des mouchards ?

M. Jacques Duclos. Je vous prends à témoin, monsieur le président, et je vous demande, si M. le ministre intervient, de me permettre de parler après lui. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le ministre de l'intérieur. Je n'ai pas mis les pieds dans mon bureau ce matin.

M. Jacques Duclos. Cela peut se faire ailleurs!

A gauche. Ce sont des ragots.

M. Jacques Duclos. En tout cas, si M. le ministre parle, je m'inscris d'avance pour lui répondre. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Votre observation n'est pas fondée, monsieur Duclos.

M. Jacques Duclos. Vous n'êtes pas en cause, monsieur le président.

M. Pierre André. Votre police fonctionne mal.

M. Jacques Duclos. Non, c'est celle-là (*L'orateur désigne M. le ministre de l'intérieur*) qui fonctionne assez mal. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Moch a donc parlé de cette banque. Je le ferai aussi en m'en tenant à ce qui a été dit des comptes du parti communiste.

M. Moch avait raconté devant le conseil national d'information du parti socialiste que le parti communiste avait touché 120 millions de francs du Kominform. (*M. le ministre de l'intérieur fait un signe de dénégation.*)

Des journaux ont publié cette information.

Et alors, monsieur le ministre, c'est plus grave: si vous n'avez pas dit cela, pourquoi ne l'avez-vous pas démenti ?

M. le ministre de l'intérieur. Est-ce que vous démentez toutes les erreurs de *L'Humanité* ? (*Rires à gauche.*)

M. Jacques Duclos. Si vous avez laissé publier une telle information, cela signifie que vous en acceptiez la paternité. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mais il y a là un certain manque de courage. Vous vouliez pouvoir dire: Oui, on l'a écrit; mais, moi, je ne l'avais pas dit.

Et il est vrai que *Le Populaire* n'a pas écrit cela. Mais la ficelle est un peu grosse.

En tout cas, je considère que vous vous êtes rendu responsable de cette accusation portée contre notre parti et que vous avez à fournir des preuves. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Moch sait bien qu'il ne peut pas vous apporter de preuves sur ces fameux 120 millions. C'est pourquoi, depuis plusieurs semaines, il essaie d'en fabriquer, si je puis m'exprimer ainsi. Seulement, ce n'est pas facile et tout ce que M. Moch a apporté, ce sont des ragots de police.

Comment, d'ailleurs, aurait-il pu apporter des preuves ? Il a parlé d'un découvert de 68 millions de francs en août, à la Banque commerciale pour l'Europe du Nord et nous a dit qu'il avait des photocopies. Nous, nous avons mieux que des photocopies: nous avons nos relevés de comptes. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Rires et applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Jean Legendre Alors, vous la connaissez, cette banque!

M. le ministre de l'intérieur. Vous reconnaissez que vous avez vos comptes dans une banque étrangère. C'est un premier aveu. Je l'enregistre. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Jacques Duclos. Nous avons nos comptes dans une banque légalement installée à Paris, sous contrôle du ministère des finances, comme toutes les autres banques qui sont en France. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Jean Legendre. Pourquoi une banque russe ?

M. Henri Teitgen. Pourquoi pas une banque américaine ?

M. Jacques Duclos. La banque où nous avons nos comptes est une banque comme les autres. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le ministre de l'intérieur. Vous auriez pu faire travailler une banque nationalisée plutôt qu'une banque étrangère.

M. Jacques Duclos. Nous allons voir dans quelques instants le sérieux des affirmations apportées par M. Jules Moch.

En agissant comme il l'a fait, M. Jules Moch a essayé de mêler notre parti à des histoires d'argent. (*Rires à droite.*)

Il a été fidèle à la tradition réactionnaire, à la tradition de Tardieu, l'homme qui essaya de présenter Gorguloff comme un bolchevik et qui tenta d'attaquer notre parti avec l'histoire de la Banque ouvrière et paysanne. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il a été fidèle à la tradition des agissements des conservateurs anglais, qui organisèrent la fameuse histoire de l'Arcos.

Je le déclare solennellement ici: le parti communiste français n'a pas reçu un sou de l'étranger et je mets quiconque au défi de prouver le contraire. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Jules Moch a mêlé volontairement les souscriptions de solidarité internationale pour les mineurs en grève...

M. Guy Petit. Ce ne sont pas des fonds étrangers.

M. Jacques Duclos. ...avec les fonds de notre parti.

C'est une manifestation évidente de mauvaise foi.

Il est vrai que des secours ont été envoyés par les travailleurs de tous les pays à leurs camarades mineurs. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

L'Humanité de ce matin annonce un total de souscriptions de 201.291.132 francs.

Et, parmi les travailleurs qui ont versé, on note les syndicats polonais, les syndicats tchécoslovaques, les mineurs écossais, les mineurs hollandais, la C. G. T. italienne, les députés socialistes italiens avec, à leur tête, Pietro Nenni (*Applaudissements à l'extrême gauche*), les syndicats des mineurs du bassin du Donetz, du Kouznietz, de l'Oural et de l'Asie soviétique, pour un total de 24 millions de francs, le syndicat des cuirs et peaux de New-York et différentes organisations syndicales belges. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Cela, c'est la solidarité internationale des travailleurs pour les mineurs français qui se battent. Si vous considérez, monsieur Jules Moch, cette solidarité ouvrière internationale comme un crime, il faut le dire.

Qu'il me soit permis de rappeler qu'en 1926, lors de leur grande grève, les mineurs anglais des Trade Unions reçurent, des mineurs soviétiques, la somme d'un million de livres sterling, ce qui ferait maintenant un milliard. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Personne ne s'éleva alors contre ce don et chacun loua la beauté du geste des mineurs soviétiques.

Pour ce qui est des comptes du parti à la Banque commerciale pour l'Europe du Nord, il faut que nous apprenions à M. Jules Moch quelle est l'origine des fonds qui y sont versés. Ce sera une contribution utile à son information.

Et d'abord, je tiens à rappeler que *Le Monde* du 18 novembre 1948 a publié une mise au point du directeur général de la Banque commerciale pour l'Europe du Nord.

M. le ministre de l'intérieur. Qui confirme ce que j'ai dit.

M. Jacques Duclos. Je lis que cette banque n'a jamais subventionné ni parti politique ni journaux — ce qui, pour ce qui nous concerne, est rigoureusement vrai — et que le mouvement des opérations des organisations ouvrières représente de 2 à 3 p. 100 de ses activités.

D'autre part, les comptes des clients commerciaux s'élèvent à un milliard de francs environ, dont la contre-partie est investie en bons du Trésor, déposés selon la loi à la Banque de France.

Je me demande si l'on ne pourrait pas vous considérer comme coupable d'avoir porté atteinte au crédit de l'Etat en essayant de jeter la suspicion sur l'honorabilité de cette banque, ce qui aurait pu déterminer un certain nombre de ses clients à demander le remboursement des bons du Trésor qui sont à la Banque de France. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Enfin, monsieur le ministre de l'intérieur, vous avez parlé, l'autre jour, des comptes d'Oswald et de Gosnat. Ce faisant, vous vous tourniez vers moi, comme s'il y avait je ne sais quelle signification cabalistique et mystérieuse dans ces noms.

Il n'y a rien de mystérieux, mon cher monsieur.

M. le ministre de l'intérieur. Pas pour moi, en effet.

M. Jacques Duclos. M. Oswald, ancien administrateur de notre parti, est l'administrateur de notre presse.

M. le ministre de l'intérieur. Sous quel nom ? Sous celui de Dorval ?

M. Jacques Duclos. C'est en cette qualité qu'il a un compte à la banque.

M. le ministre de l'intérieur. Il en a même deux.

M. Jacques Duclos. Il est chevalier de la Légion d'honneur. (*Interruptions à droite et au centre. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il a fait ce que beaucoup d'autres n'ont pas fait, de la résistance active; et il est connu sous le nom de Dorval à la fédération de la presse.

Quant à M. Gosnat, vous savez de qui il s'agit. C'est l'administrateur de notre parti et il représente, dans cette Assemblée, le département de la Charente-Maritime.

M. le ministre de l'intérieur. Il est aussi directeur de *France navigation.*

M. Georges Gosnat. Ex-directeur.

M. Roland de Moustier. Et M. Jacques Duclos ne connaît pas cette banque!

M. Jacques Duclos. Par conséquent les choses sont claires, monsieur le ministre de l'intérieur.

Qu'il me soit permis d'ajouter que nous n'avons pas besoin de solliciter de crédits ni à la Banque commerciale pour l'Europe du Nord, ni à aucune banque. Nous avons des fonds suffisants...

M. le ministre de l'intérieur. D'accord!

M. Jacques Duclos. ...pour assurer la vie de notre parti, et je vais vous expliquer comment.

M. Gérard Vée. Pourquoi donc avez-vous refusé d'instituer un contrôle des fonds et des ressources des partis ? (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Jacques Duclos. Laissez-moi poursuivre et vous comprendrez.

Nous n'avons aucune ressource cachée. Nous avons la contribution permanente de nos militants et du peuple, les cotisations et les souscriptions. Nous avons la totalité des indemnités des parlementaires et des élus de la Seine, conseil municipal et conseil général.

Tout cela est versé au compte du parti à la Banque commerciale pour l'Europe du Nord et le parti reverse une certaine somme aux élus. Je vous donnerai des chiffres. (*Interruptions au centre et à droite.*)

M. Raymond Triboulet. Ce n'est donc pas une indemnité qu'ils perçoivent, c'est un salaire.

M. Jacques Duclos. Enfin, messieurs, laissez-moi parler, ne soyez pas si intolérants ! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Vous accusez, vous salissez et vous n'avez même pas la pudeur d'entendre la vérité et la raison. (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Roland de Moustier. Vous ne salissez personne, vous et vos amis ?

M. Raymond Triboulet. Le parti verse un salaire aux élus!

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues, veuillez laisser parler l'orateur.

M. Jacques Duclos. Ces indemnités des élus, que les assemblées virent directement à la banque, pour notre compte...

M. Charles Rousseau. Avec quoi vivent-ils donc ?

M. Jacques Duclos. ... représentent, chaque mois, des sommes importantes.

M. le ministre de l'intérieur. Combien ?

M. Jacques Duclos. Je vais le dire.

Ainsi, la banque est assurée, chaque mois, de ces rentrées...

Au centre. Pour le compte de qui ?

M. André Moynet. Au Conseil de la République, elles seront moins élevées.

M. Jacques Duclos. ...et, par conséquent, ayant l'assurance de ces rentrées régulières, quoi de plus normal qu'elle puisse, à un moment donné, consentir un découvert, étant donné qu'à la fin du mois un certain nombre de millions seront versés à notre compte ?

C'est une règle courante, dans tous les établissements bancaires. Et quand M. le ministre de l'intérieur a parlé d'un découvert de 68 millions de francs, au mois d'août, je ne sais où il l'a pris.

M. le ministre a peut-être simplement voulu parler des comptes débiteurs, sans parler des comptes créditeurs. Mais on ne peut parler des uns sans parler des autres.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, puisque vous parlez tant de ce découvert de 68 millions de francs, qui n'a jamais existé, et puisque vous en faites la pièce maîtresse de votre accusation, il faut que l'Assemblée, qu'on veut faire juge, ne se contente pas de vos ragots de police.

Nous estimons que l'Assemblée doit désigner une commission d'enquête pour vérifier ces comptes. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il faut vérifier les affirmations du ministre. Il faut contrôler les chiffres que je me propose d'apporter dans le débat.

Tout autre procédé serait d'une partialité qui révolterait le peuple de France.

Je dis et je répète que le ministre a menti, que nous n'avons jamais eu un découvert de 68 millions de francs. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Vous n'avez donc pas le droit d'apporter une conclusion aux interpellations en cours avant d'avoir désigné cette commission d'enquête et avant d'avoir entendu son rapport. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

Et si le ministre n'accepte pas le contrôle par une commission d'enquête, il prouvera par là même qu'il a utilisé de faux renseignements.

En tout cas, voici la vérité sur les comptes du parti communiste à la Banque commerciale pour l'Europe du Nord. Le résultat de leur examen est le suivant:

Pour le parti uniquement, nous avions, au 1er août, un découvert de 1.200.000 francs; au 15 août, nous étions créditeurs de 1.588.540 francs; au 31 août, nous étions créditeurs de 23.600.000 francs.

Pour le parti et pour la presse, au 1er août, nous étions créditeurs de 1.341.000 francs; au 15 août, nous avions un découvert de 1.223.400 francs, et, au 31 août, nous étions créditeurs de 16.181.000 francs.

Mais voici d'autres renseignements. Au 30 septembre, nous étions créditeurs de 17.382.211 francs; au 30 octobre, nous étions créditeurs de 8.935.851 francs, et, au 15 novembre, c'est vrai, nous sommes débiteurs de 675.648 francs.

Si vous considérez cela comme un crime, il faudra le dire, monsieur le ministre de l'intérieur. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Moch a parlé de retraits de fonds en septembre. En effet, *l'Humanité* a encaissé 13 millions de francs, qui étaient le produit de la vente de bons du Trésor, achetés auparavant. Mais je précise: il s'agit de 13 bons d'un million de francs chacun, portant les numéros 10114 à 10126 inclus, venant à échéance le 22 octobre 1948. Il a fallu les escompter pour des besoins de trésorerie.

Voici maintenant l'origine des fonds. Il faudra que vous montriez, vous aussi, l'origine de certains autres fonds. Excusez-moi si je donne tous ces chiffres, mais il faut qu'ils figurent au *Journal officiel*, car nous avons assez des insultes et des calomnies. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

En janvier, l'Assemblée nationale a versé à la Banque commerciale pour l'Europe du Nord, pour le compte de tous nos députés, 9.408.465 francs; le Conseil de la République, 4.024.023 francs; l'Assemblée de l'Union française, 1.396.711 francs; le Conseil municipal de Paris, 471.072 francs; le Conseil général de la Seine, 340.750 francs, soit un total... (*Interruptions à droite.*)

M. Raymond Triboulet. C'est inadmissible, c'est contraire à la Constitution. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Jacques Duclos. Laissez-moi donc terminer, messieurs, même si vous n'aimez pas entendre la vérité, quand vous êtes coupables. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Vous nous feriez couper la tête sans nous permettre de nous défendre. Vous êtes des misérables. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Ce ne sont pas des inventions, des fantaisies que j'apporte. On peut vérifier les versements faits par les assemblées à la Banque commerciale pour l'Europe du Nord.

M. Raymond Triboulet. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Jacques Duclos ?

M. Jacques Duclos. Laissez-moi continuer, je voue en prie.

M. Raymond Triboulet. J'ai seulement quelques mots à dire.

M. Jacques Duclos. Non.

M. le président. C'est le droit de l'orateur de ne pas se laisser interrompre.

M. Jacques Duclos. Pour le mois de janvier, les diverses assemblées ont donc versé un total de 15.641.021 francs.

Pour le mois de février, les chiffres sont les suivants:

Assemblée nationale, 11.396.262 francs; Conseil de la République, 5.830.660 francs; Assemblée de l'Union française, 1.739.983 francs; Conseil municipal de Paris, 466.898 francs; Conseil général de la Seine, 340.500 francs. Soit un total de 19 millions 774.303 francs.

Pour le mois de mars: Assemblée nationale, 13.399.168 francs; Conseil de la République, 4.951.757 francs; Assemblée de l'Union française, 2.068.579 francs; Conseil municipal de Paris, 434.810 francs; Conseil général de la Seine, 341.500 francs. Soit un total de 21.195.814 francs.

Pour le mois d'avril: Assemblée nationale, 11.383.108 francs; Conseil de la République, 4.968.620 francs; Assemblée de l'Union française, 1.749.587 francs; Conseil municipal de Paris, 465.100 francs; Conseil général de la Seine, 426.000 francs. Soit un total de 18.993.015 francs.

Pour le mois de mai: Assemblée nationale, 11.562.466 francs; Conseil de la République, 4.881.403 francs; Assemblée de l'Union française, 1.741.857 francs; Conseil municipal de Paris, 468.417 francs; Conseil général de la Seine, 363.030 francs. Soit un total de 19.017.173 francs.

Le voilà l'argent du Kominform! (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mois de juin: Assemblée nationale, 11.415.544 francs; Conseil de la République: 4.915.283 francs; Assemblée de l'Union française: 1.667.114 francs; Conseil municipal de Paris: 488.335 francs; Conseil général de la Seine: 386.000 francs. Soit un total de 18.872.276 francs.

Mois de juillet: Assemblée nationale: 11.412.480 francs; Conseil de la République: 4.925.619 francs; Assemblée de l'Union française: 1.665.730 francs; Conseil municipal de Paris: 482.385 francs; Conseil général: 375.500 francs. Total: 18.861.714 francs.

Mois d'août: Assemblée nationale...

Ecoutez-bien, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'intérieur. J'ai ces chiffres.

M. Jacques Duclos. Il y a, en août, des rentrées supplémentaires. Vous n'en avez pas parlé dans votre information. Vous le saviez bien. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Vous avez menti par omission en oubliant de dire ces choses-là. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Maurice Thorez. Calomniez, calomniez, il en restera quelque chose.

M. Jacques Duclos. Vous avez essayé de jeter la suspicion sur nous en cachant ces pièces essentielles qui montrent quelle est l'origine des fonds de notre parti.

Au mois d'août, l'Assemblée nationale a versé 23.916.770 francs; le Conseil de la République, 10.792.027 francs; l'Assemblée de l'Union française, 1.678.989 francs; le conseil municipal, 3.515.000 francs; le conseil général, 2.327.619 francs. Ce qui donne un total pour le mois d'août de 42.230.405 francs.

Et voilà la raison des rentrées supplémentaires à notre compte au mois d'août. Des rappels avaient été faits. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Au mois de septembre, l'Assemblée nationale a versé 12.577.198 francs; le Conseil de la République, 5.616.279 francs; l'Assemblée de l'Union française, 2.801.815 francs; le conseil municipal, 841.873 francs; le conseil général, 719.178 francs. Soit 22.556.343 francs.

Au mois d'octobre, l'Assemblée nationale a versé 12.458.939 francs; le Conseil de la République, 6.329.712 francs; l'Assemblée de l'Union française, 1.830.860 francs; le conseil municipal, 968.500 francs; le conseil général, 795.551 francs. Soit, au total, 22.383.562 francs.

Cela fait un total général de 219.525.626 francs.

Voilà, mesdames, messieurs, d'où vient l'argent. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Sur ces sommes, que nous avons reçues, nous avons payé à nos élus — car les élus communistes ne touchent pas la totalité de leurs émoluments (*Applaudissements à l'extrême gauche*) — ...

M. Raymond Triboulet. C'est scandaleux! Vous êtes des salariés, non des députés!

M. Maurice Thorez. Nous sommes des salariés, en effet, et c'est notre honneur. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Jacques Duclos. ...nous avons payé à nos élus, pour ces dix mois, la somme de 86.856.450 francs, ce qui signifie que, pour dix mois, il nous est resté, pour faire vivre le parti, 132.669.176 francs. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

Telles sont nos ressources. Elles sont claires. Elles sont honnêtes.

Et je ne compte pas les cotisations de nos adhérents, qui sont tout de même un peu plus nombreux que les adhérents du parti de M. Moch. (*Rires et applaudissements à l'extrême gauche.*)

Comme vous le voyez, les élus communistes ne perçoivent pas la totalité de leurs émoluments. Nos élus ne font pas carrière politicienne; ils restent des militants au service du peuple. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Nous tenons à donner ces indications publiquement pour montrer l'origine des fonds du parti communiste français. Cela prouve bien que M. le ministre de l'intérieur a essayé de cacher une partie de la vérité pour semer la suspicion. Singulière manœuvre, singulier procédé, singulières opérations! Mais de tels agissements se retournent toujours contre leurs auteurs. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Comme vous le voyez, nous disposons de sommes suffisantes pour faire vivre notre parti.

Maintenant, je pose une autre question à M. le ministre de l'intérieur: le parti socialiste, dont vous êtes membre, n'a-t-il pas reçu pour sa presse de l'argent étranger? M. le ministre peut-il me répondre par oui ou par non ? (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Fernand Grenier. Répondez!

M. Jacques Duclos. Vous voyez bien qu'il ne répond rien.

M. Gérard Vée. Il n'est pas à vos ordres.

M. Jacques Duclos. Pas de réponse. C'est donc oui!

M. Maurice Deixonne. M. le ministre de l'intérieur n'est pas aux ordres de M. Duclos.

M. Gérard Vée. Du bon client de la banque russe!

M. Maurice Thorez. Qui ne dit mot consent.

M. Jacques Duclos. Je n'insisterai pas...

M. Maurice Deixonne. Cela vaut mieux!

M. Jacques Duclos. ...sur les fonds étrangers dont bénéficient certaines organisations syndicales.

Le Populaire du 11 avril 1948, parlant d'un congrès des postiers dissidents de la C. G. T., des postiers chers à M. Thomas,...

M. Eugène Thomas, *secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones).* La majorité des postiers!

M. Jacques Duclos. ...a cité une intervention de M. Béraud dans laquelle celui-ci reprochait à l'ancien comité de grève de 1946 d'avoir, lui aussi, reçu des fonds de l'A. F. L. américaine. Ce n'est pas moi qui l'ai inventé, c'est *Le Populaire* qui l'a publié. Voilà un sujet d'enquête pour M. le ministre de la justice. Il ferait bien de s'occuper de cela, puisqu'il éprouve un si vif souci de veiller au fonctionnement et à la pureté des ressources des organisations françaises.

Dans le bulletin U. S. A. du 17 novembre, on lit à la page 8 le passage suivant:

« M. Green... « — c'est le président de l'A. F. L. américaine — » ...ajouta: « Tant pendant la guerre que pendant l'après-guerre, l'A. F. L. a appuyé son désir d'aider à la renaissance du mouvement syndicaliste libre en Europe par une aide pratique sous forme de secours, et ses contri-

butions, selon les chiffres que j'ai pu réunir, représentent maintenant un total supérieur à 160 millions de dollars ». (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

Une telle somme représente plus de 40 milliards de francs.

Peut-être M. le ministre de l'intérieur, qui sait tout — il est le « Je sais tout » — pourra-t-il nous dire qui a touché une partie de ces 160 millions de dollars qui ont été envoyés en France. (*Applaudissements prolongés à l'extrême gauche.*)

Peut-être même pourrait-on interroger les dirigeants de F. O. pour savoir s'il n'y a pas anguille sous roche. Et alors, il faut dire que l'argent américain est pur et que vous pouvez en toucher à pleines mains!

Mais, dans ces conditions-là, ne venez plus nous parler de l'indépendance de vos organisations, car l'or américain exige qu'on serve les intérêts américains. (*Vifs applaudissements prolongés à l'extrême gauche.*)

M. Maurice Thorez. Bravo!

M. Jacques Duclos. Et maintenant, à vous, monsieur Jules Moch, ou plutôt à votre parti et à sa presse.

Je vous accuse, ou plutôt j'accuse votre parti, le parti socialiste, d'avoir reçu de l'argent de l'étranger.

Je ne suis pas comme M. Jules Moch, je n'accuse pas sans preuve. Mes preuves, je les apporte. Voici la première:

Le journal *Le Populaire* des 20 et 21 juin 1948 publiait, sous la signature de M. René Naegelen, les lignes suivantes:

« Nous venons de recevoir à l'instant 45.000 francs de nos camarades du groupe socialiste parlementaire belge, qui nous les apportent comme premier versement.

« Rappelons que notre confrère *Le Peuple* de Bruxelles nous a adressé 25.000 francs belges, soit près de 125.000 francs français.

« Les socialistes suisses ont déjà effectué aussi plusieurs versements.

« Quant aux Italiens, ils se sont déjà inscrits pour près de 200.000 francs. Ils organisent des souscriptions à l'intérieur de leur parti en faveur de notre *Populaire* ».

Et encore:

« De Londres, le Labour Party, lui aussi, s'est ému de notre situation dramatique et entend venir à notre secours. La solidarité internationale s'affirme entre les socialistes. Ainsi, grâce aux efforts conjugués des socialistes de France et des socialistes du monde entier, on peut espérer que *Le Populaire* sera sauvé. » (*Interruptions à gauche. — Mouvements divers.*)

Laissez-moi poursuivre mon raisonnement, mesdames, messieurs; nous avons écouté, nous!

A gauche. Ce n'est pas un raisonnement!

Mme Rachel Lempereur. Et toutes ces informations ont été présentées publiquement.

M. Jacques Duclos. Nous avons écouté les accusations de M. le ministre de l'intérieur; nous avons le droit d'exiger qu'on écoute maintenant notre réponse. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ainsi, il est établi que *Le Populaire*, dont le directeur est M. Léon Blum, a reçu de l'argent de l'étranger et, sur ce point, je me réfère, comme l'a fait hier M. de Moro-Giafferri, à l'article 1er du décret du 20 avril 1939 tendant à réprimer les propagandes étrangères (*Exclamations à gauche, au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche*), qui dispose que « quiconque reçoit, de provenance étrangère, directement ou indirectement, sous quelque forme et à quelque titre que ce soit... »

M. Pierre Métayer. Vous riez vous-même en disant cela!

M. Jacques Duclos. « ...et se livre à une propagande politique, sera frappé d'une peine d'emprisonnement de six mois à cinq ans et d'une amende de 1.000 à 10.000 francs ».

Il faut savoir si le Labour Party a envoyé de l'argent au *Populaire*, car il y a une divergence évidente, à propos de la Ruhr, par exemple, entre les intérêts des travaillistes anglais et les intérêts français. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

Si la loi est la même pour tous, il faut ouvrir une enquête.

Surtout, ne croyez pas que le communiqué du *Populaire* du 21 juin a été un fait isolé. Il y a eu récidive. Les 6 et 7 novembre 1948, M. René Naegelen a écrit les lignes suivantes:

« *Le Populaire* a tenu jusqu'à ce jour, grâce au succès magnifique de la souscription qui a rapporté 12.434.000 francs, grâce aussi à l'aide qui nous est venue des partis frères de l'Internationale ouvrière et dont je vous parlerai bientôt ».

Mais je ne suis pas sûr que M. René Naegelen parle de ces apports des partis frères de l'Internationale ouvrière, car, si je suis bien informé, M. le ministre de l'intérieur est intervenu directement pour faire appel à plus de prudence.

M. le ministre de l'intérieur. C'est absolument faux.

M. Jacques Duclos. Ce sont des choses qu'on fait, mais qu'on n'écrit pas. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le ministre de l'intérieur. Je répète que votre information est absolument fausse.

M. Jacques Duclos. Je sais que, de tout ce que vous dites, il faut prendre très peu et beaucoup laisser! (*Rires et applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ces précisions montrent, monsieur Moch, que vous, qui nous accusez, devriez regarder un peu autour de vous.

Il faut être beau joueur, voyons! J'ai demandé une commission d'enquête pour vérifier nos comptes à la Banque commerciale des pays de l'Europe du Nord. Eh bien! je demande maintenant qu'on en désigne une autre pour examiner les comptes du *Populaire*. (*Applaudissements prolongés à l'extrême gauche.*)

Enfin, mesdames, messieurs, je ne veux pas en rester là.

On sait, par expérience, que les champions de l'anticommunisme ne sont pas, en général, des modèles de vertu et d'honnêteté. C'est ainsi que Parnell Thomas, qui était le grand maître de la commission des activités antiaméricaines, a été récemment accusé d'escroquerie. Voilà un grand pourfendeur de communistes qui s'est montré sous son vrai jour. Vous, monsieur le ministre de l'intérieur, sur le plan de l'anticommunisme seulement — j'en conviens, et le précise — vous rêvez d'être, en quelque sorte, le Parnell Thomas de la France.

Vous voulez essayer de mettre le communisme hors la loi. Mais, monsieur le ministre, quand on veut prendre la tête d'une croisade anticommuniste, il faut soi-même ne pas prêter le flanc aux attaques.

C'est pourquoi j'ai été vivement intéressé par une note que j'ai lue, cette semaine, dans un hebdomadaire, note qui vous intéresse directement, monsieur le ministre de l'intérieur, et que je cite:

« Brest. Le 14 novembre dernier, M. Yves Farge, parlant devant plusieurs milliers d'auditeurs, a paraphrasé l'une des formules contenues dans un discours prononcé récemment par M. Jules Moch: force doit rester à la loi.

« Si force doit rester à la loi, déclare l'orateur, je demande que la loi s'abatte sur tous ceux qui commettent un délit. Que fait-on contre le personnage qui a soustrait de l'attention des juges, pour la faire disparaître, une pièce essentielle qui eût éclairé tout le scandale du vin ?

« Cette pièce, dit-on, est un faux. Or, c'est sur ce faux que fut irrégulièrement déréquisitionné un navire et, aux termes de la loi, le faux est un crime. Aux termes de la loi, celui qui détourne un des éléments sur lesquels se fonde le crime est passible des tribunaux. Si force, en toutes circonstances, doit rester à la loi, qu'attend le garde des sceaux pour déférer devant le juge d'instruction M. le ministre de l'intérieur ? »

Vous ne pouvez pas laisser les choses en l'état, monsieur le ministre de l'intérieur! (*Applaudissements et rires à l'extrême gauche.*)

M. Lucien Coffin. Est-ce que vos collègues communistes de la commission d'enquête sur le scandale du vin prennent à leur compte les accusations de M. Farge ? (*Applaudissements à gauche.*)

M. Jacques Duclos. Je répète, m'adressant à M. le ministre de l'intérieur: Vous ne pouvez pas laisser les choses en l'état, vous devez donner des explications au pays. Il faut qu'une discussion s'institue au plus vite sur toutes ces questions, et si le rapport de la commission n'est pas prêt — et si vous nous le demandez — nous aurons même la gentillesse de déposer une demande d'interpellation pour vous permettre de vous expliquer. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Et maintenant, mesdames, messieurs, que reste-t-il de tous les ragots de M. le ministre de l'intérieur ? Il n'en reste rien. Mais je n'en ai pas fini, car je ne veux lui faire grâce d'aucun détail.

Je crois avoir démontré que le discours du ministre de l'intérieur n'a été qu'un tissu de mensonges. Vos informateurs, monsieur Jules Moch, ne sont pas toujours très sérieux. Ils ne vous en donnent pas pour votre argent! (*Rires à l'extrême gauche.*) J'ai l'impression qu'ils vous coûtent très cher et qu'ils vous renseignent de façon très fantaisiste, car, autrement, vous ne seriez pas venu débiter ici un tel discours.

On nous a accusés sans preuve; cela se comprend. Car si l'on n'a pas apporté de preuve, c'est qu'il n'y en a pas. Voici quelques précisions et quelques rectifications.

Vous avez dit, monsieur le ministre, que la Roumanie a utilisé d'anciens « gardes

de fer » en France. Il faut citer au moins un nom.

M. le ministre de l'intérieur. Moruzzi, premier secrétaire de la légation de Roumanie, aujourd'hui expulsé de France. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Jacques Duclos. Vous auriez pu le dire l'autre jour, monsieur le ministre. Ainsi, il y aurait eu une explication. En tout cas, il faut apporter des précisions.

Vous avez parlé aussi de réunions qui se sont tenues, à partir du 3 septembre, au siège du front national roumain, avec des dirigeants communistes français. Je vous dis que c'est faux; vous avez menti en disant cela. Citez-nous des noms, des dates; nous apporterons la preuve contraire. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mais il est vrai, monsieur le ministre, qu'il s'est tenu des réunions au siège du front national roumain et, pour compléter votre information, je puis même vous dire qu'à certaines d'entre elles ont participé Mme Clétta Mayer, épouse de M. Daniel Mayer, et M. Charles Dumas, rédacteur au *Populaire*. (*Rires et applaudissements à l'extrême gauche.*)

Cela, vous auriez pu l'ajouter!

Enfin, vous avez parlé d'un conseiller économique de la légation de Roumanie. Vous avez dit qu'il disposait de 60 millions, alors qu'on a quelque raison de penser qu'il n'a jamais pu disposer de cette somme. Où et quand a-t-on trouvé ces 60 millions? Vous devez dire toute la vérité.

M. Marcel Cachin. Très bien!

M. Jacques Duclos. Enfin, j'ajoute qu'il est étrange que le Gouvernement français ait demandé le rappel d'un diplomate roumain qui représentait la Roumanie pendant l'occupation allemande; car les diplomates collaborateurs, si mes renseignements sont exacts, ont été chassés de la légation.

Pour en finir sur ce point, vous avez parlé, monsieur Moch, d'un diplomate roumain qui aurait été arrêté avec un milliard de francs en or. Je dois constater que vous vous êtes empêtré dans des contradictions assez fâcheuses.

J'ai lu — c'est mon habitude — le *Compte rendu analytique officiel* et le *Journal officiel;* car vous pensez bien que j'ai relu votre discours. J'ai noté, au *Compte rendu analytique officiel*, page 27, la phrase suivante:

« Nos services ont arrêté récemment un ancien diplomate roumain...

M. le ministre de l'intérieur. Polonais!

M. Jacques Duclos. ...qui avait fait entrer par la Suisse plus d'un milliard de francs en or, dont nous recherchons les destinataires. »

Voici, maintenant, ce qui figure au *Journal officiel:*

« Mes services ont récemment arrêté un certain nombre de personnes, dont un ancien diplomate polonais, qui ont fait entrer en France, venant d'Europe orientale — de Bulgarie, cette fois — par la Suisse, de l'or pour une valeur, de leur aveu même, très supérieure à un milliard de francs. Nous en recherchons actuellement les destinataires. »

Ainsi, d'un côté, il s'agit d'un Roumain, de l'autre, d'un Polonais!

M. le ministre de l'intérieur. Non. Il s'agit d'un lapsus commis à la tribune et que j'ai rectifié à la tribune même. Il était question d'un Polonais, M. Lados, actuellement en prison. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Jacques Duclos. Il fallait le dire: la clarté est nécessaire.

M. le ministre de l'intérieur. Je l'ai dit à la tribune. Ne vous faites pas plus hypocrite que vous l'êtes.

M. Jacques Duclos. En matière d'hypocrisie, à vous la palme! (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

Enfin, pour donner un peu plus de relief à vos histoires policières, vous nous avez parlé d'une mission que M. Lallemant, secrétaire général du parti communiste belge, aurait remplie auprès du parti communiste français, en compagnie de M. Claessens. Vous avez dit ceci, qui figure au *Journal officiel:*

« Ce qui est curieux, c'est que les premières instructions soient parvenues à ces messieurs (*L'orateur désigne l'extrême gauche*) en novembre 1947, par l'intermédiaire de deux Belges, M. Lallemant, secrétaire général du parti, et M. Claessens, qui, en rentrant de Moscou, révélèrent à leurs interlocuteurs français, qui n'en avaient pas été avisés,... » — voyez comme M. le ministre de l'intérieur sait tout! — ... « qu'une action directe allait être engagée en France et en Italie, dont le poids reposerait sur les deux partis communistes français et italien, la Belgique ne devant être mise en mouvement que plus tard. »

Dans ce cas encore, monsieur le ministre de l'intérieur, vous n'avez pas de chance. Vos services sont déficients et l'on vous rappellera à l'ordre pour présomption, légèreté, défaillance technique. Voici, en effet, une mise au point de M. Lallemant (*Exclamations à gauche, au centre et à droite*), venant après votre déclaration:

« Je tiens à opposer aux allégations de M. Jules Moch le démenti le plus formel. Je n'ai jamais transmis, ni à cette époque, ni à aucune autre, même aux dirigeants communistes français, des instructions venant des bureaux d'information des partis communistes ou de qui que ce soit. » (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*)

« Au surplus, je n'ai pu être de retour de Moscou en novembre 1947, où à n'importe quel autre moment, pour la bonne raison que je n'ai encore jamais eu l'occasion de me rendre dans la capitale soviétique où en un point quelconque de l'Union soviétique. » (*Vifs applaudissements et rires à l'extrême gauche.*)

Voilà la vérité.

Quant à M. Claessens, il fait savoir qu'il s'est trouvé, sans interruption, en Belgique durant le mois d'octobre et le mois de novembre 1947 et qu'il n'a jamais eu, par ailleurs, l'occasion de se rendre en Union soviétique.

Ainsi donc, ces deux « agents de Moscou » ne sont jamais allés à Moscou. (*Rires à l'extrême gauche.*)

M. Germain Rincent. Il y en a beaucoup comme cela en France.

M. Jacques Duclos. Monsieur le ministre de l'intérieur, vous avez mal choisi vos informateurs.

Vous avez voulu faire du mélodrame, mais vous êtes pris « la main dans le sac ». Vous mentez comme un « arracheur de dents ». (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

Que reste-il, après tout cela, de vos rapports de police? Que reste-t-il du travail de vos mouchards? Il reste l'impression que vous nous cherchez une mauvaise querelle. On nous cherche, comme on dit dans le peuple, une « querelle d'Allemand ».

Et pourquoi? Je vais vous le démontrer.

Vous avez dit: « Le parti communiste risque son avenir dans cette partie redoutable ».

Votre objectif est clair: vous voulez, comme Hitler, détruire le parti communiste. On dit même, dans certains milieux républicains non communistes, où l'on est un peu effrayé par le caractère bizarre de votre anticommunisme, que certains de vos services prépareraient en France une provocation qui serait le pendant de l'incendie du Reichstag. (*Exclamations et rires. — Mouvements divers. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Au centre et à droite. Au feu! au feu!

M. Jean Le Bail. On n'ira pas vous chercher comme pompier!

M. Robert Bichet. Vous en faites, vous, du mélodrame!

M. Jacques Duclos. Je dis ces choses aujourd'hui pour situer toutes les responsabilités...

M. Maurice Thorez. Très bien!

M. Jacques Duclos. ...et pour attirer l'attention des républicains, qui sont de plus en plus nombreux, à voir en vous un fourrier du fascisme en France. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mais il faut ajouter que vous, messieurs du Gouvernement, n'agissez même pas de votre propre initiative. Il y a des ordres précis, les maîtres exigent.

Voilà ce que je lis dans le *Bulletin de presse américaine* n° 126:

« Le *Journal of commerce* du 14 octobre estime que l'existence de partis communistes importants en France et en Italie est un point faible de la défense de l'Occident... ».

Sur divers bancs. Bien sûr!

M. Jacques Duclos. « ...et demande que le gouvernement américain recommande à ces pays de prendre les mesures qui ont arrêté les progrès des communistes dans d'autres pays ». (*Exclamations et applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Maurice Thorez. Au nom de l'indépendance nationale!

M. Jacques Duclos. Voilà la vérité! Et tout cela, parce que vos maîtres l'exigent!

Vous voulez porter des coups au parti communiste et, pour cela, vous vous préparez à étrangler la République, vous vous préparez à faire voter des lois fascistes, des lois déshonorantes. Avec vos lois, il ne sera plus possible d'exprimer une opinion libre. Vous vous préparez à tuer la liberté de la presse, le droit de grève.

A droite. Comme en Russie!

M. Jacques Duclos. Vous déchirez la Constitution. Vous avez mené une cam-

pagne de provocations, de calomnies, de contre-vérités pour arriver à ces projets de loi qu'un républicain honnête ne peut pas ne pas flétrir.

Les textes de M. André Marie veulent dire, en substance, ceci: Nous n'avons pas de preuve pour condamner, nous voulons pouvoir condamner sans preuve.

Voilà ce que cela veut dire! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Vos lois limitent le droit de grève. Elles violent la liberté de la presse; elles violent la Constitution. Vous parlez de cessation concertée des activités professionnelles. Vous voulez interdire cela ? Mais qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que vous supprimez le droit de grève purement et simplement. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Vous parlez du détournement du droit de grève de son objet professionnel ou social. Vous ouvrez la porte à l'arbitraire le plus honteux. Ce sont effectivement des textes superscélérats qu'on nous propose. Et quand vous parliez hier de la Tchécoslovaquie, monsieur André Marie...

A gauche. C'est le paradis!

M. Jacques Duclos. ...permettez-moi de vous dire qu'il y a une différence, car vous, ici, vous défendez les coffres-forts contre les travailleurs et, là-bas, on défend les travailleurs contre les coffres-forts. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

Oui, Jaurès a déjà eu l'occasion de dire ce qu'il pensait d'une politique semblable à la vôtre qui, en agitant je ne sais quelles inquiétudes dans le pays, préparait des lois scélérates. Il disait:

« Il faut que la situation soit très nette. Il y a dix ans, dans la période où s'est produit le ministère Dupuy, toutes les fois que les gouvernements successifs ont voulu porter des coups, d'abord aux libertés de la classe ouvrière et bientôt, par une conséquence logique, au parti républicain lui-même, on a apporté à cette tribune les citations de paroles violentes, de propos subversifs, d'outrages grossiers. Et, à la faveur de l'émotion et de l'indignation provoquées par ces lectures, on concluait à la restriction des libertés sociales et des droits nécessaires. »

Eh bien! maintenant, vous voulez faire exactement la même chose. Vous voulez nous faire subir un régime de fascisme. Vous voudriez en finir avec notre parti. Et tout cela, pour pouvoir préparer la guerre de vos maîtres.

Vous voulez faire la guerre aux démocraties populaires. Cela explique vos provocations contre ces pays.

Vous voulez faire la guerre à l'Union soviétique, et cela explique votre anti-soviétisme. Contre le pays du socialisme, vous renouvelez la campagne de réaction, de calomnie et de haine que l'Europe féodale et monarchique poursuivit contre la France de la Révolution.

Vous voulez chausser les bottes de Brunswick. Mais cela, c'est la tradition de la contre-révolution, la tradition de l'anti-France. Notre tradition à nous, celle de la France, c'est la tradition des soldats de l'an II. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations à gauche, au centre et à droite.*)

A gauche. Comme en 1940!

M. Jacques Duclos. C'est pourquoi nous ne ferons jamais la guerre à l'Union soviétique qui est notre alliée, qui ne menace personne et qui constitue une immense espérance pour les peuples. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

Le grand reproche que l'on adresse à l'Union soviétique, c'est de vouloir la paix, c'est d'avoir proposé la réduction d'un tiers des forces armées, la mise hors la loi de l'arme atomique. Mais le peuple de France, avec l'U. R. S. S., veut la paix. Il repousse vos plans d'alliance occidentale avec l'Allemagne et avec Franco.

Et nous ne sommes pas seuls à penser ainsi.

Voici, à ce sujet, un avis autorisé, qui n'est pas celui d'un communiste; c'est un prêtre qui parle. (*Exclamations et rires au centre et à droite.*)

Comment! Vous ne respectez même plus la soutane de vos prêtres ? (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations et rires sur les autres bancs.*)

M. Pierre Montel. Tartufe!

M. Jacques Duclos. L'abbé Bourlier, le 3 octobre dernier, a déclaré:

« Un gouvernement digne de la France devrait dire hautement, en ce moment: Nous ne nous battrons pas. Il devrait exprimer notre résolution unanime. Nous ne nous battrons pas contre la Russie, nous ne nous battrons pas contre la Russie des Soviets.

« Pourquoi ? Parce que la Russie est notre alliée.

« Aux jours sombres de l'occupation, quand la vague nazie recouvrait toute l'Europe, notre premier rayon d'espoir, ce fut d'entendre pour la première fois le nom prestigieux de Stalingrad. Et depuis, toutes les étapes de notre libération ont été achetées par le sang du peuple russe, par l'héroïsme de l'armée rouge. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

« Cela, dit l'abbé Bourlier, nous ne l'oublierons pas, nous ne l'oublierons jamais. » (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

La preuve est ainsi faite...

M. Paul Ramadier, *ministre de la défense nationale.* Me permettrez-vous un mot ?

M. Jacques Duclos. Non.

La preuve est faite que les communistes ne sont pas les seuls à penser que tout doit être mis en œuvre pour sauver l'indépendance nationale et la paix.

A tous les hommes de bonne volonté, nous tendons une main fraternelle (*Exclamations au centre et à droite*) pour mener à bien cette tâche. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Et maintenant, messieurs, la cause est entendue. Les prétendues accusations du ministre de l'intérieur se sont effondrées (*Interruptions à gauche, au centre et à droite*); il s'est à jamais déshonoré.

Il veut nous présenter comme un parti de l'étranger; c'est lui qui est un ministre de l'étranger. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) Il reprend contre nous la vieille calomnie de Léon Blum qui, pourtant, un jour, dans un court moment de franchise, fut amené à dire autre chose de nous.

En effet, le 18 juillet 1945, Léon Blum écrivait dans *le Populaire*:

« De même que j'écarte la permanence d'un rapport hiérarchique, j'écarte la permanence d'un rapport de dépendance matérielle. »

Il s'agissait du parti communiste français et de Moscou.

Et il ajoutait, dans *le Populaire* du 21 juillet 1945:

« Les communistes français ne sont ni aux ordres ni à la solde de Moscou. Dépendance hiérarchique et dépendance matérielle n'existent pas. »

Par conséquent, je vous livre, monsieur Jules Moch, cette réponse de M. Léon Blum qui date de 1945! (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Mouvements à gauche.*)

Mme Rachel Lempereur. Vous ne citez pas tout ce qu'a écrit Léon Blum.

M. Jean Legendre. Mais le « parti nationaliste étranger », c'est vous!

M. Jacques Duclos. Précisément! Il avait parlé du parti nationaliste étranger avant. Il a été obligé de rectifier après.

C'est dans son livre *A l'échelle humaine* qu'il a écrit en 1942 et que j'ai lu pendant l'occupation, que Blum a parlé du « parti nationaliste étranger ». Mais cela, il l'a écrit en 1945. Voilà! (*Nouveaux applaudissements à l'extrême gauche.*)

Permettez-moi de vous infliger encore une autre citation.

Le 19 mai 1946, un homme écrivait ces lignes dans *le Populaire*:

« Je m'opposerai toujours aux paroles souvent chuchotées et qui ont vraiment la réaction pour origine, disant que le parti communiste est aux ordres de Moscou ou est l'agent d'une puissance étrangère. Ces propos sont injurieux, calomnieux, et aucun socialiste ne songerait à les faire siens. »

C'est signé: Daniel Mayer, ministre du travail de l'actuel gouvernement.

M. le ministre de l'intérieur. Il l'a écrit avant le Kominform! (*Exclamations et rires à l'extrême gauche.*)

M. Joseph Denais. C'était le temps où vous recommandiez aux ouvriers de travailler.

M. Jacques Duclos. Ainsi donc, l'anticommunisme, on le voit, est là, sous nos yeux, et le Gouvernement qui fait cette politique anticommuniste sait bien qu'il fait le jeu du fascisme et il sait bien qu'en attaquant les communistes il ouvre la voie à des attaques contre tous les républicains.

Déjà, l'autre jour, une voix s'est élevée, non pas pour contester seulement la légitimité de notre parti, mais pour contester même la légitimité du mandat de ceux qui ont été élus par nos voix. Voilà où vous en êtes, messieurs. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Vous voulez faire, vous faites le jeu du fascisme et ce n'est pas étonnant. Votre loi pour l'élection du Conseil de la République a bien montré ce que vous vouliez faire. Vous vouliez donner une représentation importante à de Gaulle alors que cette représentation n'est nullement l'expression de l'influence que son parti exerce dans le pays. (*Exclamations sur divers bancs à gauche et à droite.*)

Vous avez redouté la consultation du suffrage universel.

Sur certains bancs à gauche et au centre. Aux urnes!

M. Jacques Duclos. On sait bien ce que vous voulez faire, monsieur le ministre de l'intérieur: vous êtes un fourrier du fascisme... (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le ministre de l'intérieur. Conscient ou inconscient ?

M. Maurice Thorez. Les deux!

M. Jacques Duclos. ...et c'est pourquoi, avec votre anticommunisme pathologique, vous ne pouvez pas ne pas être suspect à tous les républicains de ce pays. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Nos calomniateurs sont jugés par eux-mêmes.

Et maintenant, je veux dire quelques mots pour vous, monsieur André Marie.

Vous avez connu des communistes dans les camps de déportation et ce sont ces hommes que vous avez connus que vous voulez poursuivre.

Je veux vous rappeler ce qu'a écrit des communistes un homme de votre parti dont je veux saluer la mémoire. Il s'agit de Jean Zay, qui fut notre collègue à la Chambre des députés et qui est mort victime des nazis. Jean Zay a écrit ceci des communistes:

« Les condamnés politiques, les communistes en particulier, ne se reconnaissent pas seulement à leur visage honnête, à leur propreté qui contrastent avec l'aspect de leurs voisins, mais à l'expression de tranquille certitude qui marque tous leurs traits. Quelles que soient la durée de leur peine, la cruauté de leur sort matériel, on ne les voit jamais se départir d'une patience instinctive, d'une conscience qu'aucun événement ne peut ébranler, d'une force de résistance morale et physique sur laquelle rien n'a de prise. Toujours le sourire aux lèvres, ils s'accommodent de la prison sans effort, accueillant les humiliations et les travaux rebutants comme le signe d'une fatalité depuis longtemps reconnue ou acceptée. On comprend, à les regarder, pourquoi la répression n'est jamais parvenue à bout d'une idée ou d'un parti. Les hommes se ressemblent moins par leur nationalité ou leur classe que par leurs passions. Celui-ci, marié, père de plusieurs enfants, oublierait tout, sacrifierait tout pour la mission qu'il s'est fixée. Plusieurs milliers d'êtres de cette trempe, fortifiés par les épreuves de la prison, pèsent plus dans la destinée des peuples que tant de gouvernements bourgeois, amollis, sceptiques, résignés, et ceux-ci ne pourront jamais venir à bout de ceux-là. » (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Jean Zay ajoutait.

« Le communiste est heureux en prison, il serait heureux dans le supplice, il possède le plus précieux viatique, le privilège suprême, celui qui n'est donné qu'aux saints et aux apôtres: la certitude. »

Jean Zay avait raison. Nous sommes emplis d'une certitude qui rien ne pourra ébranler.

Nous avons la certitude que la liberté triomphera de l'oppression.

Nous avons la certitude que l'indépendance nationale triomphera de votre politique d'assujettissement de la France.

Nous avons la certitude que la classe ouvrière et le peuple viendront à bout de leurs oppresseurs.

Nous avons la certitude que vous, Gouvernement, et vos complices gaullistes, vous serez tous balayés par la France républicaine.

Nous avons la certitude que les Français et les Françaises imposeront la constitution d'un gouvernement d'union démocratique pour assurer l'indépendance et la renaissance de la France. (*Exclamations à gauche, au centre et à droite.*)

Nous avons la certitude que vous ne pouvez rien contre le peuple, malgré vos lois super-scélérates. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

Nous avons la certitude que, par son union et son action, le peuple de France fera triompher la grande cause de la liberté et de la paix. (*A l'extrême gauche, les députés se lèvent et applaudissent longuement, puis entonnent* la Marseillaise. — *Exclamations et protestations sur les autres bancs.*)

M. Roland de Moustier. Thorez chante *La Marseillaise!* C'est insensé!

M. le président. La discussion générale est close.

J'ai reçu, avec demande de priorité, l'ordre du jour suivant présenté par MM. Cudenet, de Menthon et Lussy:

« L'Assemblée nationale,

« Après avoir entendu les déclarations du Gouvernement,

« Les approuve,

« Lui fait confiance pour assurer dans le respect des lois et par leur application la défense du patrimoine national et de l'ordre républicain,

« Et, repoussant toute addition,

« Passe à l'ordre du jour ».

La parole est à M. Legendre.

M. Jean Legendre. Je renonce à la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le ministre de l'intérieur. Mesdames, messieurs, je voudrais répondre avec beaucoup de calme et de précision à un certain nombre de déclarations virulentes, en ne relevant ni les insultes qui nous ont été largement distribuées avant-hier et hier, ni ce qu'il pouvait y avoir de dégradant pour lui dans les attaques personnelles ou les sous-entendus de M. Jacques Duclos.

J'entends reprendre tous les points traités; mais, au préalable, pour ne pas l'oublier, faire une rectification qui procurera un petit triomphe au parti communiste.

J'ai dit, en effet, que M. Lallemant s'était rendu à Moscou. M. Lallemant a démenti dans *l'Humanité*. Je n'attache pas à un démenti paru dans *l'Humanité* une valeur absolue, mais je me suis tout de même renseigné.

En effet, M. Lallemant, à la date indiquée, ne s'est pas rendu à Moscou. Il a eu raison dans son démenti, je lui en donne acte. A la date indiquée, il s'est rendu à Varsovie et à Prague. (*Rires et applaudissements à gauche, au centre et à droite.*) Et c'est à Varsovie et à Prague qu'il a rencontré les hommes qui se préparaient, à l'époque, à reconstituer le Kominform et c'est en rentrant de ces conversations...

M. Jacques Duclos. Le Kominform était constitué. Vous n'y connaissez rien. Qu'est-ce que ce ministre ?

M. le ministre de l'intérieur. Quand eut lieu...

M. Jacques Duclos. Je demande la parole pour répondre au ministre.

Au centre et à gauche. Touché !

M. le ministre de l'intérieur. Je pense, monsieur Duclos, que je marque le premier point dans cette controverse.

J'ajoute que si M. Duclos veut s'en assurer, il voudra bien se reporter à la collection du *Drapeau rouge*, quotidien communiste belge qu'il doit connaître.

M. Jacques Duclos. Oui.

M. le ministre de l'intérieur. Il y verra l'annonce du départ de M. Lallemant pour Varsovie et Prague à la date indiquée.

A mon avis, le démenti de *l'Humanité* ne signifie rien, et, si je l'ai souligné en commençant, c'est parce qu'il illustre un procédé que nous connaissons bien, consistant à avoir l'air de donner un démenti, alors que le fait est exact, bien que se situant à quelques centaines de kilomètres du point indiqué. (*Aplaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Je voudrais maintenant dire quelques mots — je n'ai pas l'intention de rester longtemps à la tribune — sur les opérations de diversion d'avant-hier et d'hier.

On a tenté ces opérations en parlant d'incidents locaux. On voulait reserver aux grands ténors de parler sur le fond.

Un seul des orateurs d'avant-hier, je crois, a parlé du document Jdanov et, dans un mouvement oratoire improvisé, a dit: Comment ! mais ce document n'est pas secret, il existe. La preuve, c'est qu'il est édité et qu'il est en vente à cinq francs.

C'est exact. Il y a un document Jdanov édité. Mais c'est toujours le même procédé oblique: il y a un document Jdanov qui a fait l'objet, à ma connaissance, non pas d'une, mais de quatre éditions différentes. D'abord, celle qui est intitulée: « Rapport André Jdanov sur la situation internationale », qui a été montrée à cette tribune, l'autre jour. Ensuite, l'édition identique, je suppose, à moins qu'elle n'ait été expurgée — je n'ai pas comparé les deux textes — qui a paru dans les *Cahiers du communisme*, en novembre 1947. Une troisième édition a paru dans l'organe du Kominform, *Pour une paix durable*, du 10 novembre 1947. Une quatrième a paru dans un hebdomadaire central du parti communiste, *France d'abord*, du 25 octobre 1947.

Le malheur, c'est que ce n'est pas à cela que je faisais allusion, mais à des instructions d'un an postérieures, car ceci se situe en novembre 1947. C'est le rapport de reconstitution du Kominform et c'est en exécution de ce rapport que le Kominform a été reconstitué et qu'à peu près un an plus tard ont été envoyées à Paris les instructions, sur lesquelles je reviendrai, qui se situent en juillet 1948.

Je tenais à faire cette nouvelle mise au point.

Un orateur qui se pique de lettres ou de philosophie a fait des comparaisons avec le passé, qu'il voulait instructives.

Il oublie que jadis, à l'époque qu'il a analysée, s'il y avait, non pas une mais plusieurs organisations internationales politiques, philosophiques ou religieuses, aucune d'elles ne se trouvait comme aujourd'hui — et c'est là ce que nous ne nous lasserons pas de répéter — étroitement subordonnée à un gouvernement étranger totalitaire (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite*), livrée, pieds et poings liés, corps et âme à ce gouvernement étranger au point de constituer, dans tous les autres pays, une cinquième colonne permanente au service de ce gouvernement. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Henri Bergasse. Une colonne mobile!

M. Maurice Thorez et M. Jacques Duclos. C'est vous, la cinquième colonne!

M. le ministre de l'intérieur. Entre cette situation d'absolue dépendance, d'amour qui ne discute même point, qui fait parler du « génial père des peuples » et employer d'autres formules qui, comme celle-là, sonnent bien peu français et les autres situations auxquelles on a fait allusion...

M. Marcel Cachin. C'est lamentable!

M. le ministre de l'intérieur. ...il y a une différence du tout au tout.

M. Marcel Cachin. Sans Stalingrad, vous ne seriez pas là!

M. le ministre de l'intérieur. Ne parlez pas trop, monsieur Marcel Cachin, car je pourrais parler moi aussi!

Ajouterai-je qu'il n'y avait pas, à cette époque, de photocopies de comptes. J'y reviendrai tout à l'heure.

J'arrive maintenant aux erreurs des différents interpellateurs auxquels je répondrai brièvement.

On a parlé d'abord de l'« assassinat » — je demande que ce mot figure entre guillemets au *Journal officiel* — du mineur Jamsek, en Lorraine.

J'ai là tous les faits, le rapport du procureur général et celui du médecin légiste qui a effectué l'autopsie. Il en résulte que ce mineur est mort d'un arrêt du cœur, sans porter aucune trace de coups d'aucune sorte, pas de coups de crosse, pas de blessure.

Sa mort a été soit naturelle, soit provoquée par la bousculade dans laquelle il s'est trouvé, bousculade entre grévistes et non grévistes.

On a parlé de quatre mineurs tués.

Il y en a eu deux. C'est deux de trop. Mais il n'y en a eu que deux, et là, le coefficient d'erreur du parti communiste est de 100 p. 100.

Le troisième est celui dont je viens de parler.

Le quatrième est celui qui a permis au *Patriote* et à l'*Humanité* de publier un article.

Voici l'article du *Patriote* du 15 novembre:

« Un père de cinq enfants, blessé d'un coup de feu par un « jaune », vient de mourir. »

Il y a eu enquête. Lospital, l'ouvrier en question — cela a été prouvé par cette enquête et les journaux eux-mêmes ont été obligés de revenir sur leurs mensonges du début — a été mêlé involontairement à un incident qui a mis aux prises, le 8 novembre, à quatorze heures, à Firminy, des mineurs qui se rendaient au travail avec un gréviste.

Trois ouvriers mineurs, ayant été interpellés par les cégétistes, qui voulaient les empêcher de descendre, refusèrent d'obéir.

Pour prévenir d'éventuelles brutalités, l'un des travailleurs sortit de sa poche un pistolet à bouchon, jouet d'enfant, et le braqua sur ses adversaires.

Des C. R. S., voyant des hommes aux prises, s'approchèrent et interrogèrent tout le monde, sans effectuer aucune arrestation.

Cinq jours après, l'un des mineurs est mort d'une maladie de cœur.

Voilà ce qu'on appelle « un père de cinq enfants blessé d'un coup de feu par un « jaune », mort cinq jours après la blessure ». (*Mouvements divers.*)

M. Pierre Montel. Ils savent spéculer sur les morts!

M. le ministre de l'intérieur. Je suis bien obligé, je m'en excuse, de rétablir perpétuellement les faits. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Il y a donc eu deux morts au total durant ces incidents. C'est, je le répète, deux de trop, et je le déplore profondément, l'un, le mineur Barbier, tué à Firminy par la garde républicaine, l'autre, l'ouvrier Chaptal, tué à Alès par l'armée.

Seulement ceux qui ont parlé de Firminy et d'Alès n'ont pas dit exactement ce qui s'était passé.

J'ai là un rapport du procureur de la République à Saint-Etienne et des rapports de justice relatant qu'à Firminy il a eu — ce que l'on n'a pas dit — des assauts par vagues, la vague se couchant, tirant, se levant, se recouchant, et que c'est au moment où la garde républicaine faillit être encerclée qu'elle a, en effet, tiré quelques regrettables coups de feu pour se dégager.

Pour Alès, personne ne vous a parlé de la sauvagerie de l'attaque du premier jour. L'orateur qui a parlé d'Alès n'a pas dit que, dès le 20 octobre, on avait miné et détruit des moteurs à coups de mines. J'ai les photographies ici.

Il n'a pas parlé de l'opération du 21 octobre, où quinze cents mineurs, sous la conduite d'Espagnols qui sont aujourd'hui en prison, se sont emparés d'un puits dans des conditions de sauvagerie épouvantables, auxquelles j'ai fait allusion, et sur lesquelles je ne reviendrai pas.

Il n'a pas dit non plus que les opérations qui ont été menées à partir du 26 avaient pour but, positivement, de débarrasser la France d'un commencement de maquis à moitié étranger qui terrorisait la région.

On a parlé de barricades. On en a nié l'existence.

J'ai ici trois photographies de barricades doubles, élevées sur trois routes différentes, et constituées par des véhicules entremêlés, des tuyaux et des barres de fer.

On a parlé, avec des trémolos dans la voix, d'un puissant avion qui survolait les lieux en rase-mottes.

Il s'agit d'un petit Morane 500, à moteur de 140 chevaux, dont nous nous servons pour faire des photographies aériennes. Et si vraiment il a fait peur aux gens qui tenaient ces barricades, cela prouve qu'ils n'avaient pas le cœur bien accroché.

Mais ce qui est plus grave, ce sont les photographies d'armes, que je tiens à votre disposition.

Ce qui est plus grave aussi ce sont les pillages.

J'ai ici le rapport du procureur général et celui de l'armée, qui indiquent que l'on a vendu en ville les vêtements, l'huile, même les explosifs prélevés dans les magasins des houillères.

Je n'insiste pas sur ce point. Je procède seulement à une simple et rapide mise au point.

Un autre orateur, à qui j'ai essayé de faire dire combien il y avait de grévistes dans son bassin, celui de Blanzy, a commencé lui aussi deux jours trop tard son historique.

Il a parlé de l'attaque des gardes mobiles.

Il aurait pu remonter, deux jours plus tôt, à cet accord négocié par le préfet, dans les conditions que j'ai dites, le 20 octobre si mes souvenirs sont exacts, en tout cas deux jours avant la date indiquée par l'orateur.

J'ai nommé M. Waldeck Rochet, qui a mis son talent paysan au service des mineurs... (*Sourires.*)

M. Roger Devemy. Il était à Nanterre ce jour-là.

M. Marcel Poimbœuf. Il cultive les poires!

M. le ministre de l'intérieur. ... et qui aurait pu dire que, deux jours avant, cet accord avait été signé, que les syndicats locaux s'étaient fait vertement houspiller par la fédération pour avoir signé avec le préfet un accord en vertu duquel les forces d'ordre restaient sur le carreau des mines et un piquet de grève symbolique de 5 hommes restait, non pas à la porte, mais dans une salle à l'intérieur.

Or, cet accord a été violé deux jours plus tard, ce qui explique que pour sauver les puits nous avons été obligés d'occuper les carreaux des mines.

On a parlé des grévistes et de leur nourriture.

Je ne demande pas mieux que les hommes, chez vous, soient nourris aux soupes populaires. Mais ce ne sont pas des grévistes que vous nourrissez actuellement; ce sont des travailleurs.

Car les chiffres sont là, que vous le vouliez ou non: chiffres des présents au fond, chiffres des présents au jour, chiffres d'extraction.

Or, il y a pratiquement là-bas quelques dizaines de grévistes sur 7.000 travailleurs. D'ailleurs, les chiffres d'extraction ont été les suivants: 6.735 tonnes, le lundi 15; 6.863 tonnes, le mardi 16; 6.957 tonnes, le mercredi 17, pour une production normale, avant la grève, de 7.000 tonnes. Nous sommes donc de 100 à 200 tonnes au-dessous de la production normale.

Je souhaite que, dans tous les bassins français, la grève continue comme actuel-

lement dans le vôtre, monsieur Waldeck Rochet. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite. — Rires à l'extrême gauche.*)

J'arrive maintenant à l'explication véhémente de M. Duclos qui, avec une habileté consommée, alterne les deux méthodes recommandées à tout accusé: nier et contre-attaquer.

Qu'ai-je dit l'autre jour ?

J'ai dit, et je répète aujourd'hui, que le parti communiste a reçu des instructions du Kominform.

J'ai dit en second lieu que l'ensemble formé par le parti communiste, ses filiales et ses organisations de toutes sortes, ont reçu des sommes considérables de l'étranger.

J'ai dit, en troisième lieu, que le Kominform avait donné l'ordre d'entamer en France une campagne tendant à imprégner le pays de cette idée que jamais l'on ne ferait la guerre contre la Russie, autrement dit que la désertion était un acte louable dans cette hypothèse.

Voilà exactement ce que j'ai dit.

A ceci qu'a-t-il été répondu ?

Sur le premier point, rien, une négation pure et simple.

Entre mon affirmation et la négation de M. Duclos, il y a la différence que voici: Lorsque j'ai connu au début du mois d'août de cette année, ou à la fin de juillet — je ne saurais préciser la semaine de mémoire, mais je pourrais la retrouver — les instructions du Kominform au parti communiste, j'en ai rendu compte à mes collègues du Gouvernement, qui s'en souviennent.

Je leur ai dit: Nous aurons en septembre ou en octobre une nouvelle grève des mineurs, ce qui paraissait extraordinaire puisqu'on venait d'en avoir une assez longue en novembre et en décembre.

Je l'ai affirmé sur la foi de ces renseignements recoupés que je possédais.

J'ai affirmé ensuite que l'effort serait porté particulièrement dans un certain nombre de départements français, que j'ai nommés — je l'ai même signalé dans une circulaire aux préfets pour attirer leur attention — et dans un certain nombre de professions.

J'ai indiqué que la grève éclaterait dans les mines, qu'elle se prolongerait dans les ports et docks pour continuer ensuite dans la métallurgie.

Les faits que j'ai annoncés à l'époque, sur la foi de renseignements que M. Duclos prétend sans valeur, ont tous été vérifiés.

Ceci, il n'est pas un membre de ce gouvernement, pas un des préfets qui ont reçu mes circulaires qui puisse le nier. C'est donc que nos sources d'information ne sont pas aussi pleines d'imagination que l'imagine à son tour M. Duclos, qui, bien entendu, niera jusqu'à la fin l'intervention du Kominform. Mais le fait est, pour moi, établi par l'expérience, ce qui est la meilleure démonstration. (*Rires à l'extrême gauche. — Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

J'ai prévu, deux mois à l'avance, les événements tels qu'ils allaient se passer.

Je vous annonce aujourd'hui, non pas la grève des dockers, à laquelle nous sommes prêts depuis longtemps, puisque nous savions qu'elle suivrait, mais un autre fait. M. Croizat, qui a reconnu à maintes reprises qu'il aurait beaucoup de mal à déclencher la grève prévue dans la métallurgie, soutient depuis quelques jours que, faute de pouvoir déclencher cette grève, il faut se rabattre sur le système des grèves tournantes de vingt-quatre heures, par petits ateliers. (*Rires à l'extrême gauche.*)

Et je pense qu'en effet, nous les verrons.

J'ajoute d'ailleurs, messieurs (*l'orateur s'adresse à l'extrême gauche*), qu'il suffisait de vous regarder avant-hier, avant que vous n'ayez mis sur pied un nouveau système de défense à base d'audace et d'impudence (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite. — Interruptions à l'extrême gauche*), pour se rendre compte à quel point vous aviez peur. (*Protestations à l'extrême gauche. — Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Maurice Thorez. Vous n'y croyez pas.

M. le ministre de l'intérieur. Vous pouvez protester!

Mais je regardais l'un d'entre vous, que je ne nomme pas, que vous avez vous-même accusé, à plusieurs reprises, d'être l'auteur d'indiscrétions. Cet homme n'était pas fier, et il n'est pas fier en ce moment en face de moi. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite. — Mouvements divers.*)

M. Etienne Fajon. Est-ce de moi que vous parlez ?

A droite. Touché! (*Protestations à l'extrême gauche.*)

M. le ministre de l'intérieur. Il doit être bien entendu que nous sommes, les uns et et les autres, suffisamment maîtres de notre parole pour ne dire à cette tribune qu'exactement ce que nous voulons qui soit su, et rien de plus.

Je ne dirai pas un mot de plus, mais je garantis à l'ensemble de cette Assemblée que la phrase que je viens de prononcer a porté et sera largement interprétée et commentée demain dans les cercles fermés du parti. (*Rires à l'extrême gauche. — Mouvements divers.*)

J'arrive, mesdames, messieurs, au deuxième point.

Je note un certain nombre de confirmations de ce que j'ai dit.

C'est d'abord, non pas le directeur général, comme l'a dit M. Duclos, mais le président du conseil d'administration de la Banque commerciale pour l'Europe du Nord qui s'est hâté, dans sa déclaration au *Monde*, le soir ou le lendemain de mon intervention, d'expliquer qu'en effet il avait des comptes parfaitements réguliers pour le parti communiste, que les administrateurs, que je n'avais pas nommés, mais que j'avais désignés de telle sorte qu'on pût les reconnaître, étaient bien ceux que j'avais désignés. En bref, il a confirmé exactement ce que j'avais dit.

Aujourd'hui, nous avons la reconnaissance par M. Duclos, à la tribune, que le parti communiste a ses comptes dans une banque étrangère.

Ce fait, je demande qu'on le note. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Car il est symptomatique tout de même, de cette déformation de l'internationalisme sous couleur de stalinisme, qui fait que l'on considère comme national ce qui est russe et comme étranger ce qui est français. (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Voilà donc un point acquis. Le parti communiste sait qu'il y a à Paris un certain nombre de banques étrangères; il choisit, entre toutes, la banque russe pour y déposer ses fonds.

On nous a lu une longue liste des recettes, mais on aurait pu s'en dispenser, car j'avais cette liste. Voici par exemple le mois d'octobre.

Je savais parfaitement que le trésorier de l'Assemblée de l'Union française avait versé au compte Gosnat, le 1er octobre, 80.000 francs, le 5 octobre, 1.226.000 francs, le 27 octobre, 1.826.000 francs, ce qui fait les 3.133.000 francs que vous avez annoncés, du moins je le suppose, car je n'ai pas collationné vos chiffres.

Mais, vraiment, croyez-vous que nous soyons assez mal informés des questions d'argent pour ne pas nous apercevoir que 130 millions en dix mois — vous avez annoncé 220 millions, je crois, de versements de tous les élus de votre parti appartenant aux assemblées parlementaires, versements dont vous ristourniez une partie, car vos collègues ne peuvent vivre de l'air du temps, de sorte que l'encaisse citée dans votre démonstration était, si mes souvenirs sont exacts, de 130 millions — vous imaginez-vous que nous ne nous apercevons pas que 13 millions par mois, c'est-à-dire à peine le prix d'un de ces affichages monstres que vous faites tous les huit jours sur tous les murs de Paris et de nos villes de France ? (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Une affiche double-colombier, normalement répandue — je ne dis même pas avec cette abondance qui caractérise l'impression communiste ou paracommuniste — cela représente déjà la totalité de vos ressources.

Aussi sommes-nous d'accord sur un point: Vous avez avoué ce qui était avouable de vos recettes. Il est exact que vous devez recevoir, étant donné le nombre de vos élus, à peu près 15 à 18 millions de francs par mois, par prélèvement sur leurs indemnités.

Seulement, j'ai encore autre chose à connaître, et je finirai par le connaître (*Interruptions à l'extrême gauche*) et non pas par des commissions d'enquête (*Vives protestations sur les mêmes bancs*), ou du moins pas au sens où vous l'entendez. Non, non, c'est la justice qui, un jour, sera saisie. (*Nouvelles protestations à l'extrême gauche. — Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Maurice Thorez. C'est une honte! (*Exclamations à gauche, au centre et à droite.*)

M. Pierre Montel. C'est une nécessité!

M. Marcel Poimbœuf. Vous avez peur de la justice!

M. le ministre de l'intérieur. Et ce sont, non pas des experts comptables improvisés, aux passions politiques toujours en éveil, mais des experts comptables désignés par le tribunal qui, un jour, devront établir le nombre de dizaines de millions de francs qui s'ajoutent aux 13 millions que vous reconnaissez. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Roland de Moustier. Le plus tôt possible! Tout de suite!

M. le ministre de l'intérieur. J'ajoute, d'ailleurs, que vous avez, monsieur Duclos, un art particulier pour transposer ce qu'on dit et faire dire ce qu'on n'a pas dit, afin de pouvoir démentir.

Vous m'avez accusé, avec une certaine véhémence, d'avoir déclaré que le parti communiste était en découvert de 68 millions ou de 58 millions de francs à cette banque, et vous avez déclaré, avec cet air indigné que vous prenez si bien, que cela était faux.

Le malheur, c'est que je me souviens de ce que je dis, et que, si ma mémoire était défaillante, il y aurait le *Journal officiel*. J'ai dit — ce que je vais prouver — que le découvert de l'ensemble des comptes des organisations communistes, cette machine formidable aux cent noms divers, s'est élevé en août jusqu'à 68 millions de francs — nous sommes loin des 13 millions de francs annoncés — sans que cette aimable banque soviétique à façade française fît semblant de s'en émouvoir le moins du monde. Voilà ce que j'ai dit.

Voici quelles nouvelles précisions concernant, d'abord, l'un de vos comptes, celui que vous appelez le compte Jean Oswald.

Je répète que vous avez à cette banque trois comptes: un compte Dorval, un compte Oswald, un compte Gosnat. Les aigrefins ont aussi plusieurs comptes pour faire des virements de l'un à l'autre et tromper la justice. (*Vives réclamations à l'extrême gauche. — Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. Jacques Duclos. Canaille!

M. Florimond Bonte. Salaud!

M. Jacques Duclos. Misérable!

M. Arthur Ramette. Vous êtes un assassin d'ouvriers.

M. Maurice Thorez. Assassin!

M. Fernand Grenier. La censure! C'est un assassin qui ose dire cela.

M. Arthur Ramette. Vous êtes un assassin d'ouvriers! Vous avez les mains rouges du sang des ouvriers!

M. Henri Teitgen. Et vous, vous êtes un soldat de l'an II.

M. le ministre de l'intérieur. Voici la photocopie de ce compte à la banque commerciale pour l'Europe du Nord, société anonyme au capital de 50 millions de francs. Le débit de compte est, le 1er juillet, de 2.497.000 francs; le 5 juillet, de 4.498.000 francs; il s'élève le 7 juillet à 7.565.000 francs, dépasse les 10 millions le 9 juillet, arrive aux 12 millions le 19 juillet et plafonne le 26 juillet à 13 millions 940 139 francs.

A ce moment, il est crédité de 11 millions de francs et des v sements que M. Duclos a signalés. Le débit diminue pour remonter ensuite.

Je ne suivrai pas ce compte de semaine en semaine et de mois en mois. Ces chiffres suffisent à ma démonstration, d'autant que voici un autre compte, dont vous ne nierez pas la paternité, celui du journal *Ce Soir*.

Ce compte, dans la période que j'examine, est débiteur, le 1er juillet, de 7 millions 277.000 francs. Le découvert passe à 10 millions de francs et oscille ensuite, dans le courant du mois, autour de huit millions de francs pour se retrouver, à la fin de juillet, avec un débit de 12 millions 968.507 francs.

M. André Marty. C'est tout ?

M. le ministre de l'intérieur. C'est tout, comme vous dites.

Seulement, quand on fait le total, on s'aperçoit que le parti communiste et ses filiales, compte Oswald, compte Gosnat, compte U. F. F., compte anciens déportés de Büchenwald et tant d'autres. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

C'est une association aux buts infiniment nobles, mais dont, comme beaucoup d'autres, la direction a été captée par les communistes.

M. Jean Llante. Ils y sont allés, à Buchenwald!

A gauche et au centre. D'autres aussi.

M le ministre de l'intérieur. D'ailleurs, les autres comptes sont bien moins importants que le compte Oswald. En tout cas, l'ensemble de ces comptes est débiteur, à cette banque, en juillet, de 12 millions 399.000 francs. Il l'est un peu moins en août. Et, en septembre, se produit le grand miracle dont je parlerai dans un instant.

Les coopératives à direction communiste ont un compte à la même banque.

M. Antonin Gros. Comment savez-vous si la direction est communiste ?

M. le ministre de l'intérieur. Comme si on ne savait pas que la coopérative des mineurs de Beaumont est à direction communiste! Demandez-le aux députés non communistes du Nord et à quelques autres.

Ces coopératives sont débitrices, en juillet, de 13 millions de francs — j'arrondis les chiffres pour aller plus vite — en août de 39 millions, en septembre de 12 millions, en octobre de 19 millions.

L'ensemble de la presse communiste: *L'Humanité*, *Ce Soir*, *Sports*, *Les Lettres françaises*, *Editions sociales*, etc., est débiteur, en juillet, de 17.364.134 francs, en août de 27.222.491 francs. Elle ne l'est plus en septembre par suite du miracle déjà signalé et l'est à nouveau de 29.896.254 francs en octobre.

M. Georges Gosnat. Ce que vous indiquez, ce sont les débits: donnez les crédits correspondants.

M. le ministre de l'intérieur. Je vais les donner.

Les crédits sont de 15.411.444 francs en juillet, de 10.243.000 francs en août...

M. Georges Gosnat. Non: 16 millions en août.

M. le ministre de l'intérieur. Non. J'ai beaucoup plus confiance dans la photocopie des comptes de la banque que dans votre comptabilité à vous. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Le crédit de l'ensemble des comptes que nous avons analysés — car il y a peut-être encore d'autres sociétés que j'ignore — s'élève à 20 millions de francs en août, 10 millions en septembre, 16 millions en octobre.

De sorte que, si je fais le total des débits, j'arrive, pour l'ensemble de ces organisations, à un total débiteur — dont je retrancherai le total créditeur correspondant, ayez la patience d'attendre — de 43 millions de francs en juillet, de 68 millions en août, de 12 millions en septembre et de 51 millions en octobre.

En déduisant les crédits de certains journaux et, notamment, de *l'Humanité*, il faut ramener ces chiffres à 28 millions de francs en juillet, 57 millions en août, 2 millions en septembre — où j'ai signalé que, miraculeusement, tout avait été réglé — et 34 millions en octobre.

M. Georges Gosnat. Ces chiffres sont purement fantaisistes et je suis prêt à confronter immédiatement les chiffres avec vous. Je les ai là! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Jacques Duclos. C'est un menteur!

M. Raymond Guyot. Faites une enquête!

M. Jacques Duclos. Nous demandons une commission d'enquête. C'est un faussaire! (*Mouvements divers sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. Fernand Grenier. C'est une canaille!

M. le ministre de l'intérieur. J'ajoute que les prélèvements au compte de M. Gosnat dépassent, de beaucoup, certains mois, les recettes normales indiquées.

C'est ainsi que le seul compte de M. Jean Oswald a été débité de sommes formant, entre le 23 juillet et le 23 août, un total que je ne retrouve pas en ce moment, mais qui est de l'ordre de 45 millions de francs.

M. Georges Gosnat. C'est faux, j'ai les comptes en mains.

M. le ministre de l'intérieur. Je me fie beaucoup plus, je le répète, aux comptes de la banque.

M. Georges Gosnat. Ce sont les comptes de la banque que j'ai. Les voici! (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le ministre de l'intérieur. Mesdames, messieurs, je demande que l'on retienne de tout cela que le parti communiste a expliqué aujourd'hui très nettement — nous l'avons tous entendu — qu'il avait eu 130 millions de francs de recettes nettes en dix mois.

M. Maurice Thorez. Ce sont seulement les cotisations de ses élus.

M. Georges Gosnat. Ne confondons pas!

M. Henri Teitgen. C'est un nouveau mensonge par omission.

M. le ministre de l'intérieur. Les autres comptes viendront. Mais, dès à présent, nous savons que ces cotisations sont évidemment inférieures, dans le rapport de 1 à 20 ou de 1 à 30, aux dépenses réelles du parti communiste, de ses filiales, de ses groupements, de ses organisations de toutes sortes, de ses centaines, de ses milliers de permanents à travers toute la France, car nous savons que le parti communiste est aujourd'hui la plus formidable machine administrative française.

Ces points établis, je n'ai que quelques mots à ajouter.

J'ai accusé, en troisième lieu, le parti communiste d'avoir obéi à une injonction du Kominform en proclamant que jamais ses membres ne partiraient en guerre contre la Russie des soviets — ce que, d'ailleurs, aucun Français n'a le désir de faire.

M. Paul Ramadier, *ministre de la défense nationale.* Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. le ministre de l'intérieur. Je vous en prie.

M. le ministre de la défense nationale. Mesdames, messieurs, c'est au début d'octobre que le parti communiste, par l'organe de son bureau politique, a lancé le mot d'ordre que voici:

« Le peuple de France ne fera pas, il ne fera jamais la guerre à l'Union soviétique. »

Formule curieusement calculée, à double entente. Veut-elle dire: Jamais, même si la France est attaquée, même si, à un certain moment, les blindés déferlent vers nos frontières, même si notre territoire est envahi, même si notre indépendance est atteinte ?

Ou bien cela veut-il dire: Le peuple de France ne veut pas de politique d'agression ?

Alors, vous avez le choix: c'est l'excitation à la désertion et à la trahison, ou c'est, contre la France, l'attaque la plus odieuse, la diffamation la plus criminelle. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Maurice Schumann. Très bien!

M. le ministre de la défense nationale. Le pays qui a pris l'initiative du pacte Briand-Kellog, qui en a reproduit la formule dans sa Constitution, ce pays a le droit de dire, à votre face et à la face du monde, qu'il n'est pas un pays d'agression. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Dans toute une propagande, vous insinuez que la politique des pactes est une politique de fauteurs de guerre.

Je pense que vous les avez lus. Je pense que vous savez ce qu'il y a dans le pacte de Bruxelles car, lorsqu'on déclenche une telle propagande et qu'on n'a pas lu, et qu'on ne s'est pas informé, on est criminel.

Mais plus criminel encore, si l'on sait. Et vous savez. Vous savez que le pacte de Bruxelles est un pacte d'assistance mutuelle, aux termes duquel chacun s'engage à défendre l'autre, s'il est attaqué. Vous savez que ce n'est pas l'instrument d'une politique d'agression, mais l'instrument de la défense d'une civilisation et de nations. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Oh! je sais bien par où parfois l'on glisse, et je lis, dans un numéro d'un journal communiste, *France nouvelle*, sous la plume sans doute d'un jeune imprudent, des phrases qui nous montrent la tendance à la fois subtile, perfide et pernicieuse de cette propagande:

« ... ou bien cela signifierait — dit l'auteur — que la France, contre la volonté de son peuple, contre sa Constitution même, qui proclame que jamais la France ne participera à une guerre de conquête ou d'agression, se serait rangée dans le camp des agresseurs et se comporterait en ennemie de l'Union soviétique.

« Le peuple de France accueillerait alors les soldats soviétiques en libérateurs, comme le firent naguère les Polonais, les Roumains, les Bulgares, les Hongrois, les Yougoslaves, les Tchécoslovaques,...

Au centre et à droite. Collabos!

M. le ministre de la défense nationale. ... comme les considèrent les ouvriers eux-mêmes, qui savent que sans l'effort et les sacrifices de l'Union soviétique, ils n'auraient jamais reconquis leur indépendance. »

Alors, avec une perfidie que Pascal eût qualifiée, on insinue, on jette le poison, le doute, on prépare la trahison. Puis, un beau jour, on criera à la France qui se défend, à la France qui veut se défendre, à la France qui ne veut pas mourir, qui ne veut pas être envahie...

M. André Marty. La Ruhr!

M. le ministre de la défense nationale. ... à cette France on dira: Vous avez été l'agresseur et nous attendons les libérateurs!

Nous entendons défendre notre liberté par nous-mêmes (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite*), avec l'accord de ceux qui, comme nous, engagent leur parole pour la défense de la même liberté, et sans qu'à aucun moment il n'y ait, dans l'esprit de personne, la plus petite parcelle d'intention d'agression. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Propagande! Perfidie insaisissable dans chacune de ses parties, de laquelle il faut réunir les éléments divers, afin d'en saisir le sens!

Vous la continuez ? Vous en répondrez. Mais, quand on fait cette propagande, on n'a pas le droit de parler des soldats de l'An II. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite. — Les députés siégeant sur ces bancs se lèvent et applaudissent.*)

M. René Schmitt. Surtout pas vous, monsieur Thorez!

M. le ministre de la défense nationale Ceux qui n'ont jamais admis l'invasion de la France sont trop grands pour que vous puissiez les salir. (*Nouveaux applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Roland de Moustier. Et Thorez et Marty chantent la *Marseillaise!*

M. le ministre de l'intérieur. Je remercie M. le ministre de la défense nationale de l'éloquente protestation qu'il a jointe à mon dossier.

Pour moi, ayant répondu aux questions mineures, ayant rétabli la vérité sur un certain nombre d'incidents locaux, je demande à l'Assemblée de constater que rien n'a été opposé à ce que j'ai dit... (*Vives exclamations à l'extrême gauche*)

M. André Marty. C'est du culot!

M. le ministre de l'intérieur. ... à la fois sur les instructions du Kominform, sur les comptes d'une banque étrangère,...

M. Maurice Schumann. Il y a eu confirmation.

M. le ministre de l'intérieur. ... sur le caractère déficitaire de ces comptes et sur la propagande tendant à empêcher la France de se défendre en cas d'agression.

M. André Marty. N'avouez jamais!

M. le ministre de l'intérieur. Le malheur, c'est que lorsqu'on agit ainsi que vous le faites, il se produit, à l'autre bout de la chaîne humaine, des incidents qui sont durement réprimés.

J'en note un seul parmi les trop nombreux qui se produisent encore dans les bassins miniers:

« Les nommés Rose Désiré et Hugo Paul, ouvriers à la fosse 4 de Carvin, ont été appréhendés cette nuit par la gendarmerie, à la sortie du domicile du porion Dambrin. Ils étaient porteurs d'une caisse contenant 37 grenades allemandes à manche, 2 grenades quadrillées françaises, 14 bombes incendiaires allemandes, 81 cartouches, un chargeur et une baïonnette. Le porion est en fuite. »

Ces hommes vont être sévèrement punis. Mais les coupables sont ailleurs. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Jacques Duclos. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Duclos. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Charles Serre. Voilà le coupable! (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Jacques Duclos Non! (*L'orateur désigne le banc du Gouvernement.*) Les coupables sont là. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le ministre de l'intérieur, qui a été un peu vexé parce que j'ai fait la démonstration que M. Lallemand n'était pas allé à Moscou pour pouvoir venir ici transmettre des ordres (*Interruptions à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche*) nous a parlé d'un voyage de M. Lallemand à Varsovie et à Prague...

Au centre. C'est la même chose.

M. Jacques Duclos. ... au cours duquel il aurait rencontré des hommes qui se préoccupaient de constituer ce qu'il appelle le Kominform.

Or, si M. le ministre de l'intérieur n'était pas un fantaisiste, il saurait que c'est au mois de septembre, au cours d'une conférence qui se tint en Pologne, que fût constitué le bureau d'information des partis communistes.

M. le ministre de l'intérieur ment comme il respire. (*Exclamations à gauche, au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Monsieur Duclos, je vous rappelle à l'ordre. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Jacques Duclos. M. le ministre de l'intérieur a parlé d'instructions de Jdanov plus récentes que celles qui ont été publiées et dont il a fait état à cette tribune.

Je le mets au défi d'apporter la moindre preuve de l'existence de ces directives. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Tout de même! Faut-il être tombé bas pour prendre pour argent comptant les mensonges débités à cette tribune. Fournissez les preuves. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Vous êtes incapables d'apporter la moindre preuve et vous êtes pris en flagrant délit de mensonge.

M. le ministre de l'intérieur Mensonge, la grève ? Mensonge votre politique de destruction nationale ?

M. Jacques Duclos. La grève dont vous parlez, les destructions dont vous parlez montrent simplement votre responsabilité.

Vous avez voulu la grève, vous l'avez provoquée. (*Exclamations et rires sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Charles Lussy. C'est peut être le ministre de l'intérieur qui a dirigé la C. G. T. ? Ce n'est pas sérieux!

M. Jacques Duclos. Les décrets Lacoste ont été l'élément de provocation de cette grève. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Donc, sur ce premier point, vous n'avez apporté aucune preuve. (*Interruptions à gauche.*)

Deuxième point: Vous avez été obligé de reconnaître la régularité parfaite des opérations bancaires faites par notre parti ! (*Exclamations et rires à gauche, au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Vous prétendez que nous avons reçu de l'argent de l'étranger. Vous mentez. (*Nouveaux applaudissements à l'extrême gauche.*)

Et puis, monsieur le ministre de l'intérieur, si vous étiez un homme de courage et de probité... (*Vives protestations à gauche et au centre. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Je vous rappelle à l'ordre, monsieur Duclos.

M. Charles Lussy. Pas cela et pas vous, monsieur Duclos. Ne parlez ni de courage, ni de probité.

On ajoutera vos injures à votre compte en banque !

M. le président. Monsieur Duclos, quelle que soit la vivacité des polémiques, il est impossible à tout homme de bonne foi de ne pas rendre le plus profond, le plus sincère hommage au patriotisme dont a fait preuve toute sa vie et pendant la guerre M. le ministre de l'intérieur et, comme je l'ai déjà dit et vais le redire, à ses sacrifices.

Il y a des paroles qu'il est impie de prononcer. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Etienne Fajon. Quand il nous a traité d'aigrefins vous n'avez pas protesté, monsieur le président. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Président à sens unique!

M. Jacques Duclos. En tout cas, si vous vouliez faire la lumière, vous accepteriez la proposition que j'ai présentée...

M. Henri Teitgen. La justice!

M. Jacques Duclos. ...de désigner une commission d'enquête pour vérifier nos comptes bancaires. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions au centre et à droite.*)

Mais on menace le parti communiste, on dit qu'il a touché de l'argent de l'étranger, alors que c'est faux, pour pouvoir faire une politique de préparation à la guerre; on menace le parti communiste pour n'avoir pas à s'expliquer sur le scandale du vin. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations et rires à gauche*),...

M. Gérard Vée. Ce n'est pas sérieux.

M. Charles Lussy. Ce sont les communistes qui ont empêché la commission d'enquête de fonctionner.

M. Jacques Duclos. ...pour n'avoir pas à s'expliquer sur les fonds étrangers reçus par le parti socialiste et par le *Populaire*.

Je constate donc que M. le ministre de l'intérieur est venu ici tenir, sur un ton volontairement provocant, des propos grâce auxquels il espère rassembler sa majorité. Il a senti, en effet, qu'il y avait quelque inquiétude dans la conscience d'honnêtes gens qui ne se laissent pas mener par des policiers. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Protestations à gauche, au centre et à droite. — Bruit.*)

Quant à vous, monsieur le ministre de la défense nationale, vous avez eu un langage absolument intolérable... (*Nouvelles et vives protestations à gauche, au centre et à droite.*)

M. le ministre de la défense nationale. Je comprends que vous ne le tolériez pas!

M. Jacques Duclos. ...de la part d'un ministre, vis-à-vis d'un pays qui est notre allié. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ou bien alors, il faut avoir le courage de dénoncer le pacte d'alliance qui nous lie à l'Union soviétique et de dire que vous voulez lui faire la guerre. (*Vives exclamations à gauche et au centre. — Nouveaux applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Charles Lussy. C'est une infamie !

M. Maurice Schumann. C'est tout le contraire.

M. le ministre de la défense nationale. Je ne peux pas vous laisser parler ainsi.

Un pacte existe entre l'Union soviétique et nous. J'ai affirmé tout à l'heure la volonté de la France, de toute la France, d'y rester fidèle.

Vous, monsieur Duclos, vous accusez la France de vouloir le violer.

M. Maurice Thorez. Pas la France, le Gouvernement. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le ministre de la défense nationale. Au nom de qui accusez-vous ? (*Applaudissements à gauche et sur de nombreux bancs au centre et à droite.*)

M. Jacques Duclos. Monsieur le ministre, je vous accuse, vous, d'avoir trahi les intérêts français. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Vives protestations sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite. — Les députés siégeant à l'extrême gauche se lèvent et applaudissent. — Bruit.*)

Il faudra bien s'expliquer.

M. Charles Lussy. Ce sont là des phrases et non des arguments.

M. Max Brusset. Vous êtes un agent provocateur, monsieur Duclos. (*Protestations à l'extrême gauche.*)

M. Henri Teitgen. Vous êtes un accusé, monsieur Duclos, non un accusateur.

M. Jacques Duclos. Je suis un accusateur.

Il faudra bien faire la lumière et c'est en accusateur que je suis à cette tribune. (*Exclamations à gauche, au centre et à droite. — Bruit.*)

A l'extrême gauche. Qu'attendez-vous, monsieur le président, pour intervenir ?

M. Etienne Fajon. Faites respecter la liberté de la tribune.

M. Jacques Duclos. Je dis que votre politique aboutit à restituer la Ruhr aux capitalistes allemands et à menacer la sécurité française. Voilà la vérité. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Vous avez placé l'armée française sous un commandement étranger (*Nouveaux applaudissements à l'extrême gauche*) et vous voulez faire des Français la piétaille de l'Occident pour des intérêts qui ne sont pas ceux de la France. (*Interruptions à gauche et au centre. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Monsieur le ministre, quand on a fait une telle politique, on n'est pas digne de parler au nom de la France. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. le président du conseil. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. Henri Queuille, *président du conseil.* Mesdames, messieurs, sans doute dois-je m'excuser, au début de cet exposé, d'évoquer un souvenir qui paraîtra peut-être loin du débat qui vient de se dérouler. Mais je veux vous demander de vous souvenir qu'il y a à peine deux mois j'ai eu l'honneur de me présenter devant vous comme président du conseil. J'avais, en effet groupé autour de moi des hommes résolus à entreprendre une tâche qui apparaissait déjà comme particulièrement difficile.

Souvenez-vous: nous risquions de ne pas pouvoir faire l'échéance de septembre qui se montait à 40 milliards de francs.

Pour les échéances suivantes, jusqu'à la fin de l'année, il nous manquait deux cents milliards de francs environ, relatifs au déficit budgétaire, pour 110 milliards de francs, et aux charges d'équipement et de reconstruction.

Il fallait, si nous n'obtenions pas des ressources nouvelles, avoir recours à l'augmentation des avances de la Banque de France pour un montant équivalent.

Cette éventualité était redoutable. Et surtout pour les ouvriers qui sont les premières victimes de l'inflation.

Lorsque la valeur d'une monnaie diminue, l'augmentation des salaires ne peut pas rattraper la perte de valeur de la monnaie qui tombe.

Nous allions non seulement à la ruine que constitue pour la plupart des habitants d'un pays une inflation accélérée, mais à des désordres sociaux qui, certainement, auraient accompagné ce phénomène monétaire.

Courageusement, une majorité s'est dégagée dans cette Assemblée, qui a voté 80 milliards de francs d'impôts. Je lui dis encore ma reconnaissance.

Nous avons pu réaliser, pour les trois derniers mois de l'année, des économies s'élevant à 30 milliards de francs, et nous avons pu obtenir à l'heure où je parle le déblocage de 70 milliards de francs sur la contre-valeur des dons Marshall.

L'ensemble de ces mesures marquait un redressement très sensible de la situation et assurait la vie financière de l'Etat jusqu'au début de l'année prochaine. Nous étions dans la bonne voie, mais il faut croire que le redressement amorcé inquiétait certains. Alors que l'union de tous les Français dans le travail était nécessaire pour restaurer la situation économique de ce pays, nous avons vu s'échafauder, inspiré par l'étranger, comme l'a dit M. le ministre de l'intérieur, un programme de résistance à cette restauration économique.

Ce programme comportait essentiellement l'organisation de grèves dans les industries-clefs du pays.

On a soutenu que nous avions à un moment envisagé de restreindre le droit de grève. On a parlé des lois scélérates et superscélérates que le Gouvernement allait vous proposer.

Qu'en est-il ? Hier, M. le ministre de la justice vous indiquait que des textes de cette nature ont été adoptés dans d'autres pays. En Tchécoslovaquie, en particulier, existe une loi qui prévoit des peines de un à cinq ans de travaux forcés pour quiconque, dans le but de nuire à l'Etat, n'effectue pas les travaux dont il a la charge. En France nous n'en sommes pas là. Nous n'allons pas si loin, nous qu'on prétend être des hommes qui veulent favoriser je ne sais quel capitalisme.

Maintenant, on est capitaliste même quand on défend les intérêts de l'Etat!

Ces grèves, nous les avons respectées tant qu'elles sont restées normales. Et puis, un jour, s'est passé un événement anormal, événement qui, d'après M. Thorez lui-même, n'aurait jamais dû se produire. Les services de sécurité ont été abandonnés dans les mines.

Le patrimoine de la nation était en péril. C'était, pour la France, une perte qui se chiffrait par milliards, comme vous l'a indiqué M. le ministre de l'industrie et du commerce. Pis que cela, c'était pour l'ouvrier, le jour où la grève aurait été terminée, l'impossibilité de gagner son pain quotidien. Nous avions le devoir d'intervenir, dans l'intérêt même de la classe ouvrière et pour la sauvegarde du patrimoine national. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

On a prétendu qu'en agissant ainsi nous sortions de la limite de nos droits. Je ne puis pas citer de meilleure référence pour vous (*L'orateur s'adresse à l'extrême gauche*) que l'opinion de M. Thorez lorsqu'il était vice-président du conseil.

M. Maurice Thorez. Si vous teniez toujours compte de mes opinions, cela irait mieux! (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président du conseil. Si, monsieur Thorez, vous êtes capable de sacrifier l'intérêt national pour un portefeuille, permettez-moi d'avoir de vous une opinion peu favorable. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

Nous avons dû entrer dans les bassins pour protéger les biens de la nation, pour conserver aux ouvriers leurs moyens de travail. J'affirme que nous l'avons fait avec le maximum de prudence, avec des précautions visant à éviter tout incident. Je me félicite d'avoir bénéficié, en la circonstance, des travaux des gouvernements précédents, du plan de protection en cas d'émeute, établi par M. le ministre de l'intérieur, à qui je veux dire, une fois de plus, mon affectueuse reconnaissance pour l'action si courageuse qu'il a menée. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur de nombreux bancs à droite.*)

Nous avons pu, mesdames, messieurs, ayant occupé les bassins avec le minimum de pertes pour la population ouvrière, rétablir la liberté du travail. Peu à peu, les mines reprennent leur activité, la production charbonnière augmente chaque jour.

Les troubles sociaux sont-ils terminés ? Non.

Pour empêcher la reprise complète dans les mines, vous poursuivez ceux qui veulent se rendre au travail, vous organisez des équipes dont certaines, ainsi que M. le ministre de l'intérieur l'a démontré tout à l'heure, n'hésitent pas à employer des armes; vous recourez au terrorisme. De plus, vous envisagez, messieurs (*l'orateur se tourne vers l'extrême gauche*), de déclencher de nouvelles grèves dans d'autres secteurs.

Pourquoi cela ?

C'est pour épauler une grande offensive qui vise à modifier la politique extérieure de la France et à paralyser l'application du plan Marshall.

Eh bien! je dis à nos collègues communistes que je ne les comprends pas. Car ils ont eu, en pareille matière, des opinions changeantes.

C'est ainsi que, le 8 septembre 1948, un manifeste, adressé aux travailleurs, aux républicains et aux patriotes, affirmait qu'aucun Français ne refusait l'aide des Etats-Unis d'Amérique et des pays qui furent nos alliés pendant la guerre. « Mais, ajoutait-on, tout Français digne de ce nom entend que cette aide soit donnée dans le respect de la souveraineté de la nation, de sa sécurité, de son droit sacré aux réparations ». (*Rires et applaudissements à l'extrême gauche.*)

Certes, cette dernière phrase vous permet de modifier votre position. Mais entre cette affirmation: « Aucun Français ne refuse l'aide de l'Amérique », c'est-à-dire l'adhésion au plan Marshall... (*Vives protestations à l'extrême gauche.*)

Voix nombreuses à l'extrême gauche. Non! non!

M. le président du conseil. ... à condition qu'il laisse à la France son indépendance, entre ces mots, dis-je, et ce que vous imprimez maintenant et votre action de tous les jours, il y a loin.

Vous essayez, par tous les moyens, d'empêcher que la France puisse bénéficier de l'aide de l'Amérique, en la privant des conditions requises.

On nous dit que nous sommes asservis par le plan Marshall. Mais a-t-on essayé de nous demontrer ce que pourrait faire ce pays sans le plan Marshall ?

J'ai rappelé que nous nous sommes efforcés de ne pas recourir à l'augmentation du plafond des avances de la Banque de France, fin septembre; mais nous ne sommes pas encore hors de péril.

Pour maintenir à notre monnaie son pouvoir d'achat, afin de ne pas tromper la classe ouvrière, d'éviter la ruine aux classes moyennes et le désordre dans ce pays, nous avons à parcourir un chemin semé d'écueils.

Or, sans le plan Marshall, sans cette aide américaine qui nous est offerte, manifestation de solidarité d'une nation qui a été notre alliée, pensez-vous que nous pourrions accroître notre production minière ?

Ignorez-vous que les mines nationalisées ont bénéficié, jusqu'à présent, de la plus grande partie des fonds représentant la contre-valeur des dons américains, et qu'ainsi leur potentiel industriel a pu être très sensiblement amélioré ?

On avait décidé les nationalisations avec l'espérance que les sociétés nationales seraient exploitées selon les méthodes industrielles et commerciales, qu'elles n'engageraient pas de dépenses somptuaires. Mais un déficit est né d'une mauvaise gestion. Et lorsque l'Etat, malgré l'équipement rendu possible grâce à l'aide américaine, se voit contraint d'imposer des mesures d'économie, vous tentez de faire échec aux décrets qui y pourvoient en déclenchant vos grèves.

Le Gouvernement, devant cette attitude, se devait, non seulement d'occuper les mines, non seulement d'assurer la liberté du travail, mais encore de poursuivre ceux qui compromettent le patrimoine de la nation, qui se livrent à des actes de sabotage.

Chaque fois que les coupables ont pu être démasqués, ils ont été arrêtés; ils seront poursuivis. Nous avons déposé des textes qui seront appliqués sans défaillance. Le poids de la justice s'appesantira sur ceux qui ont commis ces crimes ou ces délits.

Il est des cas plus graves — on l'a dit — que celui du meneur local, de l'homme qui a suivi les instructions venant de Paris; je veux parler des provocateurs au désordre, de ceux qui, d'en haut, organisent le sabotage de la production française pour nous priver de l'aide du plan Marshall et influencer ce qu'ils croient être notre politique extérieure. Ceux-là donnent les ordres en sacrifiant des intérêts sacrés devant lesquels chacun devrait s'incliner. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Ces hommes — prenez les textes — dès lors qu'il s'agit de sabotage « passif », nous n'avons pas la possibilité de les poursuivre.

Le législateur n'avait pas pensé qu'un jour des hommes qui, jusqu'à présent, s'honoraient d'une haute conscience professionnelle, commettraient de ces actes de sabotage qui tendent à détruire les moyens de travail et à créer la misère, parfois pour de longs mois. Cette éventualité dépassait l'imagination de ceux qui s'étaient penchés sur la matière des crimes et délits.

Mais des faits que l'on n'avait pas imaginés ont été commis. Et puisqu'il y a fait nouveau, il est juste qu'intervienne une législation nouvelle.

Des projets ont été déposés; bien entendu, d'accord avec la commission compétente, nous sommes prêts à rechercher les formules propres à traduire les intentions du Gouvernement, qui ne sont, en aucune manière, de réduire le droit de grève ni les libertés reconnues par la Constitution.

Je vous demande de considérer que nous ne pouvons pas laisser les « saboteurs en chef », si je puis dire, lancer leurs ordres dans le pays, pour n'atteindre que ceux qui, sur le plan inférieur, sont coupables de se prêter à des actes condamnables. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Frédéric-Dupont. Monsieur le président du conseil, me permettez-vous de vous poser une question ?

M. le président du conseil. Je vous en prie.

M. Frédéric-Dupont. Monsieur le président du conseil, il y a vos textes, mais il y a aussi les informations qui nous parviennent.

Hier, un important journal du soir a posé la question suivante: M. Lacour, qui fait partie du conseil d'administration de la Banque commerciale pour les pays de l'Europe du Nord, est-il la même personnalité qui a été chargée récemment par le ministre des finances, en qualité de commissaire du Gouvernement, de contrôler les opérations de l'union des mines ?

Je reprends la question: est-il exact que M. Lacour, membre du conseil d'administration de cette banque soviétique, ait été chargé par le Gouvernement d'une si haute fonction ?

M. le président du conseil. Je ne peux pas vous répondre immédiatement. Je vérifierai le bien-fondé de votre information et vous dirai, dans la suite du débat, ce que j'aurai décidé.

Mais puisque vous avez fait allusion au conseil d'administration des houillères, je souligne que les erreurs et les fautes commises par ceux qui ont dirigé cette grande entreprise de destruction française que furent les grèves, avec les actes de sabotage, ont été pour nous l'occasion d'une mesure qui, je l'espère s'avèrera heureuse pour l'avenir de notre économie. Sur la proposition de M. le ministre de l'industrie et du commerce, le Gouvernement a décidé de remplacer ceux des administrateurs des houillères qui ont participé aux opérations de grève, ceux surtout qui ont facilité ou ordonné le sabotage.

Mon ami, M. Jules Moch, a, tout à l'heure, apporté une fois de plus à la tribune des explications et des renseignements sur l'action coupable du parti communiste au cours de ces dernières semaines; je tiens à préciser qu'il l'a fait d'accord avec le Gouvernement tout entier.

Nous avons la certitude morale d'être en présence d'une vaste entreprise politique dirigée contre les intérêts du bien national, inspirée et financée par des pays étrangers. Le Gouvernement avait le devoir de porter ces renseignements à la connaissance des représentants de la France et du public et de jeter ainsi un cri d'alarme. Nous poursuivons nos recherches dans les mines. Tous les délits seront poursuivis conformément à la loi.

D'ores et déjà, il y a une sanction que nous n'hésiterons pas à prendre, comme l'a dit tout à l'heure mon ami M. Ramadier. Elle vise les hommes qui démoralisent ou tentent de démoraliser l'armée française et ceux qui accusent la France de préparer je ne sais quelle guerre et d'être déjà traitre à certains pactes qu'elle a signés. Je pense aussi à ceux qui seraient allés dire à des soldats qui remplissaient certaines missions qu'ils n'avaient pas à obéir à leurs chefs.

Sans armée la France ne saurait être indépendante. Et je vais faire une hypothèse: dans le monde si incertain où nous vivons, imaginez que, demain, par suite d'erreurs dont nous ne serions pas responsables, l'Allemagne reprenne sa puissance. Que deviendrait une France dont nous aurions laissé compromettre le potentiel militaire par des campagnes contre lesquelles nous n'aurions pas su réagir ?

M. Arthur Ramette. C'est vous qui affaiblissez la France. Vous livrez la Ruhr aux Allemands !

M. le président du conseil. L'armée française est une assurance contre les risques et ceux qui essayent de la démoraliser, de nous enlever ce moyen de défense, ceux-là ne défendent vraiment pas l'intérêt du pays.

Vous disiez autrefois, messieurs, (*M. le président du conseil s'adresse à l'extrême gauche*), que vous vouliez que la France soit prospère, heureuse et libre. Est-ce assurer, je vous le demande, la liberté de ce pays que de le mettre, par votre action coupable, dans l'impossibilité d'acquérir son indépendance ? (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

En réduisant perfidement la production, comme vous essayez de le faire, par vos ordres de sabotage, n'avez-vous pas préparé ou voulu préparer un avenir contraire à celui que vous annonciez hier ?

Est-ce vouloir, je vous le demande, que la France soit libre que d'empêcher, au besoin par la terreur, l'ouvrier de se rendre librement à son travail ?

Vous répondrez encore en formulant je ne sais quelles réserves, mais je m'adresse, à cette heure, à tous ceux qui, dans cette Assemblée, pensent qu'il faut d'abord assurer les lendemains de la France et œuvrer pour qu'elle soit gouvernée.

M. Mutter, hier, à la tribune, a déclaré que le Gouvernement n'avait pas l'autorité suffisante pour assurer — comme je viens de le dire — les lendemains immédiats de la France. L'Assemblée répondra.

Nous avons, au cours d'une période particulièrement difficile, essayé de gouverner. Les hommes de ce ministère ont travaillé d'un même cœur. Jamais, je l'affirme, aucun désaccord ne les a séparés. Ce sont des hommes qui ont eu à faire front, dans une épreuve redoutable, qui ont dû prendre des risques, et je remercie plus particulièrement ceux qui, à mes côtés, ont résisté et pris de lourdes responsabilités.

Nous sommes allés notre chemin. Nous avons tenté d'éviter le pire, d'éviter la catastrophe dans laquelle ces messieurs (*l'extrême gauche*) voulaient engloutir la France.

Nous avons poursuivi la politique de redressement que nous avions commencée, mais l'œuvre est à peine amorcée.

Avant le 1er janvier, il faut voter le budget, réaliser la réforme fiscale, enrayer toute hausse, voire intensifier la politique de compression des prix que nous avons engagée.

Toutes ces mesures, mesdames, messieurs, le Gouvernement vous les a proposées. Il les a déjà partiellement réalisées. Il continuera, demain, son effort, mais à une condition, c'est qu'une majorité s'affirme pour l'appuyer sans réserve.

On a dit que nous essayions d'obtenir une majorité de fortune, une majorité anticommuniste.

Il faut que l'on sache, dans le pays et à l'étranger, s'il y a, dans cette Assemblée, une majorité pour le Gouvernement.

Si vous voulez servir la République, sauver le régime républicain, votre volonté doit se traduire par une manifestation de solidarité envers les membres du Gouvernement, qui réaliseront, avec vous, la rude tâche de demain.

Voilà ce que vous aurez à dire lors de la prochaine séance.

Le Gouvernement a été mis en cause par M. Mutter. Je suppose que l'immense majorité de cette Assemblée approuve le Gouvernement — je mets à part ces messieurs (*l'orateur désigne l'extrême gauche*) — pour l'action qu'il a menée au cours des rudes épreuves que la nation vient de traverser et pour les décisions qu'il a prises.

Ce que je vous demande, ce n'est pas de nous donner votre approbation pour notre action passée, mais de nous dire si vous êtes décidés à nous suivre dans la politique de redressement du franc que nous avons commencée et dans l'effort que nous faisons pour interdire toute entreprise, quelle qu'elle soit, qui serait menée par un parti, si puissant soit-il, contre l'intérêt du pays.

Je vous demande si vous êtes d'accord pour interdire que l'on viole la Constitution, qu'une minorité dicte sa loi, et intervienne, par des moyens illégaux, pour que soit modifiée la composition des gouvernements. C'est une tâche qui, dans notre démocratie, appartient exclusivement à l'Assemblée nationale.

Je vous demande si vous êtes d'accord pour ne pas admettre qu'un parti prétende diriger toute la politique française, même à l'encontre de vos décisions, et contrairement à la Constitution.

L'article 3 de la Constitution dispose, en effet, que:

« La souveraineté nationale appartient au peuple français », et que:

« Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice ». (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Si vous voulez que cette Assemblée soit vraiment ce qu'elle doit être, vous devez comprendre qu'une majorité doit s'en dégager, qui soutienne le Gouvernement, qui lui reste fidèle dans les heures critiques que la nation va vivre, qui lui permette de résister au danger que constitue l'action du parti communiste et qui rende possible l'aboutissement des réformes qui sauveront le pays dans l'immédiat et prépareront son avenir économique et financier.

Tels sont les points sur lesquels vous aurez à vous prononcer lors de la prochaine séance. Telles sont les raisons pour lesquelles je pose, aujourd'hui, la question de confiance. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le président. J'ai reçu un second ordre du jour présenté, avec demande de priorité, par M. Jacques Duclos et les membres du groupe communiste.

Il est ainsi conçu:

« L'Assemblée nationale, après avoir entendu les explications du Gouvernement sur les ressources du parti communiste français, décide la création de deux commissions d'enquête, chargées:

« L'une de vérifier les comptes et opérations bancaires du parti communiste français à la Banque des pays de l'Europe du Nord;

« L'autre de procéder aux mêmes vérifications à l'endroit de la société du journal *Le Populaire*,

« Et passe à l'ordre du jour. »

M. le président du conseil a fait connaître qu'il posait la question de confiance.

M. le président du conseil. Monsieur le président, j'aurais dû ajouter que je pose la question de confiance sur l'ordre du jour présenté par MM. Cudenet, de Menthon et Lussy.

M. Jacques Duclos. On s'en doutait!

M. le président. Aux termes de l'article 93 du règlement, la priorité est de droit pour l'ordre du jour de M. Jacques Duclos et ses collègues qui demande la constitution de commissions d'enquête.

M. le président du conseil. Je pose donc la question de confiance contre la priorité pour cet ordre du jour.

M. le président. La priorité est de droit pour l'ordre du jour présenté par le groupe communiste.

M. le président du conseil. Monsieur le président, je ne possède pas encore à fond la pratique de cette procédure. (*Sourires.*)

M. le président. Quand vous serez président de l'Assemblée, vous la connaîtrez comme moi. (*Rires.*)

M. le président du conseil. C'est donc contre l'ordre du jour présenté par le groupe communiste que je pose la question de confiance.

M. Jacques Duclos. Je demande la parole.

M. le président. Je ne puis vous la donner, monsieur Duclos, le débat est clos.

Je rappelle qu'aux termes de l'article 49 de la Constitution, « le vote sur la question de confiance ne peut intervenir qu'un jour franc après qu'elle a été posée devant l'Assemblée ».

Quel jour l'Assemblée entend-elle procéder à ce vote ?

Sur de nombreux bancs. Mardi, à seize heures!

M. le président. J'entends proposer la date de mardi.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

— 5 —

DEMISSION DE DEPUTES

M. le président. J'ai reçu deux lettres par lesquelles M. René Coty et M. Antoine Demusois, élus conseillers de la République, déclarent se démettre de leur mandat de député.

Acte est donné de ces démissions qui seront notifiées à M. le ministre de l'intérieur et à M. le président du Conseil de la République.

— 6 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Mardi 23 novembre 1948, à seize heures, séance publique:

Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions;

Nomination de membres appelés à figurer sur la liste des jurés de la Haute Cour de justice instituée par l'ordonnance du 18 novembre 1944 modifiée (session du 7 décembre 1948);

Vote sur la question de confiance posée contre l'adoption de l'ordre du jour présenté par M. Jacques Duclos et le groupe communiste en conclusion du débat sur les interpellations de MM. Louis Rollin, Legendre, Mme Schell, MM. Patinaud, Gabriel Roucaute, Lecœur et Garaudy relatives aux révélations de M. le ministre de l'intérieur et aux grèves;

Fixation de la date de discussion:

1° De l'interpellation de M. Billoux sur l'attitude du Gouvernement à la suite de la décision américano-anglaise de remettre l'industrie de la Ruhr aux capitalistes allemands;

2° De l'interpellation de M. Touchard sur les incidents qui se sont produits à Paris le 11 novembre et, notamment, sur l'intervention des forces de police contre un cortège pacifique d'anciens combattants, de victimes de guerre et de résistants et sur l'arrestation arbitraire des députés Pierre Villon et Waldeck L'Huillier.

Discussion de la proposition de loi de M. Courant sur la résiliation des contrats privés conclus avant le 10 mai 1940 (nos 710, 4836. — M. Delahoutre, rapporteur);

Discussion des propositions de loi: 1° de M. Gabelle et plusieurs de ses collègues tendant à permettre de conférer, en cas d'adoption, un prénom supplémentaire à l'adopté; 2° de MM. Bernard Lafay et Teyssandier, conseillers de la République, tendant à faciliter le changement du nom patronymique et des prénoms de l'adopté dans le cas de légitimation adoptive (nos 3751, 3720, 4959, 5152. — Mlle Archimède, rapporteur);

Discussion des propositions de loi: 1° de M. Louis Rollin et plusieurs de ses collègues ayant pour objet d'accorder le bénéfice de l'amnistie à certaines catégories de personnes poursuivies ou condamnées pour faits de collaboration, notamment aux grands mutilés des deux guerres; 2° de M. de Moro-Giafferri et plusieurs de ses collègues tendant à accorder le bénéfice de l'amnistie à certaines catégories de personnes (nos 3020, 5018, 5427. — M. Dominjon, rapporteur);

Discussion du projet de loi portant statut des centres d'apprentissage (nos 4482, 5268, 5285, 5397. — M. Mazier, rapporteur);

Discussion: 1° du projet de loi tendant à modifier certaines dispositions du statut viticole; 2° de la proposition de loi de M. Paumier et plusieurs de ses collègues tendant à modifier certaines dispositions du statut viticole et à autoriser de nouvelles plantations de vignes (nos 1281, 74, 1302, 2148, 3572. — M. Guille, rapporteur).

Il n'y a pas d'observation ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé

— 7 —

RENVOI POUR AVIS

M. le président. La commission des affaires économiques demande à donner son avis sur le projet de loi (n° 5597) modifiant les articles 419 et 420 du code pénal, qui a été renvoyé pour examen au fond à la commission de la justice et de législation.

Conformément à l'article 27 du règlement, l'Assemblée voudra sans doute prononcer ce renvoi pour avis ? (*Assentiment.*)

— 8 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Touchard et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à étendre aux fonctionnaires anciens combattants délégués dans les congrès des victimes de guerre, le bénéfice de l'article 88 de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 5624, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'intérieur. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Touchard et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à modifier l'article 54, paragraphe 2, titre V du décret 47-1297 du 10 juillet 1947 sur les emplois réservés.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 5625, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des pensions. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Renard et plusieurs de ses collègues une proposition de loi concernant le financement des œuvres sociales des comités d'entreprise.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 5626, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du travail et de la sécurité sociale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Citerne et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à proroger de plein droit, jusqu'au 1er janvier 1950, les baux à usage commercial, industriel ou artisanal.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 5627, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la justice et de législation. (*Assentiment.*)

— 9 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de Mme Ginollin et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour assurer la liberté totale du commerce aux fruitiers détaillants et la suppression du double étiquetage, et à accorder à ces derniers une attribution normale d'essence, la protection de la profession et la fermeture obligatoire du lundi.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 5628, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires économiques. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Denis Cordonnier et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à rendre obligatoire pour certaines catégories de personnes la vaccination par le B. C. G. en scarifications cutanées.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 5629, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la famille, de la population et de la santé publique. (*Assentiment.*)

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures cinquante-cinq minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
PAUL LAISSY.

Modifications aux listes électorales des membres des groupes.

I. — GROUPE DES RÉPUBLICAINS INDÉPENDANTS
(22 membres au lieu de 23.)

Supprimer le nom de M. René Coty.

II. — GROUPE COMMUNISTE
(166 membres au lieu de 167.)

Supprimer le nom de M. Antoine Demusois.

Désignation de candidatures de membres appelés à figurer sur la liste des jurés de la Haute Cour de justice (session du 7 décembre 1948).

(Application de l'article 3 de l'ordonnance du 18 novembre 1944 modifiée et de l'article 16 du règlement.)

Conformément à la décision prise par l'Assemblée dans sa séance du 16 novembre 1948, les candidatures suivantes ont été présentées par les groupes:

I. — GROUPE DU MOUVEMENT RÉPUBLICAIN POPULAIRE
(18 candidats.)

MM. d'Aragon (Charles), Cayol (Raymond), Charpentier (René), Coudray (Georges), Dhers (Pierre), Farine (Philippe), Finet (Maurice), Gabelle (Pierre), Guillbert (Paul), Guillou (Louis) (Finistère), Lacaze (Henri), Lambert (Emile-Louis), Michaud (Louis) (Vendée), Noël (André) (Puy-de-Dôme), Taillade (Clément), Viatte (Charles), Vuillaume (Jean), Mlle Weber (Marie-Louise).

II. — GROUPE SOCIALISTE
(11 candidats.)

MM. Bianchini (Jacques), Borra (Raoul), Defferre (Gaston), Jaquet (Gérard), Laurent (Augustin), Le Bail (Jean), Mme Lempereur (Rachel), MM. Mabrut (Adrien), Sissoko (Fily-Dabo), Tanguy Prigent, Vée (Gérard).

III. — GROUPE RÉPUBLICAIN RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE
(5 candidats.)

MM. Béné (Maurice), Chaban-Delmas (Jacques), Dezarnaulds (Pierre), Dupuy (Marceau) (Gironde), Hugues (Joseph-André).

IV. — GROUPE DU PARTI RÉPUBLICAIN DE LA LIBERTÉ
(3 candidats.)

MM. Barrachin (Edmond), Félix (colonel) et Macouin (Clovis).

V. — GROUPE DES RÉPUBLICAINS INDÉPENDANTS
(3 candidats.)

MM. Nisse, Pantaloni et Temple.

VI. — GROUPE DES INDÉPENDANTS D'OUTRE-MER
(1 candidat.)

M. Senghor (Léopold).

VII. — NON INSCRITS (1 candidat).

M. Mutter (André).

(Ces candidatures seront ratifiées par l'Assemblée si, avant la nomination, elles n'ont pas suscité l'opposition de cinquante députés.)

Désignation, par suite de vacance, de candidature pour une commission.

(Application de l'article 16 du règlement.)

Le groupe d'union démocratique des indépendants a désigné M. Courant pour remplacer, dans la commission de la justice et de législation, M. Marcellin.

(Cette candidature sera ratifiée par l'Assemblée si, avant la nomination, elle n'a pas suscité l'opposition de cinquante membres au moins.)

QUESTIONS ÉCRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE LE 19 NOVEMBRE 1948

Application des articles 94 et 97 du règlement, ainsi conçus:

« *Art. 94. — Les questions, écrites ou orales, ne peuvent être posées que par un seul député.*

« *Tout député qui désire poser au Gouvernement des questions, orales ou écrites, doit les remettre au président de l'Assemblée, qui les communique au Gouvernement.*

« *Les questions doivent être très sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés.*

« *Les questions orales sont inscrites sur un rôle spécial au fur et à mesure de leur dépôt.*

« *Les questions écrites auxquelles il n'a pas été répondu dans le délai prévu par l'article 97 ci-après sont, sauf indication contraire de leurs auteurs, automatiquement converties en questions orales et prennent rang au rôle à compter de leur insertion au* Journal officiel. »

« *Art. 97. — Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu* in extenso; *dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.* »

PRESIDENCE DU CONSEIL

7974. — 19 novembre 1948. — **M. Philippe Livry-Level** attire l'attention de **M. le président du conseil** sur les amendes dites administratives qui donnent pleins et arbitraires pouvoirs à des agents de l'administration pour régler des délits qui, normalement, sont du ressort de la magistrature et, par là-même, mettent, de façon indirecte, une partie de la justice sous le pouvoir de l'exécutif, ce qui est contraire à la Constitution et ressort de la façon de procéder de toutes les dictatures et de tous les pays totalitaires; et lui demande à quelle époque il a l'intention de les supprimer.

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

7975. — 19 novembre 1948. — **M. Armand de Baudry d'Asson** demande à **M. le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,** pour quelle raison l'exemption de 50 p. 100 du droit de timbre prévue par l'alinéa 6 de l'article 13 de la loi n° 48-1477 du 24 septembre 1948, pour les voitures de tourisme, n'est pas cumulable avec l'exemption prévue par l'arrêté du 14 octobre 1948 relatif aux véhicules à usage professionnel, les familles ayant au moins trois enfants devant certifier qu'elles n'ont pas demandé à bénéficier de cette réduction pour une autre voiture.

7976. — 19 novembre 1948. — **M. Henri Bourbon** expose à **M. le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,** que la trésorerie générale du département de l'Ain n'est pas en mesure de lui faire connaître le montant des sommes encaissées depuis la libération à ce jour, au titre d'amendes pour profits illicites et confiscations; et lui demande le montant exact des sommes récupérées dans ce département à ce titre.

7977. — 19 novembre 1948. — **M. Joseph Defos du Rau** rappelle à **M. le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,** que l'article 6 de l'arrêté du 14 octobre 1948 fixe à 250 francs par CV le tarif applicable pour le renouvellement de la carte grise des véhicules servant à l'exercice normal d'une profession; que, par ailleurs, l'article 7 du même arrêté accorde une réduction de 50 p. 100 aux familles ayant au moins trois enfants à charge et que l'administration a décidé que ladite réduction ne pouvait être appliquée qu'au cas où le véhicule supporte le tarif plein de 500 francs par CV; et demande si l'arrêté en cause doit être ainsi interprété, faisant observer que, dans l'affirmative, il résulterait, contrairement à l'équité comme à la justice sociale, qu'un père de famille nombreuse utilisant sa voiture pour l'exercice de sa profession ne bénéficierait d'aucun avantage, au regard d'un autre qui se servirait d'une voiture de luxe ou sans nécessité professionnelle.

7978. — 19 novembre 1948. — **M. Jean Guillon** demande à **M. le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,** si les entreprises artisanales, qu'elles soient ou non bénéficiaires de l'article 23 du code général des impôts directs, rentrent dans le champ d'application de l'article 5 de la loi n° 48-1478 du 24 septembre 1948 instituant un impôt spécial sur les voitures de tourisme.

7979. — 19 novembre 1948. — **M. Jean-Paul Palewski** demande à **M. le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques:** 1° quelles mesures de compression administrative ont été prises en ce qui concerne le service de l'emprunt, dont les trois centres sont situés au pavillon de Flore, rue du Bac et rue Saint-Honoré; 2° si le rendement du service correspond effectivement au coût imposé à la collectivité et si un contrôle est effectué en ce qui concerne l'utilisation par le personnel des heures de service.

7980. — 19 novembre 1948. — **M. Bernard Paumier** expose à **M. le président du conseil ministre des finances et des affaires économiques** le cas d'une contribuable âgée de 74 ans, bénéficiaire de l'allocation aux vieux travailleurs, vivant isolément dans son propre logement, soumise à aucun autre impôt que la contribution foncière (propriété bâtie). Cette personne a introduit à réception de sa feuille d'impôt une demande d'exonération auprès de la direction départementale des contributions directes de Loir-et-Cher. Cette administration ne répond pas et le percepteur envoie des sommations d'usage. D'autre part, les avertissements portent au bas « les dégrèvements en faveur des contribuables économiquement faibles seront notifiés ultérieurement »; et lui demande si la loi du 7 octobre 1943 dégrève d'office cette catégorie de contribuables et pourquoi l'administration semble si réticente pour répondre et l'appliquer.

7981. — 19 novembre 1948. — **M. Robert Prigent** demande à **M. le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques** s'il est exact que son département ministériel conteste l'exactitude des durées moyennes des différentes catégories de préparations pharmaceutiques magistrales mentionnées au tableau annexé à la réponse de M. le ministre de la santé à la question n° 1904, réponse parue au *Journal officiel* du 23 mai 1947; et, dans l'affirmative, quelles seraient les bases de cette contestation.

7982. — 19 novembre 1948. — **M. Auguste Touchard** signale à **M. le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques** que les concierges d'immeubles à usage d'habitation de la région du Bourget (Seine) se voient réclamer par le percepteur le payement de l'imposition mobilière, alors que cet impôt doit être payé par le propriétaire, la loge du concierge étant un accessoire du contrat de travail; et lui demande s'il compte

étudier cette question pour que l'imposition mobilière ne soit pas payée par cette catégorie de travailleurs qui a de multiples difficultés pour vivre, mais par les propriétaires.

7983. — 19 novembre 1948. — **M. Joseph Yvon** demande à **M. le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,** si une coiffeuse, travaillant elle-même avec le concours d'une apprentie de moins de 18 ans, munie d'un contrat de travail — matériel du salon: 3 fauteuils dont 1 lavabo et 2 places, 1 appareil indéfrisable, 2 séchoirs, 1 chauffe-eau électrique — peut prétendre à l'exonération de la patente.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET RAVITAILLEMENT

7984. — 19 novembre 1948. — **M. Roger Duveau** demande à **M. le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et au ravitaillement** les raisons pour lesquelles le Gouvernement a décidé l'importation de 8.000 tonnes de manioc en provenance d'Angola, alors qu'il existe dans les territoires d'outre-mer, et plus spécialement à Madagascar, un fort tonnage de ce produit qui se détériore actuellement faute d'acheteurs et qui pourrait, par suite, être mis à la disposition du service du ravitaillement métropolitain, ce qui permettrait, tout en ménageant les intérêts des producteurs d'outre-mer, de réaliser une économie appréciable de devises, lesquelles pourraient être plus utilement consacrées à l'équipement de ces territoires.

AGRICULTURE

7985. — 19 novembre 1948. — **M. Gabriel Citerne** demande à **M. le ministre de l'agriculture** de lui fournir pour les années 1945-1946 et 1947, la statistique des sommes versées aux familles de cultivateurs par la caisse d'allocations familiales des Deux-Sèvres et de la Vendée.

7986. — 19 novembre 1948. — **M. Bernard Paumier** expose à **M. le ministre de l'agriculture** qu'il a été saisi de plusieurs plaintes émanant notamment de la fédération nationale des foyers ruraux, groupant 130.000 adhérents; et lui demande: 1° s'il est exact qu'il existe une décision d'arbitrage, du président du conseil, en date du 25 mai 1948, au terme de laquelle les crédits et subventions aux foyers ruraux seraient supprimés pour 1949, parce que, paraît-il, trop exclusivement politiques; 2° s'il entend faire figurer des crédits au chapitre considéré pour l'exercice 1949.

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

7987. — 19 décembre 1948. — **M. Jean de Geoffre** demande à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre** s'il est légal qu'on supprime à des pensionnés de guerre la majoration pour leurs enfants sous le prétexte que ces personnes touchent les allocations familiales.

7988. — 19 novembre 1948. — **M. Jean-Raymond Guyon** expose à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre** que les élèves sortant des écoles de rééducation professionnelle, après avoir terminé leur stage et devant se diriger vers l'artisanat, éprouvent de grandes difficultés en raison des maxima des prêts d'honneur, professionnels et hypothécaires, maxima fixés il y a plus de 4 ans et ne concordant plus avec les prix actuels de l'outillage et des matières premières; et demande s'il ne serait pas possible de donner satisfaction, dans le plus court délai, aux divers congrès d'anciens combattants et autres syndicats intéressés, qui émettent le vœu que ces prêts soient augmentés de la façon suivante: secours remboursable, 20.000 F; prêt d'honneur, 40 à 100.000 F, selon la profession apprise; prêt professionnel, 150.000 F; prêt hypothécaire, 200.000 F.

7989. — 19 novembre 1948. — **M. Bernard Paumier** demande à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre** si un ancien combattant de la guerre 1914-1918, ayant appartenu à la G. O. A., peut obtenir la carte de combattant.

DEFENSE NATIONALE

7990. — 19 novembre 1948. — **M. Jacques Bardoux** expose à **M. le ministre de la défense nationale** le cas d'un sous-officier de gendarmerie qui, après douze ans de service, démissionne volontairement, perdant ainsi le bénéfice de ses douze années consacrées à la vie militaire. Père de famille nombreuse, il a un emploi dans une entreprise métallurgique. En novembre 1947, il a été rappelé à l'activité. En novembre 1948, il l'a été une seconde fois. Malgré sa situation de famille, malgré les démarches effectuées par le chef d'entreprise, aucun sursis n'a été accordé. Il demande: 1° s'il ne pense pas qu'il serait équitable de garantir matériellement et moralement ces anciens gendarmes contre les conséquences que peuvent entraîner, — et pour le dédommager des dépenses qu'impliquent — ces rappels irréguliers en activité temporaire; 2° si tous les ex-gendarmes sont soumis, sans exception, à ces rappels éventuels en activité; 3° s'il n'y aurait pas lieu, si cette mesure est générale, de prévoir une exception pour les ex-gendarmes pères de familles nombreuses.

7991. — 19 novembre 1948. — M. **Jean Cayeux** expose à **M. le ministre de la défense nationale** le cas de M. X..., militaire de carrière, mis à la retraite d'office par suite d'infirmités incurables reconnues imputables au service après 20 ans et 5 mois de services militaires effectifs; et lui demande si l'intéressé aura droit au cumul de sa pension proportionnelle acquise après plus de quinze années de services et d'une pension d'invalidité, et dans quelles conditions se fera ce cumul.

7992 — 19 novembre 1948, — **M. Joseph Delachenal** demande à **M. le ministre de la défense nationale** si les récentes mesures de libération, prévues par le décret du 10 novembre 1948 pour certaines catégories de jeunes gens du deuxième contingent de la classe 1948 ne devraient pas être immédiatement appliquées aux jeunes gens du premier contingent de cette classe, mesure qui paraît d'autant plus s'imposer que tous les jeunes gens de la classe 1948, remplissant ces conditions, vont en profiter dans les départements où toute la classe 1948 a été incorporée en automne, tandis qu'aucun jeune homme de cette classe n'en profitera dans les départements où la classe 1948 a été incorporée au printemps.

7993. — 19 novembre 1948. — **M. Jules Ramarony** demande à **M. le ministre de la défense nationale** quelle est la durée légale de service militaire d'un jeune homme né en septembre 1927, qui a bénéficié comme étudiant d'un sursis qu'il a dénoncé lui-même cette année et qui a été appelé le 15 novembre 1948.

EDUCATION NATIONALE

7994. — 19 novembre 1948. — **M. Maurice-René Simonnet** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale** pour quel motif les archivistes en chef des départements ne sont pas compris par l'arrêté du 27 août 1948 parmi les fonctionnaires autorisés à utiliser leur voiture personnelle pour leur service, en pouvant ou non bénéficier des avances de l'Etat, alors qu'ils sont tenus d'inspecter les archives communales et souvent, comme conservateurs des objets classés, de vérifier lesdits objets et de rechercher ceux qui pourraient l'être.

INDUSTRIE ET COMMERCE

7995. — 19 novembre 1948. — **M. Robert Prigent** demande à **M. le ministre de l'industrie et du commerce** s'il est exact que son département ministériel conteste l'exactitude des durées moyennes des différentes catégories de préparations pharmaceutiques magistrales mentionnées au tableau annexé à la réponse de M. le ministre de la santé à la question 1904, réponse parue au *Journal officiel* du 23 mai 1947. Au cas où le fait serait exact, quelles seraient les bases de cette contestation.

INTERIEUR

7996. — 19 novembre 1948. — **M. Paul Bastid** demande à **M. le ministre de l'intérieur** si toutes les mesures ont été prises pour assurer, sans porter préjudice aux locataires, l'évacuation de l'immeuble sis 23, rue de Chaillot, considéré comme menaçant ruine.

7997. — 19 novembre 1948. — **M. Joseph Delachenal** demande à **M. le ministre de l'intérieur:** 1° à quelle date et dans quelles conditions sera versée aux communes la seconde moitié de la subvention d'équilibre pour l'exercice 1948; 2° comment seront établis les subventions de l'Etat aux communes pour l'exercice 1949, ce dernier renseignement étant indispensable pour que les conseils municipaux puissent préparer en toute connaissance de cause le budget de 1949.

7998. — 19 novembre 1948. — **M. Emmanuel Fouyet** expose à **M. le ministre de l'intérieur** que la loi d'urbanisme n° 324, du 15 juin 1943, titre VIII, article 82, a défini comme suit le lotissement: « Constituent un lotissement au sens du présent chapitre, l'opération et le résultat de l'opération ayant pour objet ou ayant eu pour effet la division volontaire d'une ou plusieurs propriétés foncières par ventes ou locations simultanées ou successives, consenties en vue de l'habitation »; et demande: 1° si le fait de diviser un terrain à bâtir, en deux lots, constitue un lotissement dans le sens de la loi précitée, ou si l'on peut appliquer, purement et simplement, l'arrêt de la cour de Grenoble, du 18 novembre 1929, décidant que les lois de 1919 et de 1924 ne visent que des opérations d'entreprise de lotissement; 2° qui, du préfet ou du maire, a qualité pour délivrer le certificat constatant l'accomplissement des formalités prévues par les articles 82 à 88 de la loi du 15 juin 1943, les préfets paraissant, en pratique, vouloir se décharger, sur les maires, de l'obligation qui leur est imposée par l'article 89 de la loi précitée.

7999. — 19 novembre 1948. — **M. Antoine Maziez** expose à **M. le ministre de l'intérieur** que les employés de préfecture sont devenus fonctionnaires de l'Etat depuis le 1er janvier 1941, en vertu de la loi du 2 novembre 1940. D'autre part, l'article 6 de cette loi stipule que « les fonctionnaires et agents titulaires des préfectures sont assujettis au régime des pensions civiles des fonctionnaires de l'Etat. Toutefois, les employés et agents qui seraient admis à la retraite avant le 1er avril 1941, demeureront affiliés aux caisses départementales des retraites, aux charges et aux bénéfices desquelles ils continueront à participer ». Il demande si, dans ces conditions, un employé titulaire de préfecture admis à la retraite d'ancienneté, pour raisons de santé, après 35 ans de services effectifs, à compter du 1er avril 1941, ne devrait pas être considéré comme ayant droit à une part de pension d'Etat et, par suite, bénéficier *de plano* des avantages accordés aux retraités de l'Etat et de la sécurité sociale, puisque: 1° il était fonctionnaire de l'Etat depuis trois mois lorsqu'il fut admis à faire valoir ses droits à la retraite; 2° il a été retraité à compter du 1er avril 1941 et non pas avant le 1er avril 1941 comme le stipule la loi du 2 novembre 1940.

JUSTICE

8000. — 19 novembre 1948. — **M. Robert Bichet** rappelle à **M. le ministre de la justice** qu'aux termes de l'article 38, paragraphe *a*, 4° de la loi du 1er septembre 1948, le propriétaire sera fondé le plein droit à dater du 1er janvier 1949 à obtenir de ses locataires ou occupants; en sus du loyer principal, le remboursement, sur justifications, d'un certain nombre de prestations parmi lesquelles sont prévues « les fournitures nécessaires à l'entretien de propreté des parties communes de l'immeuble »; et lui demande si, en vertu de ce texte, sont récupérables par le propriétaire: 1° les appointements dus aux concierges et aux femmes de ménage pour l'entretien des parties communes de l'immeuble; 2° les accessoires de salaires payés auxdits concierges, étant rappelé qu'un concierge a droit à un salaire trimestriel, plus une consommation de 90 mètres cubes de gaz, 25 kilowatts d'électricité en hiver et 15 kilowatts en été, et 500 kilogrammes de charbon par an pour son chauffage.

8001. — 19 novembre 1948. — **M. Auguste Touchard** expose à **M. le ministre de la justice** que l'article 14 de la loi du 7 mars 1925 sur les sociétés à responsabilité limitée, tel que modifié par le décret du 30 octobre 1935 relatif aux formalités de publicité des sociétés stipule, en son 5°, que l'extrait à publier doit mentionner les nom, prénoms, et qualités et adresses personnelles des associés ou des tiers ayant le pouvoir de gérer ou d'administrer la société, et des membres du conseil de surveillance, s'il en existe un; qu'il semble donc que l'on peut à bon droit se limiter à révéler ce qui précède pour le ou les gérants seulement; que certains journaux publicateurs, pourtant, conseillent à leurs clients d'indiquer cela pour tous les associés sans exception et ce, sous peine devoir la société être déclarée nulle, et lui demande comment il faut interpréter le 5° ci-dessus.

RECONSTRUCTION ET URBANISME

8002. — 19 novembre 1948. — **M. Pierre Abelin** demande à **M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme** le nombre exact, par année, depuis la libération: 1° d'immeubles nouveaux, à usage d'habitation, construits, d'une part par des particuliers et par des entreprises nationalisées, d'autre part, par des collectivités publiques en distinguant les constructions provisoires des constructions définitives; 2° le nombre de logements procurés par ces constructions; 3° les prévisions de construction d'immeubles définitifs à usage d'habitation pour l'année 1949 et le nombre de logements procurés.

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

8003. — 19 novembre 1948. — **M. Robert Prigent** attire l'attention de **M. le ministre de la santé publique et de la population** sur le fait que la pharmacie est la seule de toutes les professions médicales où la prestation de services ne donne pas droit à la perception d'honoraires. L'exécution des préparations magistrales donne droit, en fait, à la perception d'indemnités dites de manipulation et de responsabilité, mais ces indemnités, si elles couvrent les frais professionnels, ne rétribuent pas d'une façon satisfaisante, comme il se devrait logiquement, le pharmacien d'officine pour son travail, sa compétence scientifique, et sa responsabilité. Il demande s'il ne serait pas possible de faire cesser cette injustice, et s'il ne serait pas possible d'accorder au pharmacien, en matière de préparation magistrale, des honoraires de la même importance que ceux accordés au dentiste, en matière de prothèse.

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

8004. — 19 novembre 1948. — **M. Joseph Delachenal** demande à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** dans quelles conditions les titulaires de la retraite des vieux travailleurs salariés âgés de plus de soixante-cinq ans peuvent bénéficier des soins de maladie.

8005. — 19 novembre 1948. — **M. Henri Léspès** signale à **M. le minisre du travail et de la sécurité sociale** que les cabinets d'expertises industrielles, prétendant faire partie des « professions libérales », refusent à leurs cadres, assujettis aux assurances sociales, l'application de la convention collective nationale de retraites et de prévoyance des cadres du 14 mars 1947; et demande si la position de ces établissements est justifiée.

8006. — 19 novembre 1948. — **M. Bernard Paumier** demande à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale:** 1° quelle est l'interprétation qu'il faut donner à l'article 6 de la loi n° 48-1522 du 29 septembre 1948, reconduisant l'allocation temporaire aux vieux pour le troisième trimestre de l'année 1948, majorant le taux de l'allocation temporaire et de l'allocation à domicile; 2° dans quel cas s'applique la majoration prévue dans la deuxième partie.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

8007. — 19 novembre 1948. — **M. Bernard Paumier** demande à **M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme** quelles mesures il compte prendre: *a*) pour améliorer les transports de la Société nationale des chemins de fer français entre Vendôme et Paris et *vice versa; b*) pour remettre en circulation la liaison par fer (autorail) entre le Mans et Blois, *via* Vendôme.

8008. — 19 novembre 1948. — **M. Robert Schmidt** demande à **M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme:** 1° quelle est l'importance des contingents de carburants vendus aux touristes étrangers pendant les mois d'été; 2° quel est, par catégorie de monnaie, le montant des devises « rapatriées » par suite de la vente de carburant auto aux touristes étrangers; 3° si le rachat de trois litres de carburant pour un litre vendu au titre « étrangers » est devenu une réalité, conformément à des déclarations officielles réitérées.

8009. — 19 novembre 1948. — **M. Robert Schmidt** demande à **M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme** quelles sont les sommes qui ont été dépensées sur les routes nationales, de la libération au 31 décembre 1947, pour: 1° la remise en état après les faits de guerre; 2° l'entretien normal; 3° les travaux neufs d'amélioration et de modernisation.

8010. — 19 novembre 1948. — **M. Jean Villard** signale à **M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme** le cas d'une veuve de guerre dont le mari était capitaine et demeurait à Casablanca, qui a cinq enfants dont trois sont encore à sa charge; lui fait remarquer que cette personne a droit tous les deux ans, pour elle-même et un de ses enfants, à un voyage gratuit en 3e classe; et lui demande: 1° pour quelles raisons seule la veuve et un enfant ont droit à un voyage gratuit en 3e classe sur le bateau, alors que si le père était vivant, ils auraient droit tous les deux à un voyage gratuit en 1re classe; 2° pour quelles raisons le délai de séjour dans la métropole n'est-il pas de trois mois aussi bien pour le voyage en bateau que pour le voyage en chemin de fer; 3° pour quelles raisons la Société nationale des chemins de fer français n'accorde-t-elle à des veuves de fonctionnaires que des places de 3e classe alors que ses propres agents voyagent en 2e classe.

RÉPONSES DES MINISTRES
AUX QUESTIONS ECRITES

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

7449. — **M. René Arthaud** expose à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** que pour la troisième fois dans un bref délai, une explosion vient de se produire à la pyrotechnie de Pertuis (Vaucluse) provoquant la mort d'un travailleur, père de famille, et d'immenses dégâts matériels. De plus, une employée ayant été blessée, il fallut la transporter à Aix-en-Provence aux fins d'examen radiologique. La direction de la pyrotechnie n'a pas cru devoir assurer le transport par automobile, ce qui dénote un état d'esprit pour le moins regrettable; il lui demande: 1° quelles mesures il compte prendre pour porter remède à l'insécurité patente dans laquelle fonctionne la pyrotechnie de Pertuis; 2° s'il n'a pas l'intention de rappeler la direction de cet établissement au strict devoir d'humanité. (*Question du* 25 *août* 1948.)

Réponse. — Le ministre du travail et de la sécurité sociale, qui a été saisi par le ministre de la défense nationale de la question écrite formulée par M. René Arthaud, fait connaître à M. René Arthaud qu'à la suite de l'explosion survenue à la pyrotechnie de Pertuis (Vaucluse) le 19 août 1948 l'inspecteur du travail, chargé du contrôle des établissements classés, a demandé: 1° au préfet de prescrire la fermeture de la pyrotechnie jusqu'à ce que toutes précautions utiles, jugées suffisantes par le service des poudres et des établissements classés, soient prises; 2° au directeur de la pyrotechnie de formuler une nouvelle demande pour reconstruire la partie de l'établissement détruite par l'explosion et aménager l'ensemble de l'établissement suivant les règles de l'art. En ce qui concerne les conditions dans lesquelles le transport des ouvriers blessés au cours de l'explosion du 19 août 1948 se serait effectué, il est à signaler que la voiture automobile de la direction de l'établissement se trouvait sous les décombres d'un bâtiment détruit et que, par suite, les blessés ont été transportés à l'hôpital de Pertuis par une tierce personne voisine de l'établissement.

7769. — **M. Joseph Denais,** connaissance prise de la circulaire du 17 septembre 1948, demande à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale,** puisqu'il reconnaît que ses services distribuent hors de propos des bons de transport gratuits, s'il n'estime pas opportun de doubler ses justes observations par des sanctions d'abord et ensuite par une réorganisation qui réduirait le nombre de ses agents disposant des bons susdits et leur ferait une obligation de donner nom, adresse et motif du voyage des bénéficiaires. (*Question du* 16 *novembre* 1948.)

Réponse. — La circulaire MO. 147/48 du 17 septembre 1948 a précisément pour objet d'une part, de délimiter les catégories de personnes susceptibles de bénéficier de bons de transport gratuits et d'autre part, de confier à certains fonctionnaires ou agents dûment désignés la charge de délivrer ces bons sous leur responsabilité propre. Ceux-ci doivent obligatoirement porter le nom, l'adresse et le motif du voyage du bénéficiaire. Des sanctions ne manqueront pas d'être prises dans ces conditions contre ceux qui se rendraient coupables de négligence ou d'erreurs.

7772. — M. René Pleven demande à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale:** 1° quelle était la situation financière des caisses d'allocations familiales au 30 septembre 1948, en indiquant pour chacune d'elles, les excédents de recettes ou les déficits existants; 2° à combien est estimé le surcroît de la charge entraînée par le relèvement des prestations familiales (augmentation des prestations actuelles à partir du deuxième enfant, et relèvement de 14 p. 100 du salaire de base). (*Question du 16 novembre 1948.*)

Réponse. — 1° Il n'est pas possible de donner d'indication précise sur les excédents et déficits en cours d'exercice, ceux-ci n'étant nettement définis qu'après l'établissement du bilan et du compte de profits et pertes. Un délai serait nécessaire pour réunir ces éléments au 30 septembre 1948. Il est néanmoins possible de fournir les indications ci-après relatives à la situation au 30 juin. En application de l'arrêté du 9 juin 1948, les caisses d'allocations familiales établissent au dernier jour de chaque trimestre, un état indiquant le montant de leurs disponibilités et le montant probable des recettes et des dépenses des trois mois suivants. Lorsque le montant des disponibilités augmenté du montant des recettes probables et diminué du montant des dépenses probables des trois mois suivants, est supérieur à la moitié des dépenses probables, l'excédent est versé à la caisse nationale de sécurité sociale. Lorsque le montant des disponibilités augmenté du montant des recettes probables et diminué du montant des dépenses probables des trois mois suivants est inférieur à la moitié des dépenses probables, il est attribué à la caisse une avance égale à cette différence. Les états établis en application de l'arrêté du 9 juin 1948 permettent de constater que, seules, les caisses ci-après avaient une situation de trésorerie excédentaire au 30 juin 1948: Cambrai, Lille, Roubaix, Mulhouse, Paris, Caen, Elbeuf, Villefranche-sur-Saône, Lyon, Saint-Etienne, Roanne, Limoges, Albi. Les cent autres caisses sollicitaient des avances de la caisse nationale de sécurité sociale. Les résultats d'ensemble provisoires des caisses d'allocations familiales du régime général du commerce et de l'industrie pour l'année 1947 et le premier semestre 1948 sont indiqués ci-dessous:

	ANNÉE 1947	PREMIER SEMESTRE 1948
	(En millions.)	
Section des salariés.		
Cotisations	65.144	55.501
Dépenses:		
a) Prestations légales (1)	59.505	54.811
b) Action sanitaire et sociale (2)	3.626	3.053
c) Gestion administrative	2.434	1.702
Total	65.565	59.566
Section des travailleurs indépendants et employeurs.		
Cotisations	4.244	2.475
Subventions de l'Etat	1.510	»
Total	5.754	2.475
Dépenses:		
a) Prestations légales	7.764	5.067
b) Action sanitaire et sociale (2)	159	103
c) Gestion administrative	265	116
Total	8.188	5.286

(1) Non compris les allocations de maternité versées à la population inactive et remboursées par l'Etat.

(2) Crédits ouverts; les dépenses effectives se sont élevées pour les deux sections à 1.580 millions en 1947 et 1.503 millions au cours du premier semestre 1948. 2° La charge supplémentaire résultant du relèvement du salaire de base des prestations versées aux salariés et de l'attribution d'une allocation supplémentaire de 650 francs par mois pour le deuxième enfant et de 1.000 francs pour chacun des enfants suivants est évaluée à 8 milliards environ par trimestre.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.